

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

BULLETIN
DE
L'INSTITUT NATIONAL
D'HYGIÈNE

TOME 15

N° 4. — JUILLET-AOUT 1960

PUBLICATION PÉRIODIQUE BIMESTRIELLE

*VIRTUTE DVCE CO-
MITE FORTITVDINE*



COLLEGIUM CIVILE
AD SANITATEM

MASSON & C^{ie}, ÉDITEURS
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
===== PARIS (VI^e) =====

SOMMAIRE

MALADIES SOCIALES

CANCER	557
L'Enquête Permanente Cancer. Pronostic et évolution des tumeurs malignes des os	557

VÉNÉRÉOLOGIE	585
Statistique épidémiologique et activité des dispensaires anti-vénéériens au cours du quatrième trimestre 1959	585
Récapitulation des renseignements recueillis au cours de l'année 1959, concernant les statistiques des maladies vénériennes	595

PÉDIATRIE

La mortalité fœto-infantile en 1959 (troisième et quatrième trimestres)	609
Mortalité de l'enfant de première année dans le département de la Seine en 1959	617
La mortalité fœto-infantile enregistrée dans le département de la Seine en 1958	631

ÉPIDÉMIOLOGIE

Statistiques de mortalité (1959) (infections typhoïdiques, diphtérie, tétanos, rougeole, coqueluche)	637
Statistiques épidémiologiques (janvier, février, mars, avril 1960)	659

HYGIÈNE GÉNÉRALE

Enquête sanitaire rurale de l'Aisne	681
---	-----

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Mortalité générale dans un certain nombre de villes de France (premier trimestre 1960)	707
--	-----

Les chiffres de base des articles portant sur la Mortalité, et provenant des déclarations de décès, sont fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

MASSON & C^{ie}, ÉDITEURS - PARIS

MALADIES SOCIALES

CANCER

L'ENQUÊTE PERMANENTE CANCER.
PRONOSTIC ET ÉVOLUTION
DES TUMEURS MALIGNES PRIMITIVES DES OS

Dans le numéro précédent du *Bulletin de l'Institut National d'Hygiène*, nous avons présenté quelques données cliniques essentielles concernant les sarcomes du tissu osseux, telles qu'elles ressortent de l'exploitation mécanographique des 1 753 fiches cliniques et thérapeutiques que totalise l'Enquête Permanente Cancer (1) pour cette variété tumorale. Le présent travail traitera de l'évolution de ces tumeurs en fonction de certaines données.

Il est sans doute inutile d'insister sur l'effroyable gravité des sarcomes du squelette. La rapidité de la circulation sanguine dans l'os normal et l'absence de relais ganglionnaires expliquent sans doute l'extrême malignité de ces tumeurs. Le traitement en est resté longtemps purement chirurgical — surtout pour le sarcome ostéogénique, classiquement peu radiosensible — et ce fut l'ère, encore toute proche, des

(1) E. P. C. (Enquête Permanente Cancer), poursuivie depuis 1943 dans les Centres anticancéreux (C. A. C.) français comportant pour chaque malade une fiche clinique et thérapeutique à laquelle se superpose pendant dix ans une fiche II, dite « de surveillance ».

amputations élargies, des désarticulations inter-scapulo-thoraciques ou inter-ilio-abdominales, interventions redoutables, aussi démoralisantes pour le malade que décevantes pour le chirurgien.

Ce fut un des mérites de l'Ecole Chirurgicale Lyonnaise, avec TAVERNIER, d'avoir codifié une méthode de traitement qui, quoique moins mutilante, permettait parfois d'intéressantes survies, voire même des guérisons définitives : elle se résume en une radiothérapie massive, suivie d'une amputation plus raisonnable.

Actuellement, on tend de plus en plus à limiter les indications de la chirurgie au profit de la télécobalthérapie qui a certainement amélioré — dans une faible mesure, il est vrai — le pronostic de ces redoutables tumeurs.

Nous en présenterons l'évolution sur dix années, d'abord en fonction des données essentielles de l'enquête (localisations, stade, âge, histologie, traitement), puis en un tableau global qui nous fournira les taux bruts de survie.

Cette présentation s'effectuera selon le mode traditionnel de l'Enquête Permanente Cancer, c'est-à-dire année par année selon quatre éventualités :

- malades cicatrisés;
- malades en évolution;
- malades décédés;
- malades perdus de vue.

Rappelons que les malades « en évolution » représentent non seulement ceux dont la tumeur évolue selon la règle inexorable des cancers, mais aussi les malades en récurrence ou en métastase.

En outre, nous nous sommes interdit de calculer les pourcentages chaque fois que le total des cas était nettement inférieur à la centaine. C'est une règle élémentaire d'honnêteté statistique.

I. — ÉVOLUTION EN FONCTION DE LA LOCALISATION

Si nous avons considéré séparément chaque localisation de la nomenclature anatomique des cancers (n° 196 A à 196 K), nous aurions disposé d'un nombre insuffisant de cas pour calculer des taux de survie valables. Nous avons donc regroupé ces localisations en trois sièges essentiels (tableaux I a, I b et I c) (1). L'immense majorité des cas est bien entendu relevée dans le tableau I c qui concerne essentiellement les sarcomes des membres et de la ceinture pelvienne. Seul, ce tableau présente des taux

(1) Pour ces tableaux I a, I b et I c, le nombre des cas insuffisants ne nous a pas permis de présenter l'évolution au-delà de la 7^e année.

TABLEAU Ia

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon la localisation.

Os de la tête.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	32	22,7	22	19,3	13	12,6	10	12,8	7	—	1	—	2	—	—	—	—
Evoluants	22	15,6	12	10,5	7	6,8	5	6,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décédés	82	58,1	78	68,4	80	77,6	62	79,5	36	—	13	—	5	—	—	—	—
Perdus de vue	5	3,6	2	1,8	3	2,9	1	1,3	—	—	1	—	—	—	—	—	—
<i>Total</i>	141		114		103		78		43		15		7		—	—	—

TABLEAU I b
E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon la localisation.

Rachis, thorax et clavicules.

Evolution	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	10	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Evoluants	17	9	3	1	—	—	—	—	—	—
Décédés	46	39	40	28	16	5	—	—	—	—
Perdus de vue	5	2	1	2	1	—	—	—	—	—
<i>Total</i>	78	51	44	31	17	5	—	—	—	—

TABLEAU I c
E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon la localisation.

Membres, ceinture pelvienne et localisations non précisées.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Cicatrisés	152	18,1	127	16,9	110	15,9	83	13,3	75	13,7	69	14,1	55	12,8	—	—	—
Evoluants	151	18	56	7,5	26	3,8	19	3	15	2,7	4	0,8	4	0,9	—	—	—
Décédés	452	53,8	507	67,8	518	75,2	485	77,6	430	78,3	389	79,6	346	80,9	—	—	—
Perdus de vue	85	10,1	59	7,8	36	5,2	38	6,1	29	5,3	27	5,5	23	5,4	—	—	—
<i>Total</i>	840		749		690		625		549		489		428		—	—	—

de survie valables à cinq ans, étant basés sur un nombre important de cas (549); tenant compte des perdus de vue (5,3 %), on peut considérer que 80 % des malades sont morts à la 5^e année, en remarquant que les trois quarts des décès se sont déjà produits après trois ans. Au-dessus de cinq années la proportion des malades en guérison apparente varie peu (autour de 3 %).

Les localisations céphaliques (tableau I *a*), beaucoup moins nombreuses, sont d'un pronostic assez comparable : 36 décédés sur 43 malades suivis pendant cinq ans. Il convient de remarquer que les sarcomes du massif facial sont plus volontiers de type réticulaire et qu'ils offrent, selon BACLESSE, ENNUYER et CHAVANNE, les meilleures chances de survie (surtout pour les tumeurs du maxillaire inférieur).

Beaucoup plus sombre apparaît par contre le pronostic des sarcomes du rachis et du thorax (tableau I *b*). Les cas sont trop nombreux pour permettre de présenter des pourcentages, mais on peut considérer qu'à la 5^e année la quasi-totalité des malades sont morts, ce qui confirme ce que l'on sait de la gravité effroyable des sarcomes du rachis.

II. — ÉVOLUTION EN FONCTION DU STADE DE LA TUMEUR

(tableaux II *a*, II *b*, II *c*, II *d* et II *e*).

Nous avons déjà signalé combien la notion de stade était arbitraire, appliquée aux tumeurs primitives du squelette, surtout lorsque les fiches d'observation émanent de nombreux spécialistes travaillant dans des Centres différents, comme c'est le cas pour l'Enquête Permanente Cancer. Nous croyons donc qu'il ne faut attacher qu'une importance relative aux tableaux du groupe II (*a*, *b*, *c*, *d* et *e*), quoique l'évolution par stade semblerait précisément confirmer l'exactitude d'appréciation de ces stades.

En effet, la survie diminue de façon assez spectaculaire lorsqu'on passe d'un stade à un autre :

— au stade I, sur 35 cas, la moitié des malades sont décédés la 5^e année, et moins du tiers demeure en état de guérison apparente;

— au stade II, sur 167 cas, les résultats s'assombrissent notablement : les trois quarts des malades sont morts la 5^e année, et 16,7 % demeurent apparemment guéris;

— au stade III, les différences sont moins sensibles, mais la distinction est très difficile à faire entre les stades II et III; on relève ici pratiquement 80 % de décès à cinq ans;

— enfin, les malades diagnostiqués au stade IV sont presque tous décédés après cinq ans; un seul serait en état de guérison apparente. Il s'agit sans doute d'une tumeur à faible potentiel malin, tels certains chondromes volumineux à la limite de la malignité.

TABLEAU II a

E. P. C. 1960

196. — *Tumeur maligne des os.**Evolution selon le stade.*

Stade I.

Evolution	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	24	20	15	11	10	10	6	7	4	3
Evoluants	5	4	4	4	1					
Décédés	18	19	21	20	18	18	16	14	14	14
Perdus de vue	11	8	6	7	6	6	6	5	5	5
<i>Total</i>	58	51	46	42	35	34	28	26	23	22

TABLEAU II b

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le stade.

Stade II.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	86	26,7	64	23,2	46	19,2	33	16,1	28	16,7	21	15,7	22	19,8	15	17,8	9	13,4	7	13,2
Evoluants	72	22,3	37	13,4	13	5,4	7	3,4	4	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décédés	138	42,9	158	57,2	167	69,6	150	73,2	126	75,5	103	76,9	84	75,7	64	76,2	54	80,6	45	84,9
Perdus de vue	26	8,1	17	6,2	14	5,8	15	7,3	9	5,4	10	7,4	5	4,5	5	6	4	6	1	1,9
Total	322		276		240		205		167		134		111		84		67		53	

TABLEAU II c

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le stade.

Stade III.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	49	13,9	45	15,1	42	15,4	29	12,2	25	13,1	19	12,5	13	10,8	11	11,8	6	8,2	5	8,6
Evoluants	72	20,4	19	6,4	11	4	7	2,9	6	3,1	3	2	3	2,5	2	2,1	1	1,4	1	1,7
Décédés	209	59,4	218	73,4	212	77,7	190	79,9	152	79,6	125	82,2	99	82,5	77	82,9	64	87,7	50	86,3
Perdus de vue	22	6,3	15	5,1	8	2,9	12	5	8	4,2	5	3,5	5	4,2	3	3,2	2	2,7	2	3,4
Total	352		297		273		238		191		152		120		93		73		58	

TABLEAU II d

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le stade.

Stade IV.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	4	2,8	2	1,6	4	3,3	2	1,9	1	1,1	2	2,5	1	1,5	1	1,8	1	2,3	—	—
Evoluants	12	8,4	8	6,3	2	1,6	2	1,9	2	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décédés	114	80,4	110	85,9	114	93,5	101	95,3	89	95,7	76	96,2	69	98,5	54	98,2	42	97,7	32	100
Perdus de vue	12	8,4	8	6,2	2	1,6	1	0,9	1	1,1	1	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Total</i>	142		128		122		106		93		79		70		55		43		32	

TABLEAU II e

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le stade.

Stade non précisé.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	31	16,8	21	12,4	16	10,3	18	12,6	18	14,6	18	16,4	15	14	13	12,8	11	11,6	9	11,1
Evoluants	29	15,6	13	7,7	6	3,8	5	3,5	2	1,6	1	0,9	1	0,9	1	0,9	1	1,1	1	1,2
Décédés	101	54,6	119	70,5	124	79,5	114	79,7	97	78,9	85	77,3	84	78,6	80	78,4	76	80	66	80,4
Perdus de vue	24	13	16	9,4	10	6,4	6	4,2	6	4,9	6	5,4	7	6,5	8	7,9	7	7,5	6	7,3
<i>Total</i>	185		169		156		143		123		110		107		102		95		82	

Il est intéressant de noter qu'à tous les stades on relève une proportion élevée de décès au cours de la première année d'évolution :

- au stade I, un tiers des malades;
- au stade II, 43 % et,
- au stade III, 60 %.

Ces taux élevés confirment le haut potentiel de malignité de ces tumeurs, malgré la faible proportion de malades porteurs de métastases à la première consultation (1).

III. — ÉVOLUTION EN FONCTION DE L'ÂGE

(tableaux III a, III b et III c).

La dispersion des cas étant trop grande pour étudier les âges par tranches de cinq ans, nous avons regroupé un peu arbitrairement les « tranches » de cinq années en 3 catégories qui correspondent assez grossièrement à ce qu'il est convenu d'appeler les « 3 âges de la vie » :

- 1° Tableau III a, de 1 à 29 ans, 401 cas suivis 1 an.
- 2° Tableau III b, de 30 à 49 ans, 173 cas suivis 1 an.
- 3° Tableau III c, de 50 à 89 ans, 452 cas suivis 1 an.

Les « plus de 50 ans », qui sont les plus nombreux, présentent aussi le pronostic le plus sombre; compte tenu des perdus de vue, près de 90 % sont morts à la 5^e année, et le taux de survie n'est guère meilleur à la 3^e année.

Dans l'ensemble, l'évolution est un peu moins sombre chez les « moins de 50 ans » qui présentent entre eux des différences peu significatives; compte tenu des perdus de vue, on peut estimer que 75 % des malades sont morts à la 5^e année. Les sujets jeunes (de 1 à 20 ans) présentent cependant un taux de « cicatrisés » nettement plus favorable à 3 ans (22 %) que les adultes de 30 à 49 ans (15 %).

Est-on en droit d'en conclure que le pronostic est meilleur chez les jeunes que chez les adultes et surtout que chez les malades plus âgés ? nous ne le croyons guère. Il est bien évident qu'après 50 ans une partie des décès peut être due à une autre cause que le cancer, ce qui aggrave encore les résultats; d'autre part, les doses de rayons peuvent être chez le jeune plus massives en raison d'une meilleure qualité des tissus et d'un meilleur état général, ce qui peut améliorer, dans une certaine mesure, les résultats à distance.

(1) Cf. article précédent : *Bull. de l'Institut National d'Hygiène*, tome 15, n° 2, mars-avril 1960.

TABLEAU III a

E. P. C. 1960

196. — *Tumeur maligne des os.**Evolution selon l'âge.*

De 1 an à 29 ans.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	99	24,7	77	22,3	66	21,8	49	18,8	41	18,6	38	20,2	32	20,4	26	20,5	17	17,5	13	15,5
Evoluants	77	19,2	34	9,9	12	4	7	2,7	9	4,1	3	1,6	2	1,3	—	—	—	—	—	—
Décédés	189	47,1	212	61,4	210	69,5	188	72	161	72,8	139	74	115	73,1	95	75	74	76,3	65	77,4
Perdus de vue	36	9	22	6,4	14	4,6	17	6,5	10	4,5	8	4,3	8	5,1	6	4,7	6	6,2	6	7,1
<i>Total</i>	401		345		302		261		221		188		157		127		97		84	

TABLEAU III b

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'âge.

De 30 à 49 ans.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nombre		Nombre		Nombre	
Cicatrisés	32	18,5	28	17,7	22	14,8	17	12,7	17	15,5	17	18,1	12	14,1	12		10		8	
Evoluants	32	18,5	18	11,4	15	10,1	7	5,2	4	3,6	—	—	1	1,2	1		1		1	
Décédés	88	50,9	98	62	103	69,6	101	75,3	79	71,8	69	73,4	65	76,4	49		42		33	
Perdus de vue	21	12,1	14	8,9	8	5,4	9	6,7	10	9,1	8	8,5	7	8,2	5		3		2	
<i>Total</i>	173		158		148		134		110		94		85		67		56		44	

TABLEAU III c

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'âge.

De 50 à 89 ans.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	55	12,1	39	10	30	8,3	23	7,3	20	7,7	12	5,3	11	5,9	7	4,4	3	2,2	2	1,7
Evoluants	74	16,3	27	7	7	1,9	10	3,2	1	0,4	1	0,4	—	—	1	0,6	—	—	—	—
Décédés	291	64,4	300	77,3	309	85,3	271	85,7	229	88,3	204	90,3	169	90,7	143	91	132	93,6	108	94
Perdus de vue	32	7,1	22	5,7	16	4,4	12	3,8	9	3,5	9	4	6	3,2	6	3,8	6	4,2	5	4,3
<i>Total</i>	452		388		362		316		259		226		186		157		141		115	

Par ailleurs, il faut aussi considérer que les formes histologiques ne sont pas exactement les mêmes chez les adolescents et chez les vieillards où les sarcomes sur lésion osseuse préexistante ne sont pas rares. En particulier, les sarcomes sur maladie de Paget représenteraient, d'après COLEY et SHARP, 28 % des cas d'ostéo-sarcome après l'âge de 50 ans. Or, on connaît le pronostic effroyable de ces tumeurs dont, à notre connaissance, aucun cas de guérison n'a été publié.

IV. — ÉVOLUTION EN FONCTION DE L'HISTOLOGIE

(tableaux IV a, IV b, IV c et IV d).

Nous n'avons pu présenter les données de l'évolution que pour les formes histologiques courantes, qui seules totalisent un nombre suffisant de cas pour en étudier la répartition sur dix ans. Nous avons dû par conséquent éliminer, entre autres, les chondro-sarcomes bien que leur pronostic paraisse un peu moins sombre que celui des autres variétés.

Laissant de côté le tableau IV a qui se rapporte aux sarcomes de type histologique non précisé, nous nous attarderons davantage sur les tableaux IV c et IV d qui correspondent respectivement aux sarcomes ostéogéniques et réticulaires, les deux formes essentielles. A vrai dire, ces deux variétés tumorales semblent bien douées d'un potentiel malin aussi redoutable : 80 % des malades atteints d'ostéo-sarcome sont morts dans les cinq ans et la proportion est à peine inférieure pour les sarcomes réticulaires; on arrive d'ailleurs, à trois ans, à des taux quasi superposables (les trois quarts des malades sont morts). Quelques malades cependant semblent franchir le cap des dix ans : 3 ostéo-sarcomes et 2 réticulo-sarcomes. Peut-on les considérer comme guéris, alors qu'on sait la possibilité de récives tardives, après douze et treize ans quelquefois. Il n'est pas douteux cependant qu'on a observé — trop rarement, il est vrai — quelques cas de guérison définitive. C'est ainsi que BACLESSE et ENNUYER, qui ont fort bien étudié ces tumeurs, rapportent quelques cas de guérison suivis depuis de longues années (de douze à vingt et un ans). D'après ces auteurs, les sarcomes réticulaires fourniraient un taux de guérison légèrement supérieur à celui des ostéo-sarcomes, peut-être grâce à leur localisation assez fréquente au maxillaire inférieur qui paraît moins redoutable que les autres.

Enfin, l'évolution des fibro-sarcomes (tableau IV b) est aussi sombre que celle des formes précédentes : 4 malades sur 24 semblent apparemment guéris à cinq ans, mais seulement 1 malade sur 13 parvient à franchir indemne le cap des dix années.

TABLEAU IV a

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'histologie.

Sarcome S. A. I. (1).

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	14	15,9	9	11,1	8	10,2	5	3	3	2	2	1	—
Evoluants	16	18,2	9	11,1	7	9	3	3	—	—	—	—	—
Décédés	50	56,8	57	70,3	61	78,2	49	45	37	35	30	22	15
Perdus de vue	8	9,1	6	7,4	2	2,6	4	4	2	1	1	1	1
<i>Total</i>	88		81		78		61	55	42	38	33	24	16

(1) S. A. I. = Sans autre indication.

TABLEAU IV b

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'histologie.

Fibro-sarcome.

Evolution	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	9	9	7	3	4	3	3	2	1	1
Evoluants	10	4	2	1	—	—	—	—	—	—
Décédés	15	22	25	22	20	18	15	12	12	12
Perdus de vue	4	3	2	5	—	1	—	—	—	—
<i>Total</i>	38	38	36	31	24	22	18	14	13	13

TABLEAU IV c

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'histologie.

Ostéo-sarcome.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	24	16,9	20	18,3	17	18,5	12	14,8	10	14,5	10	8	5	4	3
Evoluants	28	19,7	11	10,1	2	2,2	1	1,2	1	1,4	—	—	—	—	—
Décédés	75	52,8	72	66	68	74	62	76,5	55	79,6	45	36	33	27	20
Perdus de vue	15	10,5	6	5,5	5	5,4	6	7,4	3	4,3	1	2	2	2	1
<i>Total</i>	142		109		92		81		69		56	46	40	33	24

TABLEAU IV d

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon l'histologie.

Réticulo- et myélo-sarcome.

Evolution	1 ^e année		2 ^e année		3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	28	27,7	17	21	12	9	5	4	3	3	2	2
Evoluants	23	22,8	11	13,6	4	3	1	—	—	—	—	—
Décédés	49	48,5	51	63	47	32	23	15	11	11	9	7
Perdus de vue	1	0,9	2	2,5	1	1	2	—	1	1	—	—
<i>Total</i>	101		81		64	45	31	19	15	15	11	9

V. — ÉVOLUTION EN FONCTION DU TRAITEMENT

(tableaux V a, V b, V c et V d).

Seul, le tableau V b, qui se rapporte à l'évolution des malades traités par la radiothérapie isolée, présente un nombre suffisant de cas pour permettre le calcul de pourcentages valables sur dix années. Il correspond malheureusement aux résultats les plus mauvais puisqu'on relève — compte tenu des perdus de vue — plus de 80 % de décès à cinq ans. Les pourcentages d'ailleurs varient fort peu à mesure que le recul augmente. Il est à remarquer également que 6 malades sur 10 ne dépassent pas la première année.

Bien que portant sur un total de cas nettement insuffisant, les résultats de la chirurgie isolée paraissent un peu meilleurs puisque 9 malades sur 23 restent apparemment guéris au bout de cinq ans. Bien entendu, cela ne nous permet aucunement de conclure que la chirurgie isolée représente le plus sûr traitement des sarcomes du squelette; on sait que cette position n'est plus guère défendue par l'ensemble des cancérologues, on peut seulement supposer que ces sarcomes chirurgicaux correspondent pour la plupart soit à des formes histologiques moins évolutives (chondro-sarcomes par exemple), soit à des tumeurs vues plus précocement.

L'association radiochirurgicale, qui, théoriquement du moins, représenterait le plus sûr procédé thérapeutique à opposer à un ostéosarcome, semble en effet confirmer une légère supériorité, puisqu'un peu moins d'un malade sur trois est encore en vie après cinq ans. Il est vrai qu'au bout de dix ans la survie n'atteint pas un malade sur 5. Ceci tendrait à confirmer l'opinion de certains cancérologues qui estiment qu'avant de pratiquer une exérèse limitée et raisonnable, il convient de « stériliser » la tumeur par des doses massives (jusqu'à 10 000 r) et, de préférence, par des appareils à haut voltage (2 à 4 MeV).

Il est certain que cette radiothérapie préopératoire retarde l'opération de quelques mois, pendant lesquels certains malades développeront des métastases pulmonaires, mais l'amputation d'emblée aurait-elle prévenu ces métastases ? L'expérience de ces trente dernières années nous permet d'en douter.

En réalité, ces deux ou trois mois de délai avant l'intervention opèrent une sorte de « sélection naturelle » évitant ainsi de procéder à des mutilations inutiles.

TABLEAU V a

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le traitement.

Chirurgie seule.

Evolution	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	12	9	7	7	9	6	5	4	3	2
Evoluants	5	4	2	1	—	—	—	—	—	—
Décédés	19	22	23	22	13	10	8	6	5	5
Perdus de vue	6	4	3	2	1	1	—	—	—	—
<i>Total</i>	42	39	35	32	23	17	13	10	8	7

TABLEAU V b

E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le traitement.

Radiothérapie seule.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	113	16,3	89	14,8	76	14,1	55	11,5	49	12,2	43	12,8	34	11,4	32	12,9	22	10,3	18	10,2
Evoluants	133	19,2	59	9,8	25	4,7	16	3,4	10	2,5	4	1,2	2	0,7	1	0,4	1	0,5	1	0,6
Décédés	375	54,2	406	67,7	408	76	376	78,8	320	79,8	271	80,7	243	81,6	200	80,6	175	82,2	146	83
Perdus de vue	71	10,3	46	7,7	28	5,2	30	6,3	22	5,5	18	5,3	19	6,4	15	6,1	15	7	11	6,3
<i>Total</i>	692		600		537		477		401		336		298		248		213		176	

TABLEAU V c
E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le traitement.

Association radio-chirurgicale.

Evolution	1 ^e année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	34	29,8	28	28,5	19	20,9	19	26,4	14	10	11	7	5	3
Evoluants	28	24,5	8	8,2	6	6,6	1	1,4	2	—	1	—	—	—
Décédés	50	43,9	58	59,2	62	68,1	49	68	37	32	26	20	14	13
Perdus de vue	2	1,8	4	4,1	4	4,4	3	4,2	1	3	—	1	1	1
<i>Total</i>	114		98		91		72		54	45	38	28	20	17

TABLEAU V d
E. P. C. 1960

196. — Tumeur maligne des os.

Evolution selon le traitement.

Autres associations.

Evolution	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Cicatrisés	19	13	12	8	7	8	7	3	1	1
Evoluants	12	8	1	4	2	—	—	1	—	—
Décédés	37	42	46	42	36	31	16	15	10	5
Perdus de vue	1	1	1	2	1	1	—	—	—	—
<i>Total</i>	69	64	60	56	46	40	23	19	11	6

TABLEAU VI
E. P. C. 1960

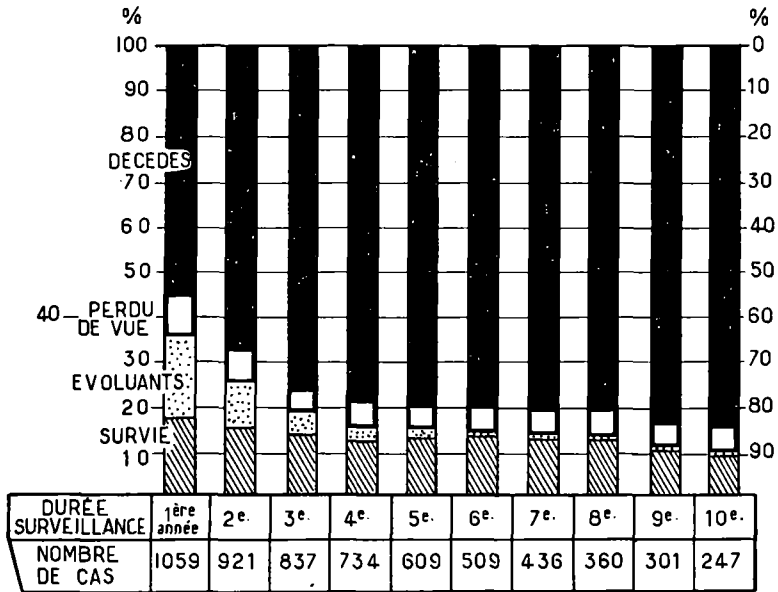
196. — *Tumeur maligne des os.*

Evolution globale.

Evolution	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année		5 ^e année		6 ^e année		7 ^e année		8 ^e année		9 ^e année		10 ^e année	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Cicatrisés	194	18,3	152	16,5	123	14,7	93	12,6	82	13,5	70	13,8	57	13,1	47	13,1	31	10,3	24	9,7
Evoluants	190	18	81	8,8	36	4,3	25	3,4	15	2,5	4	0,7	4	0,9	3	0,8	2	0,7	2	0,8
Décédés	580	54,7	624	67,8	638	76,2	575	78,4	482	79,1	407	80	352	80,7	289	80,3	250	83	207	83,8
Perdus de vue	95	9	64	6,9	40	4,8	41	5,6	30	4,9	28	5,5	23	5,3	21	5,8	18	6	14	5,7
<i>Total</i>	1059		921		837		734		609		509		436		360		301		247	

VI. — ÉVOLUTION GLOBALE DES TUMEURS PRIMITIVES DES OS
(tableau VI et graphique I).

Ce tableau a surtout l'intérêt de présenter des pourcentages statistiquement valables, puisqu'il repose sur plusieurs centaines de cas. Il nous apprend qu'à cinq ans, 14 % des malades restent en état de guérison



N°23476

GRAPHIQUE I. — Evolution globale des tumeurs primitives des os.

apparente. Ce taux tombe à 10 % au bout de dix ans d'évolution, mais il faut considérer qu'après ce délai certains malades sont morts d'affections intercurrentes, ce qui assombrit un peu les résultats. Enfin, on ne peut manquer d'être frappé du taux de mortalité très élevé au cours de la 1^{ère} année d'évolution : plus de la moitié des malades sont déjà décédés.

Ces taux de survie, pour médiocres qu'ils soient, ne sont pas inférieurs dans l'ensemble à ceux des meilleures statistiques étrangères. Ils confirmeraient, s'il en était besoin, l'extrême gravité des sarcomes des os, qui restent certainement une des localisations les plus redoutables du cancer.

Travail de la Section Cancer, présenté par

J. LEGUERINAIIS et M. FERDOILLE.

VÉNÉRÉOLOGIE

STATISTIQUES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

et

ACTIVITÉ DES DISPENSAIRES ANTIVÉNÉRIENS

au cours du quatrième trimestre 1959,

en France métropolitaine

et dans les départements de la Réunion et de la Martinique

Le Bulletin précédent avait donné les chiffres statistiques mensuels des déclarations obligatoires des maladies vénériennes déclarées pendant le 4^e trimestre 1959. Le présent Bulletin comporte les chiffres statistiques trimestriels concernant l'activité des dispensaires durant ce même trimestre, dans les 90 départements de la métropole et dans deux de nos départements d'outre-mer : la Martinique et la Réunion.

Les statistiques métropolitaines montrent que 15 721 séances de consultations ont été tenues et 292 997 consultations ou actes thérapeutiques ont été effectués. Le Service social a fait 9 750 visites à domicile, au cours desquelles 5 581 personnes ont été reprises en traitement tandis que 2 693 se présentaient à la consultation pour la première fois.

Travail de la Section de Vénérologie, présenté par

Dr S. ROULE et S. GOURLIAU.

**II. — Renseignements statistiques concernant le fonctionnement des Dispensaires antivénéériens
au cours du quatrième trimestre 1959.**

586

1° FONCTIONNEMENT DES CONSULTATIONS ANTIVÉNÉRIENNES

MALADIES SOCIALES

Départements	Nombre de consultations données				Nb. de séances de consul.	Départements	Nombre de consultations données				Nb. de séances de consul.
	H.	F.	E.	T.			H.	F.	E.	T.	
Ain	101	19	5	125	38	Creuse	2	4	—	6	6
Aisne	432	423	4	859	148	Dordogne	21	29	—	50	24
Allier	374	792	10	1 176	78	Doubs	1 015	764	31	1 810	183
Alpes (Basses-)	36	3	—	39	16	Drôme	840	541	125	1 506	47
Alpes (Hautes-)	35	75	—	110	31	Eure	315	284	7	606	137
Alpes-Maritimes	2 922	5 284	64	8 270	356	Eure-et-Loir	194	133	4	331	80
Ardèche	44	125	11	180	36	Finistère	180	54	—	234	41
Ardennes	206	217	—	423	75	Gard	985	2 481	73	3 539	132
Ariège	2	—	—	2	3	Garonne (Haute-)	1 952	5 801	147	7 900	481
Aube	1 632	967	9	2 608	75	Gers	116	288	2	406	57
Aude	266	580	1	847	65	Gironde	1 249	4 352	319	5 920	430
Aveyron	246	563	9	818	39	Hérault	1 300	1 068	92	2 460	190
Belfort (Ter. de)	412	639	42	1 093	43	Ille-et-Vilaine	539	396	109	1 044	184
Bouches-du-Rhône	8 136	12 109	500	20 745	419	Indre	111	236	7	354	33
Calvados	1 085	1 533	95	2 713	130	Indre-et-Loire	911	1 465	334	2 710	189
Cantal	120	115	—	235	35	Isère	2 282	2 073	107	4 462	238
Charente	410	686	104	1 200	76	Jura	201	294	5	500	79
Charente-Maritime	1 015	1 713	90	2 818	188	Landes	111	322	2	435	78
Cher	222	93	1	316	79	Loir-et-Cher	115	90	55	260	107
Corrèze	88	197	—	285	58	Loire	1 032	788	32	1 852	242
Corse	128	308	6	442	91	Loire-Atlantique	903	1 435	170	2 508	210
Côte-d'Or	—	—	—	3 806	144	Loire (Haute-)	123	148	1	272	37
Côtes-du-Nord	199	397	416	1 012	155	Loiret	384	517	7	908	64

FONCTIONNEMENT DES CONSULTATIONS ANTIVÉNÉRIENNES (suite).

VÉNÉROLOGIE

Départements	Nombre de consultations données				Nb. de séances de consul.	Départements	Nombre de consultations données				Nb. de séances de consul.
	H.	F.	E.	T.			H.	F.	E.	T.	
Lot	163	373	—	536	64	Rhône	6 263	3 521	69	9 853	362
Lot-et-Garonne	699	545	23	1 267	187	Saône (Haute-)	106	95	106	307	54
Lozère	4	10	—	14	17	Saône-et-Loire	218	121	11	350	116
Maine-et-Loire	616	454	914	1 984	137	Sarthe	95	26	—	121	76
Manche	94	140	15	249	105	Savoie	257	576	16	849	177
Marne	547	763	755	2 065	288	Savoie (Haute-)	364	318	18	700	56
Marne (Haute-)	217	514	1	732	47	Seine	62 832	46 398	982	110 212	3 460
Mayenne	57	6	9	72	39	Seine-Maritime	5 111	3 395	319	8 825	358
Meurthe-et-Moselle	2 622	2 294	344	5 260	396	Seine-et-Marne	663	1 058	28	1 749	227
Meuse	35	66	3	104	50	Seine-et-Oise	—	—	—	8 565	437
Morbihan	180	101	6	287	62	Sèvres (Deux-)	129	55	—	184	62
Moselle	1 689	2 828	171	4 688	150	Somme	1 714	1 509	106	3 329	185
Nièvre	29	23	1	53	26	Tarn	573	1 219	3	1 795	130
Nord	5 154	5 430	1 520	12 104	679	Tarn-et-Garonne	438	651	11	1 100	53
Oise	736	592	85	1 413	94	Var	1 599	4 744	138	6 481	500
Orne	185	230	15	430	30	Vaucluse	435	1 072	339	1 846	235
Pas-de-Calais	1 108	1 458	61	2 627	211	Vendée	8	—	—	8	8
Puy-de-Dôme	1 006	1 548	34	2 588	218	Vienne	65	120	—	185	43
Pyrénées (Basses-)	542	745	86	1 373	95	Vienne (Haute-)	48	38	10	96	36
Pyrénées (Hautes-)	315	388	—	703	47	Vosges	390	447	59	896	72
Pyrénées-Orientales	481	1 041	3	1 525	84	Yonne	59	245	7	311	37
Rhin (Bas-)	1 240	1 543	45	2 828	258						
Rhin (Haut-)	1 092	1 032	14	2 138	152						
						<i>France entière.</i>	<i>133 170</i>	<i>138 133</i>	<i>9 323</i>	<i>292 997</i>	<i>15 721</i>

587

2° FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL ANTIVÉNÉRIEN

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Nombre de personnes visitées à domicile	2 984	5 235	1 531	9 750
Nombre de personnes ramenées au traitement par le Service social	2 460	2 394	154	5 008
Nombre de personnes amenées aux consultations pour la première fois pour examen ou traitement (enquêtes épidémiologiques, etc.).....	1 092	1 352	249	2 693

3° FONCTIONNEMENT DU FICHER SANITAIRE ET SOCIAL DE LA PROSTITUTION

	Mineures	Majeures	Total
Nombre de femmes inscrites au fichier, visitées pendant le trimestre.....	33	6 963	6 996
Nombre de femmes inscrites au fichier, qui ont dû être hospitalisées pour maladies vénériennes contagieuses	—	—	182

4° RÉSULTATS DES EXAMENS PRATIQUÉS SUR DES SUJETS VENUS CONSULTER POUR LA PREMIÈRE FOIS

Résultats des examens cliniques et sérologiques	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Personnes reconnues indemnes	6 166	3 789	630	10 585
Syphilis :				
congénitale	12	25	18	55
primaire	92	29	—	121
secondaire	93	49	1	143
ancienne avec manifestations cliniques	139	90	—	229
sérologique cliniquement latente	616	344	11	971
Blennorrhagie	1 869	143	2	2 014
Chancre mou	13	2	—	15
Maladie de Nicolas-Favre	1	—	—	1
Dermatoses non syphilitiques	8 723	7 617	2 419	18 759
Totaux	17 724	12 088	3 081	32 893

5° RÉSULTATS DES EXAMENS PRATIQUÉS SUR DES SUJETS SOUMIS A UN EXAMEN SYSTÉMATIQUE

A. — EXAMENS PRATIQUÉS AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Résultats des examens cliniques et sérologiques	Examens pré-nuptiaux			Examens pré- et post-nataux				
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Nour- rissons	Enfants de + de 2 ans
Personnes reconnues indemnes	7 703	8 310	16 013	1 168	19 374	20 542	2 350	250
Syphilis :								
congénitale	—	—	—	—	9	9	7	3
primaire	—	—	—	—	1	1	—	—
secondaire	2	3	5	1	3	3	—	—
ancienne avec manifestations cliniques	1	2	3	3	8	8	—	—
sérologique cliniquement latente	23	25	48	7	71	78	—	1
Blennorrhagie	—	—	—	—	—	—	—	—
Chancre mou	—	—	—	—	—	—	—	—
Maladie de Nicolas-Favre	—	—	—	—	—	—	—	—
Dermatoses non syphilitiques	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	7 729	8 340	16 069	1 179	19 466	20 645	2 357	254

B. — EXAMENS DE SANTÉ PRATIQUÉS AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Résultats des examens cliniques et sérologiques	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Personnes reconnues indemnes	584	790	9	1 383
Syphilis :				
congénitale	1	—	—	1
primaire	—	—	—	—
secondaire	—	—	—	—
ancienne avec manifestations cliniques	4	2	—	6
sérologique cliniquement latente	38	6	—	44
Blennorrhagie	—	—	—	—
Chancre mou	—	—	—	—
Maladie de Nicolas-Favre	—	—	—	—
Dermatoses non syphilitiques	30	38	31	99
Totaux	657	836	40	1 533

C. — EXAMENS PRATIQUÉS AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR L'IMMIGRATION

Résultats des examens cliniques et sérologiques	Hommes	Femmes	Total
Personnes reconnues indemnes	1 256	1 435	2 691
Syphilis :			
congénitale	—	1	1
primaire	—	—	—
secondaire	2	3	5
ancienne avec manifestations cliniques	3	—	3
sérologique cliniquement latente	33	14	47
Blennorrhagie	31	—	31
Chancre mou	—	—	—
Maladie de Nicolas-Favre	—	—	—
Dermatoses non syphilitiques	—	—	—
Totaux	1 325	1 453	2 778

D. — EXAMENS PRATIQUÉS AU TITRE D'AUTRES LÉGISLATIONS

Résultats des examens cliniques et sérologiques	Détenus			Prostituées
	Hommes	Femmes	Total	
Personnes reconnues indemnes	11 934	1 032	12 966	5 978
Syphilis :				
congénitale	2	—	2	—
primaire	9	—	9	29
secondaire	8	1	9	45
ancienne avec manifestations cliniques	11	6	17	—
sérologique cliniquement latente	180	10	190	19
Blennorrhagie	29	3	32	1 094
Chancre mou	1	—	1	3
Maladie de Nicolas-Favre	—	—	—	—
Dermatoses non syphilitiques	366	22	388	45
Totaux	12 540	1 074	13 614	7 213

**6° NATURE ET RÉSULTATS DES EXAMENS
DE LABORATOIRE PRATIQUÉS**

Nature des examens pratiqués		Résultats	
		Positifs	Négatifs
<i>Examens sérologiques.</i>	Sang	8 206	78 565
	Liquide C.-R.	60	523
	<i>Total</i>	8 266	79 088
<i>Examens microbiologiques.</i>	Tréponèmes	112	328
	Gonocoques	3 527	29 120
	<i>Total</i>	3 639	29 448
<i>Total</i>		33 087	

7° PRINCIPAUX MÉDICAMENTS ANTIVÉNÉRIENS UTILISÉS

A. — PRÉPARATIONS ARSENALES, BISMUTHIQUES ET MERCURIELLES

Nature du produit	Mode d'emploi	Nombre d'injections faites
Préparations arsenicales.	Injections intraveineuses.	177
	Injections intramusculaires.	2 072
Préparations bismuthiques.	Injections intramusculaires.	63 625
Préparations mercurielles.	Injections.	7 678
	Autres voies.	389

B. — PÉNICILLINE ET SULFAMIDES

Nature du produit	Nombre de malades traités	Doses employées (médicaments fournis par les Dispensaires)
Pénicilline :		
pour le traitement de la syphilis.	3 478	34 098,6 millions d'unités.
pour le traitement de la blennorrhagie	1 191	2 080,4 » »
Sulfamides	2 066	19 317 grammes.

Statistiques concernant les départements d'outre-mer.

QUATRIÈME TRIMESTRE 1959

	Nombre de consultants nouveaux										Emigrants	Pros- tituées	Totaux	
	Consultants bénévoles						Protection maternelle et infantile							
	Hommes	Femmes	Enfants	Total			Pré-nuptiaux		Post-nataux					
							Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
	Hommes	Femmes	Enfants	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
Martinique..	8	6	2	16	—	—	—	—	—	4	—	—	21	21
Réunion	23	43	27	93	2	3	51	52	—	311	37	37	—	586

VÉNÉRÉOLOGIE

Statistiques concernant les départements d'outre-mer.

QUATRIÈME TRIMESTRE 1959

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

FONCTIONNEMENT DES DISPENSAIRES

Départements	Nombre total de consultations données, traitement compris				Nombre de séances de consultations pendant le trimestre
	Hommes	Femmes	Enfants	Total	
Réunion	117	307	122	546	39
Martinique	260	289	—	549	12

NATURE ET RÉSULTATS
DES EXAMENS DE LABORATOIRE PRATIQUÉS

Nature des examens pratiqués	Résultats			
	Positifs		Négatifs	
	Martinique	Réunion	Martinique	Réunion
Sang	22	41	11	341
Tréponèmes	—	—	—	—
Gonocoques	—	—	—	—

PRINCIPAUX MÉDICAMENTS UTILISÉS

PRÉPARATIONS ARSENALES, BISMUTHIQUES ET MERCURIELLES

	Nature du produit	Mode d'emploi	Nombre d'injections faites
Réunion	Préparations arsenicales.	—	—
	» mercurielles.	Intramusculaires.	8
	» bismuthiques.	Intramusculaires.	138
Martinique	Préparations arsenicales.	—	—
	» mercurielles.	Intramusculaires.	50
	» bismuthiques.	Intramusculaires.	108

RÉCAPITULATION DES RENSEIGNEMENTS
RECUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE 1959
CONCERNANT LES STATISTIQUES
DES MALADIES VÉNÉRIENNES

DEUXIÈME PARTIE

Activité des dispensaires antivénéériens.

Ce rapport complète celui paru dans le Bulletin précédent, où il n'était donné que les chiffres des cas déclarés durant l'année 1959.

Cette deuxième partie concerne les activités des dispensaires antivénéériens pour l'année 1959, et leur comparaison avec les chiffres des années précédentes, depuis 1950. Elle rend compte du pourcentage de cas de syphilis dépistés, et se décompose en plusieurs tableaux.

Travail de la Section de Vénérologie, présenté par

le D^r S. ROULE et M^{me} S. GOURLIAU.

TABLEAU II

Activité des dispensaires.

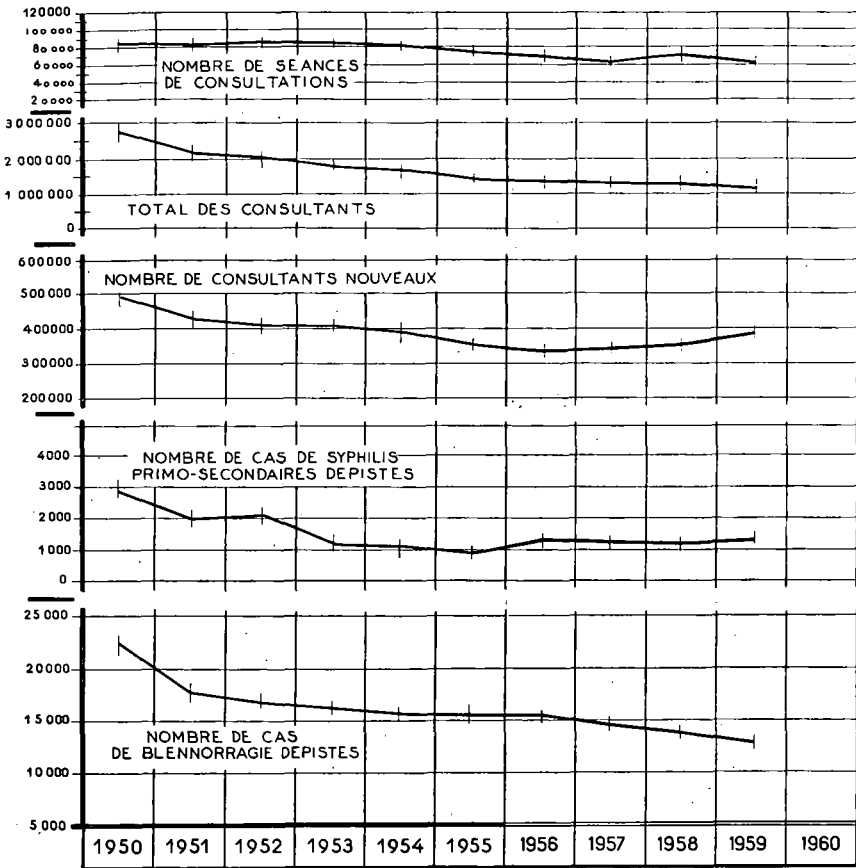
Nombre de cas contagieux dépistés (syphilis et blennorrhagie).

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nombre de séances de consultations....	83 549	86 314	83 900	81 508	72 869	69 248	66 527	74 406	60 384
Total des consultants.....	2 284 815	2 000 847	1 767 005	1 633 922	1 486 866	1 317 013	1 262 490	1 262 501	1 149 360
Nombre de consultants nouveaux.....	429 997	412 754	410 148	392 081	357 130	337 149	342 784	356 818	392 282
Nombre de cas de syphilis primo-secondaires dépistés	2 011	2 081	1 247	1 112	993	1 339	1 263	1 244	1 368
Nombre de cas de blennorrhagie dépistés.	17 600	16 886	16 097	15 396	16 062	16 039	14 442	13 847	12 853

Nombre de cas contagieux déclarés.

ACTIVITE DES DISPENSAIRES

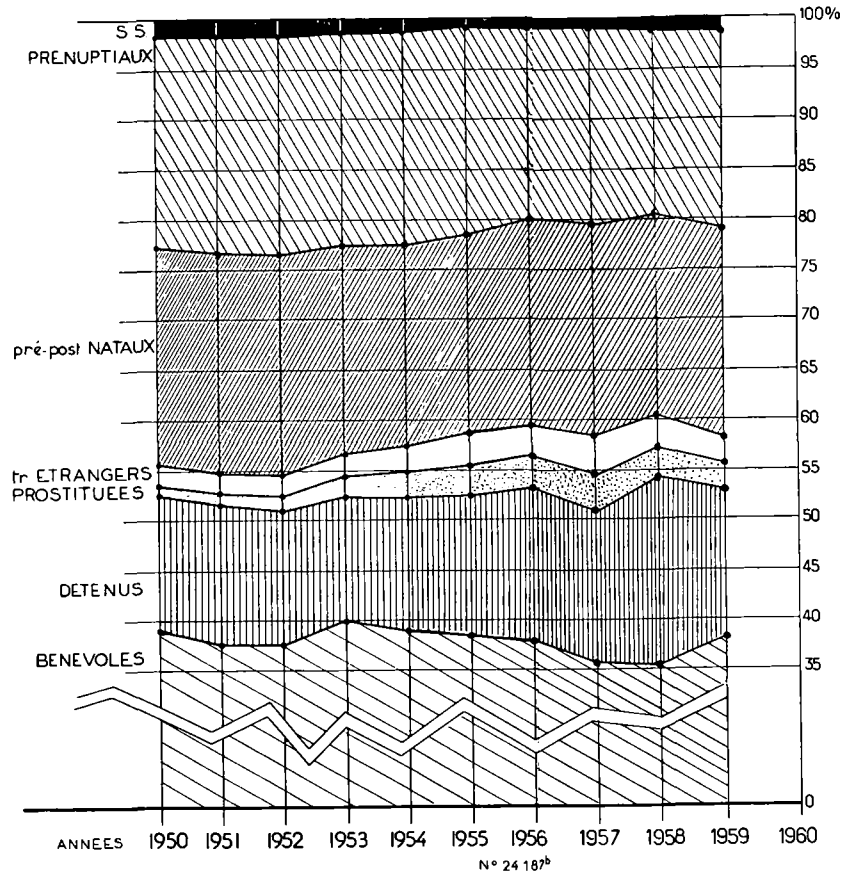
NOMBRE DE CAS CONTAGIEUX DEPISTES



NP 24 1944

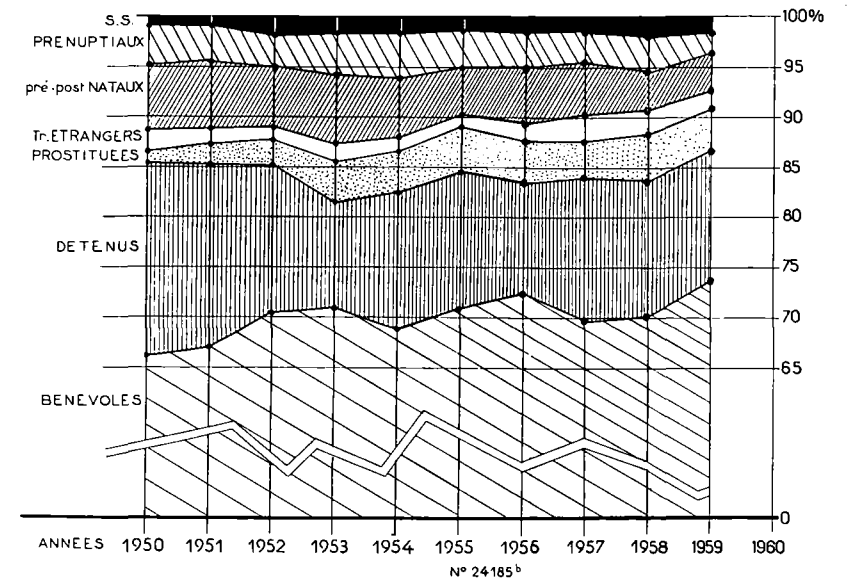
GRAPHIQUE I. — Courbes annuelles.

Répartition des consultants nouveaux par catégories.



GRAPHIQUE II.

Répartition des syphilis dépistées par catégories de consultants nouveaux.



GRAPHIQUE III.

TABLEAU III

Répartition des consultants nouveaux par catégories.

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Consultants bénévoles.	Cas :	160 547	153 802	155 682	144 613	136 508	127 179	121 379	125 556	134 929
	% :	37,6	37,6	40	38,6	38,3	37,8	35,4	35,3	38,1
Détenus.	Cas :	60 369	55 147	47 811	51 642	50 766	52 625	56 571	67 952	52 886
	% :	14,1	13,4	12,3	13,5	14,2	15,6	16,6	19	14,9
Prostituées.	Cas :	4 547	5 738	8 313	10 484	10 748	10 527	10 067	10 399	9 724
	% :	1,1	1,4	2	2,8	3,1	3,1	2,9	2,9	2,7
Travailleurs étrangers.	Cas :	9 121	9 797	9 975	9 342	9 276	9 368	12 303	11 515	9 269
	% :	2,1	2,4	2,5	2,4	2,6	2,8	3,5	3,2	2,6
Examens pré- et post-nataux.	Cas :	94 062	89 923	80 280	76 657	71 722	69 910	72 708	71 240	74 379
	% :	22	21,9	20,7	20,3	20,1	20,7	21,2	20	21
Examens pré-nuptiaux.	Cas :	90 912	88 297	82 247	80 057	74 142	64 183	66 106	66 077	68 903
	% :	21,3	21,5	21,2	21,2	20,6	19	19,3	18,5	19,5
Sécurité sociale (examens systématiques).	Cas :	7 938	7 490	5 052	4 551	3 968	3 357	3 650	4 079	4 149
	% :	1,8	1,8	1,3	1,2	1,1	1	1,1	1,1	1,2
Total	Cas :	427 496	410 194	389 360	377 346	357 130	337 149	342 784	356 818	354 239
	% :	100	100	100	100	100	100	100	100	100

MALADIES SOCIALES

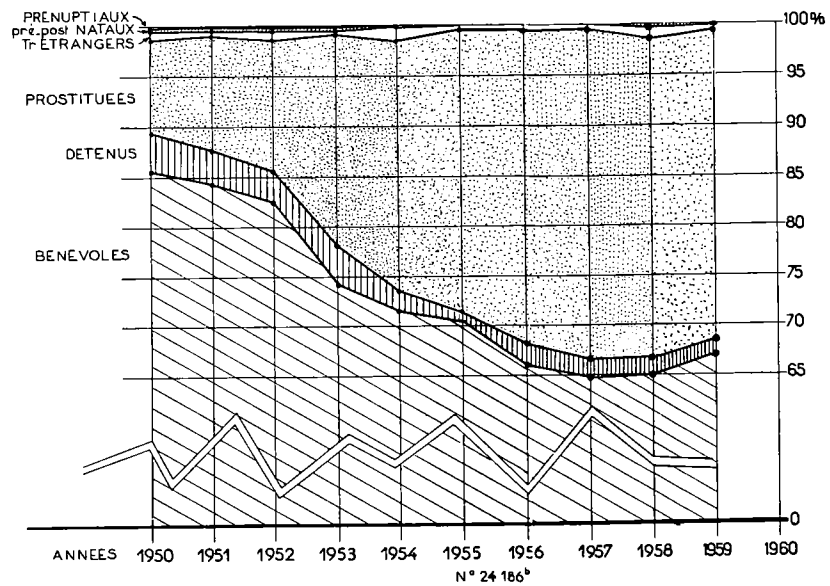
TABLEAU IV

Répartition des blennorrhagies dépistées par catégories de consultants nouveaux.

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Consultants bénévoles.	Cas :	14 808	13 913	12 134	11 049	11 369	10 652	9 363	9 000	8 673
	% :	81,5	82,3	74,4	71,6	70,8	66,4	64,9	65	67,4
Prostituées.	Cas :	633	551	600	327	174	323	262	272	189
	% :	3,3	3,3	3,7	2,1	1	2	1,8	1,9	1,5
Détenus.	Cas :	1 976	2 231	3 486	3 911	4 470	4 994	4 740	4 440	3 918
	% :	11,2	13,2	21,2	25	27,9	31,2	32,8	32	30,6
Travailleurs étrangers.	Cas :	131	119	71	95	41	61	66	116	58
	% :	0,7	0,9	0,4	1,3	0,3	0,4	0,4	0,9	0,4
Examens pré- et post-nataux.	Cas :	31	31	31	11	6	8	9	8	10
	% :	0,2	0,2	0,2	—	—	—	0,1	0,1	0,1
Examens pré-nuptiaux.	Cas :	19	36	16	2	1	1	2	7	3
	% :	0,1	0,2	0,1	—	—	—	—	0,1	—
Sécurité sociale (examens systématiques).	Cas :	2	5	2	1	1	—	—	4	2
	% :	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	Cas :	17 600	16 886	16 340	15 396	16 062	16 039	14 442	13 847	12 853
	% :	100	100	100	100	100	100	100	100	100

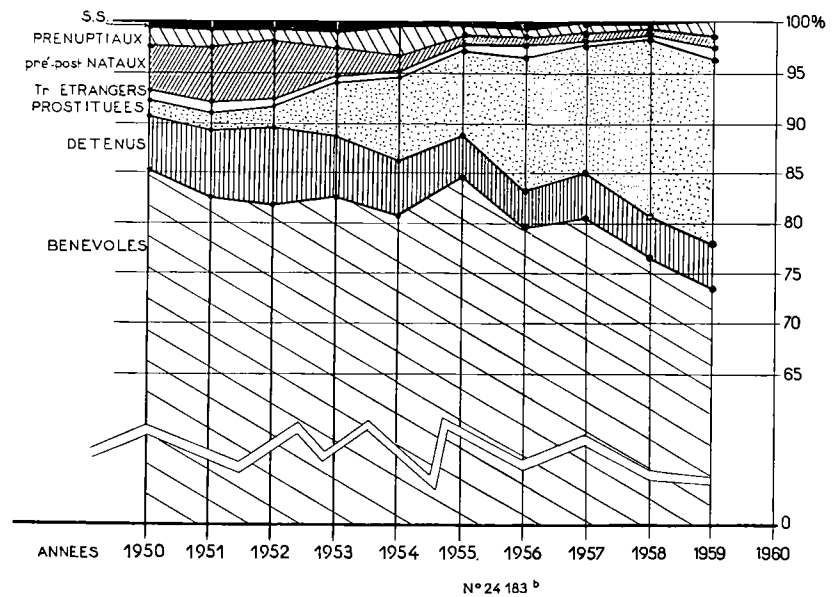
VÉNÉRÉOLOGIE

Répartition des blennorragies
dépistées par catégories de consultants nouveaux.



GRAPHIQUE IV.

Répartition des syphilis primo-secondaires
dépistées par catégories de consultants nouveaux.



GRAPHIQUE V.

TABLEAU V

Répartition des syphilis primo-secondaires dépistées par catégories de consultants nouveaux.

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Consultants bénévoles.	Cas : % :	1 668 83,1	1 724 82,8	1 027 83,2	901 81	842 84,9	1 069 79,9	1 032 81,7	962 76,6	1 011 73,9
Détenus.	Cas : % :	125 6,2	143 6,9	69 5,6	56 5,3	38 3,8	51 3,9	42 3,3	50 4	56 4,1
Prostituées.	Cas : % :	34 1,7	43 2,1	65 5,3	95 8,3	88 8,8	171 12,8	161 12,8	224 18	250 18,4
Travailleurs étrangers.	Cas : % :	27 1,3	15 0,7	8 0,6	6 0,5	5 0,5	18 1,3	2 0,2	4 0,3	17 1,2
Examens pré- et post-nataux.	Cas : % :	104 5,2	114 5,5	37 2,9	19 1,7	9 0,9	10 0,7	8 0,6	5 0,4	14 1
Examens pré-nuptiaux.	Cas : % :	40 1,9	29 1,4	19 1,5	32 2,9	10 1	10 0,7	18 1,4	7 0,5	19 1,4
Sécurité sociale (examens systématiques).	Cas : % :	13 0,6	13 0,6	12 0,9	33 0,3	1 0,1	10 0,7	— —	2 0,2	1 —
<i>Total</i>	Cas : % :	2 011 100	2 081 100	1 237 100	1 112 100	993 100	1 939 100	1 263 100	1 254 100	1 368 100

MALADIES SOCIALES

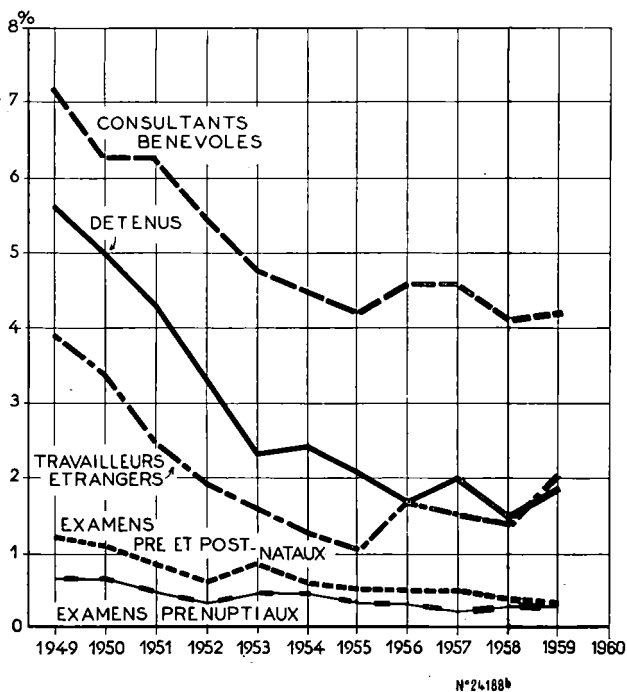
TABLEAU VI

Répartition du total des syphilis par catégories de consultants nouveaux.

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Consultants bénévoles.	Cas : % :	9 686 67,1	9 013 70,6	7 365 71,1	6 502 69,0	5 729 71,5	5 766 72,5	5 552 69,9	5 207 70	5 606 73,6
Détenus.	Cas : % :	2 634 18,2	1 871 14,7	1 100 10,6	1 276 13,6	1 055 13,2	833 11,1	1 121 14,1	1 033 13,8	983 12,8
Prostituées.	Cas : % :	280 1,9	299 2,4	412 3,9	396 4,2	346 4,3	335 4,2	308 3,8	354 4,7	322 4,2
Travailleurs étrangers.	Cas : % :	244 1,7	188 1,4	162 1,6	123 1,3	98 1,2	125 1,6	191 2,4	161 2,2	184 2,4
Examens pré- et post-nataux.	Cas : % :	984 6,8	750 5,9	732 7,1	565 6	397 4,9	442 5,6	424 5,3	308 4,1	250 3,5
Examens pré-nuptiaux.	Cas : % :	524 3,6	426 3,3	450 4,3	424 4,6	278 3,5	250 3,2	230 2,9	238 3,2	182 2,3
Sécurité sociale (examens systématiques).	Cas : % :	103 0,7	223 1,7	150 1,4	137 1,4	118 1,5	146 1,8	125 1,6	149 2	111 1,4
<i>Total</i>	Cas : % :	14 455 100	12 770 100	10 371 100	9 423 100	8 021 100	7 967 100	7 951 100	7 450 100	7 638 100

VÉNÉRÉOLOGIE

Pourcentage de syphilis dépistées dans divers groupes.



GRAPHIQUE VI.

TABLEAU VII

Pourcentage de syphilis dépistées dans les dispensaires dans divers groupes de consultants.

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Pré-nuptiaux.	Sujets :	88 876	88 297	82 241	80 057	74 148	64 183	66 106	66 077	68 903
	Cas :	494	426	450	424	278	250	230	238	182
	% :	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Pré- et post-nataux.	Sujets :	90 679	89 923	80 280	76 657	71 722	69 910	72 708	71 240	74 379
	Cas :	891	750	732	565	397	442	424	308	250
	% :	0,9	0,7	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3
Détenus.	Sujets :	60 369	55 147	47 811	51 642	50 766	52 625	56 571	67 952	52 886
	Cas :	2 634	1 871	1 100	1 276	1 055	883	1 121	1 033	983
	% :	4,3	3,3	2,3	2,4	2,1	1,7	2	1,5	1,9
Travailleurs étrangers.	Sujets :	9 246	9 797	9 975	9 342	9 276	9 368	12 303	11 515	9 269
	Cas :	231	188	162	123	98	125	191	161	184
	% :	2,5	1,9	1,6	1,3	1,1	1,7	1,5	1,4	2
Consultants bénévoles.	Sujets :	149 936	163 087	155 682	144 613	136 508	127 179	121 379	125 556	134 929
	Cas :	9 423	9 013	7 365	6 502	5 729	5 766	5 552	5 907	5 606
	% :	6,3	5,5	4,8	4,5	4,2	4,6	4,6	4,1	4,2

PÉDIATRIE

LA MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE EN 1959 (TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES)

La mortalité fœto-infantile a continué à baisser au cours du second semestre de l'année 1959. Cette diminution porte aussi bien sur la mortalité que sur la mortalité infantile; leurs taux respectifs, pour les trimestres considérés (1959-III et 1959-IV) sont d'ailleurs très voisins : aux environs de 21 ‰ pour la mortinatalité, et de 22 ‰ pour la mortalité infantile proprement dite.

MORTALITÉ INFANTILE

(Taux pour 1 000 enfants nés vivants, base annuelle.)

	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
1957 (rappel)	25	27,8
1958	22	25
1959	21,5	22,6
Différence entre 1958 et 1959 (%).....	-2,2	-9,6

MORTINATALITÉ

(Taux pour 1 000 naissances.)

	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
1957 (rappel)	22,5	22,9
1958	22,1	21,9
1959	20,9	20,9
Différence entre 1958 et 1959 (%).....	-5,4	-4,5

MORTALITÉ INFANTILE
PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR CAUSE

La diminution porte sur toutes les tranches d'âge au quatrième trimestre; au troisième, elle est plus faible et les taux sont assez voisins de ceux de l'année précédente.

En ce qui concerne les causes, la plupart des rubriques accusent une diminution. Les rubriques « malformations congénitales » et « toxicose » sont stationnaires.

TAUX DÉPARTEMENTAUX

Les taux départementaux appellent peu de commentaires : pendant le quatrième trimestre, on retrouve la classique surmortalité des départements nordiques, dont l'importance relative a d'ailleurs beaucoup diminué. Pour le troisième trimestre, la disposition est plus irrégulière : le département le plus défavorisé est le Cher (38 ‰), suivi par la Somme (35,5 ‰). Le département de la Corse mérite une mention spéciale, car son taux est le plus élevé de France pour le quatrième trimestre, et parmi les plus élevés pour le troisième trimestre.

En résumé, la mortalité fœto-infantile a continué à diminuer pendant le second semestre de l'année, surtout au quatrième trimestre. Les taux de mortalité infantile, proprement dite, sont devenus voisins de ceux de la mortalité.

Les taux de l'année entière, qui vont faire l'objet de la prochaine publication, s'établissent respectivement à 25,2 ‰ et à 21 ‰ pour la mortalité infantile et la mortalité.

Travail de la Section de Pédiatrie présenté par

M^{me} CORONE.

MORTALITÉ INFANTILE PAR CAUSE INCRIMINÉE

(Taux trimestriels, base annuelle.)

	3 ^e trimestre				4 ^e trimestre			
	1958		1959		1958		1959	
	N.	‰ N. V.	N.	‰ N. V.	N.	‰ N. V.	N.	‰ N. V.
Tuberculose	16	0,08	11	0,05	17	0,08	14	0,07
Coqueluche	46	0,2	27	0,1	30	0,2	18	0,09
Rougeole	27	0,1	19	0,09	8	0,04	2	0,01
Grippe	2	0,01	3	0,01	62	0,3	39	0,19
Otite et mastoïdite	22	0,1	22	0,1	42	0,2	36	0,17
Broncho-pneumonie	199	1	191	0,9	328	1,6	282	1,4
Gastro-entérite	102	0,5	107	0,5	78	0,4	61	0,3
Malformations congénitales de l'appareil circulatoire.	320	1,6	324	1,6	335	1,7	353	1,7
Autres malformations congénitales	334	1,6	353	1,7	372	1,8	368	1,8
Lésions dues à l'accouchement	440	2,2	459	2,2	459	2,3	411	2
Asphyxie et atelectasie post-natales	121	0,6	113	0,5	159	0,8	155	0,75
Erythroblastose	89	0,4	69	0,3	80	0,4	87	0,4
Prématurité	1 049	5,2	1 019	4,9	1 129	5,6	1 049	5,1
Débilité	72	0,4	72	0,3	131	0,7	79	0,4
Toxicose	384	1,9	419	2	387	1,9	385	1,9

N. V. = Enfants nés vivants.

MORTALITÉ INFANTILE PAR TRANCHE D'ÂGE

	1958		1959	
	% décès	‰ N. V. (1)	% décès	‰ N. V. (1)
<i>Troisième trimestre.</i>				
0 à 6 jours	45,4	10	44,6	9,6
7 à 27 »	14,6	3,2	14,6	3,2
28 à 90 »	13,9	3,1	14,4	3,1
91 à 180 »	10,9	2,4	10,9	2,3
181 à 365 »	15,2	3,3	15,2	3,3
0 à 27 »	60	13,2	59,4	12,7
28 à 365 »	40	8,8	40,6	8,7
<i>Quatrième trimestre.</i>				
0 à 6 jours	44,6	11,1	44,1	10
7 à 27 »	14,3	3,5	14	3,2
28 à 90 »	15,2	3,8	15,1	3,4
91 à 180 »	12,2	3	12,5	2,8
181 à 365 »	13,8	3,4	14,3	3,2
0 à 27 »	58,9	14,6	58,1	13,1
28 à 365 »	41,1	10,2	41,9	9,5

(1) N. V. = Enfants nés vivants, taux trimestriels bruts (base annuelle).

TABLEAU I

Mortalité infantile.

(Taux trimestriels ramenés à la base annuelle.)

Troisième trimestre.

Départements	1958-III	1959-III
Ain	19	11
Aisne	31	25
Allier	25	19
Alpes (Basses-)	27	13
Alpes (Hautes-)	26	11
Alpes-Maritimes	16	19,5
Ardèche	21	19
Ardennes	25	31
Ariège	13	34
Aube	34	25
Aude	18	17,5
Aveyron	13	19
Bouches-du-Rhône	18	24
Calvados	22	21
Cantal	39	28
Charente	14	27
Charente-Maritime	24	19
Cher	27	38
Corrèze	24	21
Corse	28	34
Côte-d'Or	21	20
Côtes-du-Nord	21	23
Creuse	19	14
Dordogne	26	20
Doubs	25	28
Drôme	17	13
Eure	16	19
Eure-et-Loir	15	12
Finistère	20	23,5
Gard	26	24
Garonne (Haute-)	28	29,5
Gers	41	18
Gironde	19	19,5
Hérault	23	21
Ille-et-Vilaine	31	27
Indre	26	19,5
Indre-et-Loire	26	19
Isère	24	17
Jura	18	22
Landes	25	31
Loir-et-Cher	24	22
Loire	25	18
Loire-Atlantique	20	18
Loire (Haute-)	31	17,5
Loiret	22	20,5
Lot	21	19
Lot-et-Garonne	18	20
Lozère	7	11
Maine-et-Loire	17	21
Manche	23	24
Marne	18	19

TABLEAU I. — MORTALITÉ INFANTILE (suite).

Départements	1958-III	1959-III
Marne (Haute-)	24	31
Mayenne	22	32
Meurthe-et-Moselle	27	27
Meuse	24	23
Morbihan	22	23
Moselle	34	27
Nièvre	19	29,5
Nord	31	26,5
Oise	27	17
Orne	14	22
Pas-de-Calais	26	23
Puy-de-Dôme	28	25
Pyrénées (Basses-)	24	26,5
Pyrénées (Hautes-)	21	18
Pyrénées-Orientales	36	23
Rhin (Bas-)	23	24
Rhin (Haut-)	17	26,5
Rhône	20	21
Saône (Haute-)	19	21
Saône-et-Loire	21	25
Sarthe	17	17
Savoie	14	24
Savoie (Haute-)	17	26
Seine	17	16
Seine-Maritime	23	18,5
Seine-et-Marne	21	22,5
Seine-et-Oise	18	17
Sèvres (Deux-)	18	19
Somme	27	35,5
Tarn	18	22
Tarn-et-Garonne	22	29
Var	19	16,5
Vaucluse	18	17
Vendée	16	14
Vienne	20	19
Vienne (Haute-)	12	12
Vosges	21	16
Yonne	18	15
Territoire de Belfort	19	20
<i>France entière</i>	22	21,5

TABLEAU II

Mortalité infantile.

(Taux trimestriels ramenés à la base annuelle.)

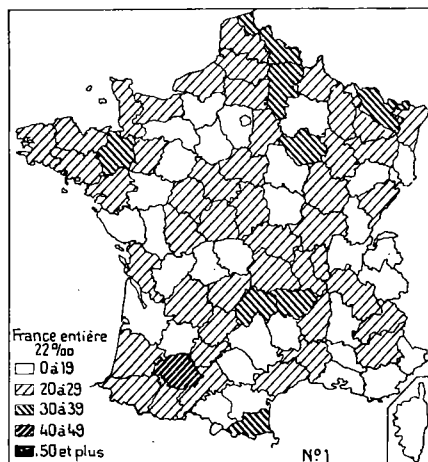
Quatrième trimestre.

Départements	1958-iv	1959-iv
Ain	19	15
Aisne	27	30
Allier	29	16
Alpes (Basses-)	19	16
Alpes (Hautes-)	5	13
Alpes-Maritimes	13	11
Ardèche	18	13
Ardennes	33	33
Ariège	19	15
Aube	24	26
Aude	19	13,5
Aveyron	18	25
Bouches-du-Rhône	24	26
Calvados	24	25
Cantal	29	26
Charente	26	25
Charente-Maritime	21	21
Cher	23	20
Corrèze	24	21
Corse	26	44
Côte-d'Or	28	20
Côtes-du-Nord	26	27,5
Creuse	21	22
Dordogne	30	25,5
Doubs	29	24
Drôme	23	24
Eure	23	21
Eure-et-Loir	22	18
Finistère	25	17
Gard	22	21
Garonne (Haute-)	25	30,5
Gers	28	11
Gironde	21	19
Hérault	18	19
Ille-et-Vilaine	23	24
Indre	29	20
Indre-et-Loire	20	24,5
Isère	18	20
Jura	18	20
Landes	26	28
Loir-et-Cher	21	25
Loire	23	15
Loire-Atlantique	20	21
Loire (Haute-)	23	24
Loiret	24	23
Lot	25	27,5
Lot-et-Garonne	19	12
Lozère	21	25
Maine-et-Loire	23	18
Manche	25	23
Marne	24	22
Marne (Haute-)	33	17

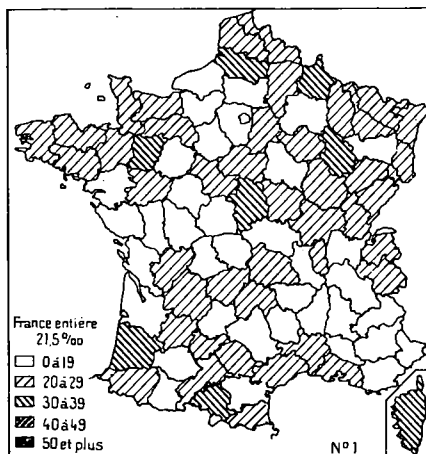
TABLEAU II. — MORTALITÉ INFANTILE (suite).

Départements	1958-iv	1959-iv
Mayenne	22	16,5
Meurthe-et-Moselle	28	18,5
Meuse	25	25
Morbihan	25	22
Moselle	42	27
Nièvre	21	26
Nord	37	32
Oise	23	22,5
Orne	24	24
Pas-de-Calais	37	31
Puy-de-Dôme	20	17
Pyrénées (Basses-)	26	22
Pyrénées (Hautes-)	20	16
Pyrénées-Orientales	34	31
Rhin (Bas-)	25	27
Rhin (Haut-)	22	28
Rhône	18	22
Saône (Haute-)	25	25,5
Saône-et-Loire	22	16
Sarthe	19	28
Savoie	21	21
Savoie (Haute-)	20	22
Seine	21	19,5
Seine-Maritime	24	22
Seine-et-Marne	26	22
Seine-et-Oise	21	20
Sèvres (Deux-)	22	21
Somme	43	30,5
Tarn	19	14,5
Tarn-et-Garonne	40	29
Var	21	28
Vaucluse	22	23
Vendée	20	18
Vienne	22	18
Vienne (Haute-)	14	13
Vosges	28	18
Yonne	22	12
Territoire de Belfort	18	19
<i>France entière</i>	25	22,6

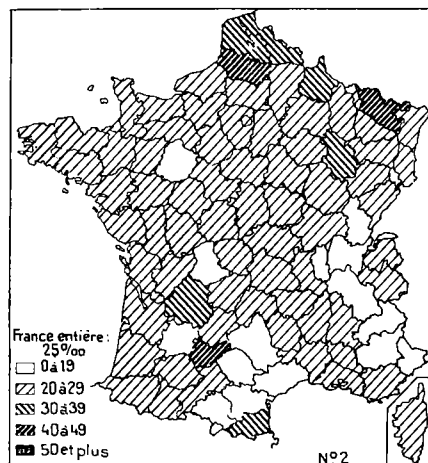
Mortalité infantile.



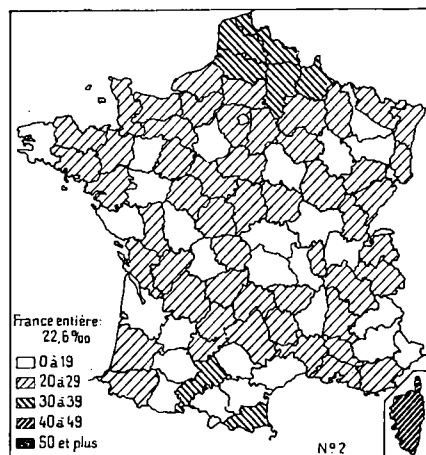
Troisième trimestre 1958.



Troisième trimestre 1959.



Quatrième trimestre 1958.



Quatrième trimestre 1959.

MORTALITÉ DE L'ENFANT DE PREMIÈRE ANNÉE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE, EN 1959

Comme chaque année et depuis 1948, nous insérons dans ce travail, pour l'année 1959, la natalité, la mortinatalité et la mortalité du nouveau-né. Les décès d'enfants de première année seront indiqués suivant le sexe, l'âge, le domicile et la cause.

NATALITÉ

Nous avons rassemblé dans le tableau I ci-dessous, avec rappel de l'année 1938, les naissances vivantes enregistrées à Paris et dans les communes suburbaines du département de la Seine depuis 1945, quel que soit le domicile de la mère.

TABLEAU I

Naissances vivantes sans discrimination de domicile.

Années	Paris	Banlieue	Seine
1938	30 978	29 859	60 835
1945	25 204	25 682	50 886
1946	50 480	39 694	90 174
1947	52 203	42 810	95 013
1948	51 264	42 400	93 664
1949	50 646	42 534	93 180
1950	49 764	41 543	91 307
1951	47 988	40 005	87 993
1952	47 295	40 525	87 820
1953	46 761	39 669	86 430
1954	46 245	39 981	86 226
1955	46 441	41 130	87 571
1956	46 677	42 119	88 746
1957	52 126	38 994	91 120
1958	51 506	40 817	92 323
1959	53 007	42 784	95 791

Ce tableau fait apparaître des variations assez considérables durant la période de quinze années consécutives (1945-1959). Si les naissances enregistrées en 1945 sont sensiblement moins nombreuses qu'en 1938, notons qu'il s'agit là d'une des années exceptionnelles liées à cette diminution de la natalité observée au cours des années 1914-1918 dont on n'a pas perdu le souvenir.

Par contre, depuis 1946, les nombres varient au cours du temps. Ils atteignent leur maximum en 1947 et régressent ensuite jusques et y compris 1956. Depuis lors, une légère augmentation est observée. Elle accuse à Paris des fluctuations durant les années 1957-1959, cependant que la banlieue présente sans interruption des nombres croissants. Il s'ensuit que le total des naissances pour l'ensemble du département se trouve en augmentation constante depuis 1954.

Pendant ces trois dernières années, les naissances vivantes ont passé de 91 120 à 95 791, soit une augmentation de 4 671 en 1959, traduisant ainsi une plus-value égale à 5,1 %. L'année 1959 enregistre, du fait de cet accroissement, plus de naissances qu'en 1947, année qui était jusqu'alors considérée comme exceptionnelle.

Mais cette nouvelle situation démographique semble assez étroitement liée à l'installation, dans ce département et surtout en banlieue, de nombreuses personnes d'origine provinciale, de réfugiés de Tunisie et du Maroc et de populations étrangères immigrées.

TABLEAU II

Naissances vivantes de population domiciliée depuis 1950.

Années	Paris	Banlieue	Hors Seine	Total
1950	46 342	39 102	5 863	91 307
1951	44 667	37 160	6 160	87 993
1952	44 039	36 965	6 276	87 280
1953	43 413	36 256	9 761	86 430
1954	42 717	36 463	7 046	86 226
1955	42 859	37 281	7 431	87 571
1956	43 074	37 907	7 812	88 786
1957	43 004	39 386	8 730	91 120
1958	41 782	40 815	9 726	92 323
1959	41 742	43 485	10 564	95 791

Le tableau II indique que les naissances sont en diminution à Paris et en augmentation en banlieue, compte tenu du domicile de la mère. Pour ce qui est des cas dits « hors Seine », on observe des flottements annuels se traduisant par un léger accroissement à partir de 1956.

MORTALITÉ FŒTALE

Il a été enregistré, en 1959, dans le département de la Seine, 1 817 mort-nés (embryons de moins de six mois exclus) soit 18,6 pour 1 000 naissances vivantes et mort-nés, quel que soit le domicile maternel, au lieu de 19,2 en 1958, soit un nouveau déclin de la mortalité fœtale de 4,2 %.

Les données ci-dessous rappellent que le taux de mortinatalité rétro-cède chaque année.

Années	Taux pour 1 000	Indices (base 100 en 1938)
1938	49,5	100
1951	25,1	50,7
1952	23,2	46,9
1953	22,9	46,3
1954	22,7	45,8
1955	22,6	45,7
1956	20,5	41,4
1957	19,9	40,2
1958	19,2	38,8
1959	18,6	37,6

Rappelons qu'entre 1938 et 1951, la mortalité fœtale est passée de 49,5 à 25,1. Elle a, de ce fait, régressé de 49,3 %. On remarquera depuis 1951, bien que la fréquence des mort-nés ait décliné plus lentement, que le taux n'est plus, en 1959, que de 18,6 et ne représente plus que 74,1 % de celui de 1951, soit une baisse égale à 25,9 %. Mais, considéré sur la base de l'année de référence (1938), le taux de 1959 ne représente plus que 37,6 % de la valeur initiale, ce qui se traduit par une diminution de 62,4 %.

Enfin, ce recul de la mortalité fœtale est d'autant plus considérable qu'il permet de sauvegarder, en 1959, et toujours sur les bases de l'année 1938, 30,9 nouveau-nés pour 1 000 naissances, soit 3 000 enfants nés vivants supplémentaires.

Les renseignements suivants donnent pour les années 1957, 1958 et 1959, et par circonscription, la mortinatalité pour 1 000 naissances totales, toujours sans discrimination du domicile de la mère.

Années	Paris	Banlieue	Hors Seine	Seine
1957	19,0	20,3	22,0	19,9
1958	18,8	19,2	20,7	19,2
1959	18,0	18,7	20,7	18,6

Notons que la fréquence des morts fœtales est fort nuancée entre les circonscriptions considérées. Toutefois, elle est, au cours de 1957-1959, en décroissance continue à Paris et dans la banlieue (—5,25 % et —7,9 respectivement), tandis que pour les cas hors Seine elle n'a pas varié en 1958 et 1959, bien que sur la base de l'année de référence (1957) elle ait également rétrocedé de 5,9 %.

MORTALITÉ INFANTILE

Il a été enregistré, en 1959, dans le département de la Seine, sans distinction du domicile maternel 1 951 décès de moins d'un an, soit 20,3 pour 1 000 enfants nés vivants au lieu de 21,4 en 1958.

Depuis 1955, le déclin annuel de ce taux est voisin de 5 %. En 1959, il est de 5,15 % sur la base de l'année précédente.

Le tableau III indique pour chaque secteur, à l'exception des cas hors Seine, l'état sanitaire du nouveau-né.

TABLEAU III
Décès de 0 à 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Années	Paris	Banlieue	Seine
1950	34,9	36,0	35,3
1951	31,7	34,9	33,1
1952	25,9	24,9	25,5
1953	23,2	27,8	25,3
1954	25,7	26,7	26,2
1955	24,0	23,8	23,9
1956	20,5	23,3	21,8
1957	21,0	20,9	21,0
1958	20,3	19,8	20,0
1959	17,6	19,8	18,8

A Paris, ces décès sont au nombre de 735 et déterminent un taux de mortalité de 17,6 au lieu de 20,3 en 1958, soit une décroissance de 13,3 %.

Dans les communes suburbaines, ce taux est sans changement avec celui de l'année précédente.

Pour l'ensemble du département de la Seine et pour les enfants de population domiciliée seulement, la mortalité infantile s'exprime, en 1959, par un taux de 18,8, d'où une diminution de 6 % sur 1958, ce qui souligne l'importance de la régression du risque décès chez l'enfant de première année que l'on peut observer à l'aide du tableau III, depuis 1950. Les mesures prises contre la mortalité de l'enfant de première année continuent ainsi à porter leurs fruits. Elles ont permis de préserver la

vie de 1 400 nouveau-nés issus de populations domiciliées dans le département de la Seine, lesquels auraient été emportés par la maladie ou auraient succombé à des accidents si le taux de mortalité de l'année 1950 n'avait pu être ramené de 35,3 à 18,8 décès pour 1 000 enfants nés vivants.

Si nous prenons pour référence l'année 1951, au cours de laquelle le taux de mortalité infantile était encore de 33,1 et celui de la mortalité fœtale de 25,1, au lieu de 18,8 et 18,6 respectivement en 1959 (1), il est permis d'avancer que la lutte contre la mortalité fœto-infantile se traduit aujourd'hui, dans le département de la Seine, par un gain annuel voisin de 2 000 enfants pouvant ensemble bénéficier de 140 000 années de vie. Ces constatations n'ont, à notre sens, besoin d'aucun autre commentaire.

MORTALITÉ PÉRINATALE

Les 1 817 mort-nés et les 886 décès de 0 à 6 jours déterminent encore, en 1959, un taux de 27,6 pour 1 000 naissances totales.

MORTALITÉ INFANTILE SUIVANT LE SEXE ET L'ÂGE

La répartition des 1 951 décès de première année enregistrés en 1959 dans le département de la Seine est la suivante :

1 096 décès de garçons et

855 décès de filles.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous la distribution de ces décès par âge sans distinction de domicile, y compris les cas hors Seine.

Age	Paris	Banlieue	Seine
0- 6 jours	694	192	886
7- 27 jours	253	58	311
28- 90 jours	201	91	292
91-180 jours	165	70	235
181-365 jours	156	71	227
<i>Ensemble</i>	1 469	482	1 951

(1) Ces deux coefficients sont maintenant *ex wquo*, mais ce fait est dû à la législation actuelle qui inclut dans la mortalité les décès d'enfants nés vivants, morts avant la déclaration de leur naissance à l'état civil (délai 3 jours pleins).

Mais dans ces nombres sont compris les décès d'enfants nés de mères non domiciliées dans le département de la Seine. Nous croyons devoir les soustraire de ce total étant donné que leur séjour dans ce département ne doit être, en général, que de courte durée.

C'est ainsi que l'analyse des causes de mortalité de l'enfant de première année, dont l'exposé suit, sera strictement limitée aux cadres du territoire intéressé (Seine).

De ce fait, les 1 951 décès signalés ci-dessus se trouvent ramenés à 1 605, déduction faite des 346 exitus des non-domiciliés dans le département. Rapporté aux 85 227 naissances vivantes issues de la population en résidence dans le département de la Seine, le taux n'est plus que de 18,8 pour 1 000, comme nous l'avons déjà dit, au lieu de 20,3 sans cette rectification.

Il se trouve, de ce fait, un changement appréciable dans la répartition par âge de ces décès :

0-6 jours, 756	7-27 jours, 245	28-90 jours, 234
91-181 jours, 192	181-365 jours, 178	de 0 à 1 an, 1 605

Les 756 décès de la première semaine de vie représentent donc 47,1 % du total au lieu de 50 % au cours de l'année précédente. Ce risque demeure donc considérable au début de la vie. Rapprochés des 85 227 enfants nés vivants, ces 756 décès de moins de 7 jours déterminent un taux de mortalité de 8,9 %, contre 10,3 en 1958, soit une diminution de 13,6 %.

Il reste cependant des dispositions à prendre pour réduire ce taux de mortalité de la première semaine de vie. La mortalité fœtale est, elle aussi, encore réductible et une partie devrait être insérée dans la mortalité des tout premiers jours de la vie, pour mieux préciser l'ampleur de la mortalité périnatale.

MORTALITÉ SAISONNIÈRE EN 1959

Il n'a pas été observé de froids excessifs, ni d'épidémie de grippe. Par contre, l'été a été particulièrement chaud et sa durée inhabituelle. Nous sommes donc conduits à examiner si les oscillations des nombres de décès paraissent correspondre aux variations météorologiques.

L'examen du tableau IV ne confirme pas que les hausses thermiques vraiment inhabituelles observées en juillet et août aient eu des conséquences dramatiques sur l'état de santé du nouveau-né. Les mois les plus chargés se trouvent au début et à la fin de l'année en 1959, comme depuis plusieurs décennies.

TABLEAU IV

Décès de 0 à 1 an suivant le mois d'enregistrement.

Mois	Décès de 0-1 an	Nombres journaliers de décès
Janvier	175	5,65
Février	167	5,97
Mars	158	5,10
Avril	135	4,50
Mai	131	4,23
Juin	151	5,03
Juillet	119	3,84
Août	96	3,10
Septembre	105	3,50
Octobre	111	5,58
Novembre	127	4,23
Décembre	130	4,20
<i>Total</i>	1 605	4,40

Les nombres absolus de décès ont cependant augmenté au cours du mois de juin sans que l'on ait remarqué des oscillations de température exceptionnelles.

Dans la troisième colonne de ce tableau, nous avons indiqué le nombre moyen journalier de décès en tenant compte, bien entendu, de la durée des mois. Les quotients les plus élevés intéressent les mois de janvier, février, mars et juin en passant par un paroxysme en février.

MORTALITÉ DE L'ENFANT (0-1 AN) SUIVANT LA CAUSE (Département de la Seine exclusivement.)

Les décès de moins d'un an sont indiqués par âge et par cause dans le tableau V. On observera 3 décès par tuberculose, dont 2 ont été mis au compte de la tuberculose des méninges et du système nerveux central et 1 aux autres formes de la tuberculose. Aucun décès n'a été imputé à la tuberculose de l'appareil respiratoire.

Un décès est dû aux fièvres typhoïde et paratyphoïde, 4 aux septiciémies, 1 à la diphtérie, 12 à la coqueluche, 6 à la méningite cérébro-spinale et autres méningococcies, 1 à la poliomyélite, 3 à la rougeole, 21 à la grippe et 4 à des maladies diverses, soit 53 décès consécutifs à des maladies infectieuses.

Le cancer a causé 4 décès et la leucémie 1.

Les lésions vasculaires cérébrales (non spécifiées d'origine obstétricale) ont entraîné la mort de 8 enfants.

TABLEAU V

Répartition des décès de moins d'un an par âge et par cause, en 1959, dans la Seine.

Causes du décès	0-6 jours	7-27 jours	28-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	0-365 jours
Tuberculose de l'appareil respiratoire.	—	—	—	—	—	—
Tuberculose des méninges et du système nerveux central	—	—	—	1	1	2
Tuberculose autres formes	—	—	—	—	1	1
Syphilis	—	—	—	—	—	—
Fièvres typhoïde et paratyphoïde	—	—	—	—	1	1
Scarlatine	—	—	—	—	—	—
Septicémies	—	1	1	1	1	4
Diphthérie	—	—	—	—	1	1
Coqueluche	—	—	4	4	4	12
Méningite cérébro-spinale et autres méningococcies	—	1	1	2	2	6
Tétanos	—	—	—	—	—	—
Poliomyélite	—	1	—	—	—	1
Encéphalite infectieuse aiguë	—	—	—	—	—	—
Rougeole	—	—	—	—	3	3
Grippe	—	2	5	5	9	21
Autres maladies infectieuses et parasitaires	—	—	1	—	3	4
Cancer et tumeurs (non compris leucémies)	—	—	1	1	2	4
Leucémies	—	—	—	1	—	1
Lésions vasculaires cérébrales (non spécifiées d'origine obstétricale)	—	—	6	1	1	8
Méningites (non spécifiées méningococciques ou tuberculeuses)	5	11	5	3	5	29
Encéphalites (non spécifiées infectieuses aiguës)	3	3	4	8	7	25
Otite, mastoïdite	—	1	5	5	6	17
Autres maladies du système nerveux et des organes des sens	—	—	1	1	1	3
Maladies de l'appareil circulatoire (non spécifiées congénitales)	—	—	2	3	1	6
Pneumonie, broncho-pneumonie	11	12	21	19	12	75
Autres maladies de l'appareil respiratoire	—	2	13	13	7	35
Hernie, occlusion intestinale	6	5	4	1	1	17
Gastrite, entérite (y compris la diarrhée du nouveau-né)	—	6	7	4	5	22
Autres maladies de l'appareil digestif	1	3	8	4	1	17
Malformations congénitales de l'appareil circulatoire	39	23	27	21	19	129
Autres malformations congénitales	52	34	25	18	17	146
Lésions obstétricales	148	23	3	—	—	174
Asphyxie et atelectasie post-natales	27	7	1	1	1	37
Erythroblastose	12	2	2	2	1	19
Maladies hémorragiques du nouveau-né	6	1	—	—	—	7
Toxicose infantile	—	8	22	20	24	74
Débilité congénitale (sans mention de prématurité)	8	—	1	—	1	10
Prématurité	382	57	5	1	—	445
Autres maladies	39	28	19	12	15	113
Accidents et autres morts violentes	7	4	11	14	10	46
Causes mal définies ou non déclarées	10	10	29	26	16	91
Toutes causes	756	245	234	192	178	1 605

Les 29 décès dus à des méningites (non spécifiées méningococciques ou tuberculeuses) sont répartis comme suit : 5 de 0 à 6 jours, 11 de 7 à 27 jours, 5 de 28 à 90 jours, 3 de 91 à 180 jours et 5 de 180 jours à 1 an.

Les encéphalites (non spécifiées infectieuses aiguës) ont causé 25 décès et 17 sont dus à l'otite ou à la mastoïdite, enfin 3 décès ont été provoqués par des maladies du système nerveux et des organes des sens autres que celles qui sont mentionnées ci-dessus.

Les maladies de l'appareil circulatoire non spécifiées congénitales ont emporté 6 enfants dont 5 de moins de 6 mois.

Les maladies de l'appareil respiratoire ont causé la mort de 110 enfants dont 75 sont dus à la pneumonie et à la broncho-pneumonie.

Les affections de l'appareil digestif groupent 56 décès dont 22 par gastro-entérite, y compris la diarrhée du nouveau-né, 17 par hernie et occlusion intestinale et 17 par des maladies diverses de l'appareil digestif.

Nous relevons, en outre, 275 décès par malformations congénitales dont 129 concernent des malformations de l'appareil circulatoire. La répartition de ces décès est très diversifiée au cours de la première année de vie comme l'indique le tableau V.

Les lésions obstétricales sont responsables de 174 décès dont 148 entre 0 et 6 jours, 23 de 7 à 27 jours et 3 entre 28 et 90 jours.

Les 37 décès par asphyxie et atelectasie post-natales sont plus spécialement enregistrés au début de la vie; 27 au cours de la première semaine, soit 73 % de ce total.

Par érythroblastose, on note 19 décès dont 12 entre 0 et 6 jours. Les maladies hémorragiques du nouveau-né ont causé 7 décès dont 6 au cours de la première semaine de vie.

La toxicose infantile a été invoquée 74 fois comme étant responsable de ces décès.

Les 10 décès concernant la débilité congénitale en comprennent 8 qui sont survenus pendant les sept premiers jours de vie.

Parmi les 445 décès par prématurité, 382 ont été enregistrés dans la première semaine de vie, soit 86 % du total. De plus, ces 382 décès représentent 50,5 % de la mortalité de 0 à 6 jours.

Par ailleurs, 113 décès ont été consignés à « autres maladies », rubrique groupant de nombreuses maladies d'importance mineure.

Les décès par accidents et autres morts violentes s'élèvent à 46.

Enfin, 91 décès sont classés sous la rubrique « Causes mal définies ou non déclarées », soit 5,7 % des 1 605 décès de 0 à 1 an.

Pour exposer par quelques indications numériques l'importance actuelle des principales causes de décès chez l'enfant de première année, nous donnons ci-après le nombre de leurs victimes en 1959 :

Le tableau VI montre l'importance de ces sept causes dans la mortalité de l'enfant de première année.

TABLEAU VI

Nombre de décès par groupe d'âge suivant les causes indiquées.

Causes invoquées	0-6 jours	7-27 jours	28-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	De 0-365 jours
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels...	8	15	21	18	20	82
Maladies de l'appareil respiratoire	11	14	34	32	19	110
Maladies de l'appareil digestif...	7	14	19	9	7	56
Malformations congénitales	91	57	52	39	36	275
Lésions obstétricales	148	23	3	0	0	174
Toxicose infantile	0	8	22	20	24	74
Prématurité	382	57	5	1	0	445
Décès (causes invoquées ci-dessus)	647	188	156	119	106	1 216
Décès (toutes causes)	756	245	234	192	178	1 605
Pour 100 décès généraux, combien par causes indiquées ci-dessus..	85,5	76,9	66,7	62,0	59,5	75,7

Dans le cours de la première semaine de vie, ces décès s'élèvent à 756 dont 647 sont dus aux causes indiquées, soit 85,5 % du total. Dans ce dernier groupement figurent les 382 décès de prématurés, soit 69 %. Enfin, les 756 décès traduisent un risque journalier moyen de 108.

Les 188 décès rapportés aux causes indiquées expriment une fréquence de 76,9 % des 245 décès du 7^e au 27^e jour de vie. Les causes les plus importantes sont, ici, les malformations congénitales et la prématurité. Le nombre journalier moyen est de 11,7 décès de toutes causes. Il est 9 fois plus faible que de 0 à 6 jours.

Du 28^e au 90^e jour, on a enregistré 234 décès dont 156, ou 66,7 %, sont dus aux causes indiquées au tableau VI. Les malformations congénitales occupent ici la tête de liste avec 52 victimes. La fréquence journalière des 234 décès de toutes causes est de 3,78 au lieu de 11,7 et 108 dans les deux premiers groupes d'âge. Elle est 3,1 fois moins importante que du 7^e au 27^e jour.

Entre le 91^e et le 180^e jour, il y eut 192 décès dont 119 dus aux causes incriminées ci-contre, soit 62 % de ce total. Là encore nous remarquons les malformations congénitales avec 39 décès. La moyenne journalière est de 2,16 décès contre 3,78 observés pour le groupe précédent; elle est 1,75 fois plus faible que du 28^e au 90^e jour.

Pendant les six derniers mois de vie, 178 décès ont été enregistrés dont 106 ont été mis au compte des maladies citées dans le tableau VI, soit 59,5 %. Ce sont les malformations congénitales et la toxicose infantile qui sont les plus souvent invoquées. La moyenne journalière des 178 décès n'est plus que de 0,96 au lieu de 2,16, d'où un risque 2,25 fois inférieur à celui du groupe précédent.

Si cette analyse se limitait à rappeler que le risque décès rétrocede en raison de l'augmentation de l'âge des nouveau-nés, elle ne serait pas d'un grand secours.

Mais elle a conduit à mettre en évidence certaines causes de décès aux divers âges du nourrisson. Et la dernière ligne du tableau VI montre leur importance dans toutes les séries d'âge. Nous avons jugé utile de l'élaborer en ne retenant que les décès de nourrissons nés dans ce département et issus de la population résidentielle. Les utilisateurs y trouveront des données nouvelles susceptibles d'orienter la prophylaxie de certaines des maladies qui demeurent encore trop meurtrières.

CONCLUSION

Ce travail a permis de signaler l'augmentation du nombre des naissances, la diminution de la mortalité fœtale et de la mortalité de l'enfant de première année.

Nous avons insisté sur l'importance du déclin de la mortalité qui, depuis 1938, est de l'ordre de 62,4 %. Le taux est, en effet, passé de 49,5 à 18,6 en 1959 pour 1 000 naissances totales, et ce dernier ne représente plus que 37,6 % de celui de l'année de référence.

La mortalité des enfants de moins d'un an continue de décroître. Dans ce département, le taux est passé de 35,3 en 1950 à 18,8 en 1959. Ce dernier taux est de 17,6 à Paris et de 19,8 en banlieue. Une diminution de 6 % est notée, en 1959, sur l'année précédente. Elle est supérieure à la régression de 5 % observée dans ce département depuis plusieurs années.

Cependant, la mortalité périnatale est de 27,6 pour 1 000 naissances totales, traduisant ainsi un risque encore important au début de la vie.

Pour ce qui est des variations saisonnières, il ne semble pas que la température extérieure inhabituelle des mois de juillet et août derniers ait eu une influence considérable sur l'état de santé du nouveau-né. Le tableau IV montre à ce sujet, à l'exception du mois de juin, que la dispersion mensuelle de ces décès correspond aux observations faites sur plusieurs décennies. La période estivale est désormais, dès le deuxième quart de ce siècle, la plus favorable pour la santé des nouveau-nés.

Le nombre des décès au cours des premiers jours de la vie, et dont la prématurité représente 50,5 % de ce total, demeure difficilement compressible si l'on en juge par sa très lente diminution.

Parmi les principales causes de mortalité chez le nouveau-né, il convient d'indiquer, à côté de la prématurité, les malformations congénitales; les lésions obstétricales, les maladies de l'appareil respiratoire, etc., inscrites dans le tableau VI.

Enfin, les premières tâches qui s'imposaient encore au début du xx^e siècle aux organismes naissants de protection maternelle et infantile avaient reçu, avant la grande guerre, un commencement d'exécution. Mais une politique d'aménagement national de lutte contre la mortalité infantile n'a pu être méthodiquement réalisée qu'après 1920. Elle fut à l'origine du déclin accéléré de la mortalité du nouveau-né.

Dans un excellent travail publié dans la *Revue d'Hygiène*, en janvier-mars 1934, avec le concours de l'Office National d'Hygiène Sociale, par les D^{rs} R. DEBRÉ, P. JOANNON et M^{lle} THÉRÈSE CRÉMIEU-ALCAN, les auteurs formulèrent dans leurs conclusions l'opinion à laquelle leurs recherches les avaient fait aboutir au sujet des progrès que la lutte contre la mortalité fœto-infantile pourrait et devrait accomplir dans les prochaines années.

« Notre principale conclusion, disaient-ils en 1934, relative à la portée actuelle de l'armement sanitaire, est la suivante : on peut en tirer un parti très grand contre le péril congénital, un parti moins grand, mais fort appréciable contre le péril alimentaire, et enfin contre le péril infectieux un parti restreint, dont le caractère limité pourrait décevoir s'il n'était pas prévu.

« Des réformes économiques viendront, plus ou moins lentement, compléter l'œuvre des mesures dirigées entre les insuffisances sanitaires et psychologiques, par conséquent lutter activement contre le péril alimentaire et surtout le péril infectieux. Ces trois catégories de mesures différeront donc tant par le coût et la cadence de leur mise en œuvre que par la nature et la promptitude de leurs résultats.

« Appliquées à la France, de telles données peuvent servir d'indication, relativement à l'orientation générale de la protection maternelle et infantile, et permettre, d'autre part, de pronostiquer les résultats probables des efforts à entreprendre et à poursuivre. Elles autorisent à penser que, si on le voulait, les mesures destinées à combattre les facteurs sanitaires et psychologiques de la mortalité infantile pourraient presque, à elles seules, faire descendre en peu de temps (moins de cinq ans, pensons-nous) la mortalité infantile aux environs de 5 %, et qu'un abaissement ultérieur au-dessous de 4 % pourrait être, au cours des années suivantes, les résultats de mesures beaucoup plus dispendieuses dirigées contre les facteurs économiques et spécialement contre le taudis.

« Nous n'osons dire que les mesures d'ordre sanitaire et psychologique sont celles par lesquelles il faut commencer, à l'exclusion des mesures d'ordre économique, d'une application plus longue, qui doivent aussi être entreprises dès maintenant. Il faut mettre en œuvre les unes et les autres, mais en sachant que les premières seront presque entièrement réalisables dans un délai assez court, entraîneront des dépenses relativement faibles et pourront aboutir en peu de temps aux résultats suivants : abaissement remarquable du péril congénital, restriction très notable du péril alimentaire, réduction légère du péril infectieux. En

somme, c'est surtout grâce à la lutte contre le péril congénital que la mortalité infantile doit promptement devenir modérée (inférieure à 7 %), et c'est par la diminution plus lente du péril alimentaire, et plus lente encore du péril infectieux, qu'elle pourra ultérieurement devenir plus faible (inférieure à 4 %). »

Ces prévisions étaient très raisonnables et fort justifiées. Le taux de la mortalité infantile était, en 1900 dans notre pays, de 15,1 pour 100 enfants nés vivants et de 8 % de 1925 à 1930.

Les résultats obtenus ont aujourd'hui largement dépassé les prévisions. Dans la France entière, le taux n'est plus, en 1959, que de 2,6 décès de moins d'un an pour 100 naissances vivantes, et inférieur à 1,9 dans le département de la Seine.

Ces résultats ont largement surpassé les taux de 5 %, puis de 4 % prévus en 1934. Cette baisse, alors inespérée, est liée à la quasi-disparition du risque alimentaire. Elle est, non moins importante pour le risque infectieux si elle est moins accusée pour le risque congénital. Mais il se trouve que le péril congénital n'a pas suivi la décroissance notée pour la plupart des composantes entrant dans le tableau nosologique actuel. Il reste donc plusieurs mesures à développer pour accentuer le déclin relativement lent de la mortalité primo-hebdomadaire, laquelle est d'ailleurs sous-estimée, du fait que les enfants morts avant la déclaration de leur naissance à l'état civil (3 jours pleins) sont classés parmi les mort-nés.

La politique sanitaire de la France a, nous l'avons vu, permis d'enregistrer de notables résultats en matière de réduction des taux de la mortalité infantile.

Le service de protection maternelle et infantile du département de la Seine n'a pas déçu l'Administration de l'Assistance publique et les corps organisés, puisqu'il a ramené cette mortalité à un niveau qui figure aujourd'hui parmi les plus bas non seulement en France, mais dans le monde entier.

Travail présenté par

MARCEL MOINE,

Statisticien de l'Institut National d'Hygiène.

LA MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE ENREGISTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE EN 1958

Le problème de la mortalité fœto-infantile est encore de nos jours très important. C'est dans les pays les plus évolués et dans l'Europe occidentale que ce risque est le plus faible. Les progrès réalisés depuis une cinquantaine d'années étant en relation directe du développement des centres de protection maternelle et infantile, il convient de les doter de moyens suffisants pour réduire à son minimum inévitable cette mortalité précoce.

Cette lutte a été menée avec succès dans la France entière. Dans le département de la Seine, elle a été intensifiée avec le concours du service de la protection maternelle et infantile de l'Assistance Publique. Les résultats sont des plus encourageants.

L'aide précieuse fournie dans les plus courts délais par la Direction régionale de l'Institut National de Statistiques et des Etudes économiques permet, chaque année, l'étude des causes pathologiques et accidentelles de la mortalité du nouveau-né. Ces travaux sont régulièrement publiés dans le *Bulletin de l'Institut National d'Hygiène*. L'année 1959 est actuellement sous presse.

Depuis le début de 1957, par suite de dispositions adoptées en vue d'en accélérer la publication suivant le domicile, les rapports concernant les années 1957, 1958 et 1959 n'ont pas indiqué la mortalité par arrondissement à Paris et par commune du territoire suburbain.

Le présent travail vient donc compléter la documentation dans laquelle sont données les causes de décès suivant le sexe et l'âge de l'enfant de première année.

*

**

Nous avons donc rassemblé dans le tableau I, pour la ville de Paris, le nombre des naissances vivantes, des mort-nés et celui des décès de moins d'un an. Dans ce tableau, les années 1957 et 1958 font l'objet d'une confrontation pour rappeler que le hasard intervient dans les nombres peu importants que nous devons utiliser ici.

A côté des données absolues citées ci-dessus, on trouvera les taux de mortalité fœtale et de mortalité infantile pour chaque arrondissement. Ces taux varient très sensiblement. Ils sont parfois plus élevés en 1958 qu'en 1957, mais en définitive l'année 1958 présente sur l'année précédente une diminution de 1,1 % de la mortinatalité et de 4,8 % de la mortalité de moins d'un an.

De plus, il se trouve que la mortinatalité surpasse la mortalité de l'enfant de moins d'un an dans le cadre de l'arrondissement pendant les deux années en cause et, parfois, cet excès n'intéresse qu'une seule année. C'est là qu'apparaissent fort nuancés les facteurs mortalité fœtale et mortalité infantile, lesquels justifient des considérations aussi poussées que le permettent les documents actuels.

Pour ce qui est de la mortinatalité, qui passe de 19,7 à 19,5 de 1957 à 1958, nous admettons que le déclin est lent à se manifester. Cependant, si nous nous reportons à l'année 1938, où ce taux était encore de 49,5 pour 1 000 naissances vivantes et mort-nés, nous observons que la régression de la mortinatalité est, dans ces vingt dernières années, de 61 %. Cette réduction est très importante puisque, toutes proportions gardées, la mortinatalité ne représente plus aujourd'hui que 39 % du niveau observé en 1938.

D'après les renseignements fournis par la Direction régionale de l'I. N. S. E. E., il ressort que sur les 875 mort-nés déclarés à l'état civil, 141 ont respiré ou sont décédés avant la déclaration de leur naissance. On sait que le délai pour cette déclaration est de trois jours pleins.

Or, ces 141 « faux mort-nés » représentent 16,1 % des 875 enfants déclarés comme étant nés sans vie. De ce fait, il ne reste plus que 734 morts fœtales, soit 16,4 pour 1 000 naissances totales au lieu de 19,5, taux élaboré selon la méthode classique. Cette différence, rappelons-le, viendrait augmenter le taux de la mortalité de l'enfant de première année qui, en 1958, passerait de 20,7 à 23,9 décès pour 1 000 naissances vivantes.

La mortalité infantile, telle qu'elle est de nos jours considérée (à l'exclusion de la rectification mentionnée ci-dessus), s'est élevée à Paris à 915 décès, soit 20,7 ‰ au lieu de 21,7 en 1957. Venant de 34,9 en 1950, la diminution est de 41 % en huit ans, d'où une moyenne approximative de 5 % par année.

Nous avons indiqué dans le tableau I les variations de cette mortalité de l'enfant de 0 à 1 an, à Paris, entre 1957 à 1958. Rassemblées ici, elles seront d'un grand secours par leur rapprochement avec les taux des années antérieures.

Parmi les observations faites sur les diverses agglomérations suburbaines qui sont insérées dans le tableau II, nous ne pourrions que nous répéter si nous en donnions un examen, même sommaire.

Disons plus simplement que les taux de mortinatalité oscillent entre les communes de 4,8 à 44 ‰ en passant par toutes les valeurs intermé-

diaires, et que le taux moyen pour l'ensemble de ces villes est, en 1958, de 19 mort-nés pour 1 000 naissances totales, contre 19,5 à Paris.

La mortalité infantile présente, elle aussi, un risque fort nuancé d'une commune à l'autre puisqu'il varie de 9,3 à 42,8 ‰. Pour l'ensemble de ce territoire, il s'exprime par un taux de 19,3 au lieu de 20,7 à Paris.

Mortalité infantile en 1958 dans le département de la Seine.

Décès de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes.



Dans le tableau II nous avons donné, comme dans le tableau I pour Paris, les naissances vivantes, les mort-nés et les décès de moins d'un an enregistrés en 1958 dans chacune des communes de la Seine.

Il ressort de cet exposé que le péril congénital, malgré la réduction notée depuis une quarantaine d'années, représente encore aujourd'hui la cause la plus considérable de la mortalité fœto-infantile. Le cartogramme ci-joint permet d'apprécier la diversité des taux de mortalité chez le nouveau-né, et les tableaux I et II soulignent l'importance de la mortinatalité par arrondissement et par commune.

TABLEAU I. — Naissances vivantes, mort-nés, décès de moins d'un an et taux de mortalité et de mortalité infantile dans les arrondissements de Paris en 1957 et 1958.

Arrondissements	1957			Décès de < 1 an	Morti-natalité (1)	Mortalité de 0 à 1 an (2)	1958			Décès de < 1 an	Morti-natalité (1)	Mortalité de 0 à 1 an (2)
	Naissances vivantes	Mort-nés	Total				Naissances vivantes	Mort-nés	Total			
1 ^{er}	629	14	643	16	21,8	25,5	595	11	606	15	18,2	25,2
2 ^e	791	22	813	19	27,1	24,0	751	12	763	22	15,7	29,3
3 ^e	1 085	35	1 120	26	31,3	23,9	1 063	13	1 076	31	12,1	29,1
4 ^e	1 201	24	1 225	26	19,6	21,7	1 150	31	1 181	23	26,2	20,0
5 ^e	1 647	35	1 682	40	20,8	24,2	1 645	24	1 669	32	14,4	19,4
6 ^e	1 316	28	1 344	27	20,8	20,5	1 243	28	1 271	28	22,1	22,5
7 ^e	1 484	42	1 526	28	27,5	18,9	1 450	24	1 474	36	16,3	24,8
8 ^e	1 207	25	1 232	22	20,3	18,2	1 151	25	1 176	22	21,3	19,1
9 ^e	1 558	33	1 591	34	20,7	21,8	1 529	31	1 560	35	19,9	22,9
10 ^e	2 116	40	2 156	42	18,6	19,9	2 073	48	2 121	45	22,6	21,7
11 ^e	3 230	63	3 293	70	19,2	21,7	3 150	57	3 207	64	17,8	20,3
12 ^e	2 392	41	2 433	59	16,9	24,7	2 395	36	2 431	53	14,8	22,1
13 ^e	2 919	54	2 973	50	18,2	17,1	2 714	64	2 778	45	22,9	16,6
14 ^e	2 877	63	2 940	64	21,4	22,2	2 799	53	2 852	64	18,6	22,8
15 ^e	3 627	56	3 683	86	15,2	23,7	3 762	65	3 827	82	17,0	21,8
16 ^e	3 264	60	3 324	58	18,1	17,8	3 203	53	3 256	40	16,3	12,5
17 ^e	3 511	63	3 574	75	17,7	21,4	3 300	75	3 375	63	22,2	19,1
18 ^e	4 208	90	4 298	82	20,9	19,5	3 936	91	4 027	70	22,5	17,8
19 ^e	2 716	48	2 764	79	17,4	29,1	2 795	67	2 862	69	23,4	24,6
20 ^e	3 418	51	3 469	69	14,7	20,2	3 232	57	3 289	71	17,3	22,0
N. D.	209	8	217	12	—	—	167	10	177	5	—	—
<i>Total</i>	45 405	895	46 300	984	19,7	21,7	44 093	875	44 968	915	19,5	20,7

(1) Pour 1 000 naissances vivantes et mort-nés.

(2) Pour 1 000 naissances vivantes.

TABLEAU II

Naissances vivantes, mort-nés, décès de moins d'un an et taux de mortalité infantile en 1958 dans les communes suburbaines du département de la Seine.

Communes suburbaines	Naissances			Décès de < 1 an	Mortinatalité (1)	Mortalité de 0-1 an (2)
	Vivantes	Mort-nés	Totales			
Alfortville	531	13	544	5	24,0	9,4
Antony	810	14	824	12	17,0	14,8
Arcueil	279	5	284	6	17,6	21,5
Asnières	1 198	21	1 219	25	17,2	20,9
Aubervilliers	1 277	29	1 306	22	22,2	17,2
Bagnolet	598	6	604	9	10,0	15,0
Bagneux	290	4	294	2	13,6	6,9
Bobigny	572	11	583	9	18,9	15,8
Bois-Colombes	422	8	430	8	18,6	18,9
Bondy	677	20	697	14	28,7	20,7
Bonneuil-sur-Marne	116	2	118	4	16,9	34,5
Boulogne-Billancourt	1 665	27	1 692	35	15,9	21,0
Bourget (Le)	172	6	178	3	33,7	17,5
Bourg-la-Reine	265	4	269	4	14,9	15,1
Bry-sur-Marne	141	5	146	3	34,2	21,3
Cachan	320	10	330	4	30,3	12,5
Champigny-sur-Marne	876	17	893	16	19,1	18,3
Charenton-le-Pont	389	9	398	6	22,6	15,4
Châtenay-Malabry	278	7	285	8	24,5	28,7
Châtillon	288	6	294	7	20,4	24,3
Chevilly-Larue	171	2	173	1	11,6	5,9
Choisy-le-Roi	611	5	616	10	8,1	16,4
Clamart	705	12	717	10	16,8	14,2
Clichy-la-Garenne	860	20	880	12	22,7	14,0
Colombes	1 177	23	1 200	31	19,2	26,3
Courbevoie	902	21	923	16	22,7	17,8
Courneuve (La)	401	6	407	12	14,7	30,0
Créteil	503	5	508	13	9,9	25,9
Drancy	1 186	21	1 207	15	17,4	12,7
Dugny	108	2	110	1	18,2	9,3
Epinau-sur-Seine	396	10	406	11	24,6	27,8
Fontenay-aux-Roses	185	2	187	7	10,7	37,9
Fontenay-sous-Bois	558	11	569	14	19,3	25,1
Fresnes	140	1	141	6	7,1	42,8
Garenne-Colombes	395	11	406	6	27,1	15,2
Genevilliers	601	13	614	19	21,2	31,6
Gentilly	284	4	288	4	13,9	14,1
Hay-les-Roses (L')	274	4	278	3	14,4	11,0
Ile-Saint-Denis (L')	78	1	79	2	12,7	25,7
Issy-les-Moulineaux	758	19	777	17	24,5	22,5
Ivry-sur-Seine	862	19	881	20	21,6	23,2
Joinville-le-Pont	280	6	286	4	20,9	14,3
Kremlin-Bicêtre	267	4	271	3	14,8	11,2
Levallois-Perret	932	16	948	20	16,9	21,5
Lilas (Les)	282	2	284	8	7,1	28,3
Maisons-Alfort	699	18	717	9	25,1	12,9
Malakoff	527	6	533	12	11,3	22,8
Montreuil-sous-Bois	1 608	28	1 636	31	17,1	19,3
Montrouge	647	9	656	11	13,7	17,1
Nanterre	1 349	26	1 375	26	18,9	19,3
Neuilly-sur-Seine	1 143	17	1 160	19	14,7	16,6
Nogent-sur-Marne	393	7	400	11	17,5	28,0
Noisy-le-Sec	524	13	537	12	24,2	23,0
Orly	213	4	217	8	18,4	37,6

TABLEAU II (suite).

Communes suburbaines	Naissances			Décès de < 1 an	Morti- natalité (1)	Mortalité de 0-1 an (2)
	Vivantes	Mort- nés	Totales			
Pantin	675	25	700	13	35,7	19,3
Pavillon-sous-Bois	291	2	293	7	6,8	24,0
Perreux-sur-Marne	429	9	438	10	20,5	23,3
Pierrefitte-sur-Seine	232	2	234	4	8,6	17,3
Plessis-Robinson	209	1	210	3	4,8	14,4
Pré-Saint-Gervais	242	5	247	4	20,3	16,5
Puteaux	645	9	654	8	13,8	12,4
Romainville	403	6	409	10	14,7	24,8
Rosny-sous-Bois	299	10	309	3	32,3	10,0
Rungis	25	0	25	1		40,0
Saint-Denis	1 609	34	1 643	27	20,7	16,8
Saint-Mandé	297	5	302	4	16,5	13,4
Saint-Maur-des-Fossés	1 011	24	1 035	13	23,2	12,8
Saint-Maurice	139	2	141	4	14,2	28,8
Saint-Ouen	869	25	894	14	28,0	16,1
Sceaux	282	3	285	4	10,5	14,2
Stains	411	8	419	16	19,1	38,9
Suresnes	589	9	598	8	15,1	13,6
Thiais	252	5	257	2	19,5	8,0
Vanves	362	4	366	7	10,9	19,3
Villejuif	639	11	650	20	16,9	31,3
Villemomble	390	5	395	12	12,7	30,8
Villeneuve-la-Garenne	165	4	169	4	23,7	24,3
Villetaneuse	87	4	91	2	44,0	23,0
Vincennes	710	15	725	10	20,7	14,1
Vitry-sur-Seine	1 070	23	1 093	24	21,1	22,4
<i>Total</i>	43 515	842	44 357	839	19,0	19,3

(1) et (2) Voir notes tableau I.

*

**

Bien que l'on puisse se réjouir des progrès jusqu'alors accomplis dans la lutte contre la mortalité du nouveau-né, il ne faut pas pour autant réduire les moyens financiers qui sont à la base des succès enregistrés, mais au contraire les maintenir, sinon les augmenter, sachant que les nouveaux gains possibles exigeront encore plus de labeur. Il est bien certain que les services de protection maternelle et infantile ne pourront multiplier leurs activités qu'avec l'amélioration continue des moyens mis à leur disposition : surveillance médico-sociale toujours accrue de la future maman et du nouveau-né.

Travail présenté par

MARCEL MOINE,

Statisticien de l'Institut National d'Hygiène.

ÉPIDÉMIOLOGIE

STATISTIQUES DE MORTALITÉ

(1959)

(INFECTIONS TYPHOÏDIQUES, DIPHTÉRIE, TÉTANOS, ROUGEOLE, COQUELUCHE)

I. — INFECTIONS TYPHOÏDIQUES

La morbidité typhoïdique est, en 1959, inférieure à celle de 1958 (respectivement 2 067 et 2 391 cas déclarés). Le nombre des décès est néanmoins passé de 43 à 58. Le taux est de 0,1, la létalité de 2,8, alors qu'elle était de 1,8 en 1958.

II. — DIPHTÉRIE

Le nombre des cas déclarés est, en 1959, légèrement supérieur à celui de 1958, respectivement 1 134 et 1 049. Le nombre des décès ne varie pas : 41. Le taux est inchangé (0,1) et la létalité est de 3,6 au lieu de 3,9 en 1958.

III. — TÉTANOS

Le nombre des décès attribués au tétanos est, en 1959, en nette augmentation par rapport à celui de 1958, 426 au lieu de 373. Le taux est de 0,9. Dans les départements suivants, aucun décès n'a été attribué au tétanos : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aude, Aveyron, Corrèze, Lozère, Territoire de Belfort. Le taux de mortalité n'atteint 3 que dans un seul département : le Maine-et-Loire.

IV. — ROUGEOLE ET COQUELUCHE

La morbidité de la rougeole, en 1959, a été très supérieure à celle de 1958. Le nombre des décès passe de 180 à 237 et le taux de mortalité de 0,4 à 0,5.

Le nombre des décès attribués à la coqueluche, en 1959, est supérieur à celui de 1958, respectivement 282 et 235. Le taux passe de 0,5 à 0,6.

**INCIDENCE DE LA MORTALITÉ PAR MALADIES INFECTIEUSES
SUR LA MORTALITÉ INFANTILE**

En 1959, on a enregistré 20 767 décès d'enfants de moins d'un an au lieu de 21 887 en 1958, 23 595 en 1957, 25 308 en 1956. Sur ce total, 1 052 ont été attribués à une maladie infectieuse au lieu de 861 en 1958, 1 335 en 1957, 1 200 en 1956. Le pourcentage est de 5,1 et pour ces trois dernières années 3,9 en 1958, 5,7 en 1957, 4,7 en 1956.

	1958	1959
Tétanos	18	23
Coqueluche	165	189
Méningite cérébro-spinale	48	44
Typhoïde	1	—
Scarlatine	—	—
Diphtérie	2	2
Poliomyélite	8	13
Rougeole	77	95
Grippe	296	437

**NOTE AU SUJET DES STATISTIQUES DE MORTALITÉ
PAR MALADIES INFECTIEUSES**

Lors de la sixième révision des nomenclatures, le contenu du chapitre des maladies infectieuses a été modifié par rapport à la nomenclature de 1938. Il comprend actuellement les rubriques suivantes :

B1. Tuberculose de l'appareil respiratoire.	B10. Infections à méningocoques.
B2. Tuberculose autres formes.	B11. Peste.
B3. Syphilis et ses séquelles.	B12. Poliomyélite antérieure aiguë.
B4. Fièvre typhoïde.	B13. Variole.
B5. Choléra.	B14. Rougeole.
B6. Dysenterie (toutes formes).	B15. Typhus et autres rickettsioses.
B7. Scarlatine et angine à streptocoques.	B16. Paludisme.
B8. Diphtérie.	B17. Toutes autres maladies classées comme maladies infectieuses et parasitaires.
B9. Coqueluche.	

L'O. M. S. a récemment publié une étude sur l'évolution de la mortalité infectieuse dans le monde de 1950 à 1955 (Rapport épidémiologique et démographique, vol. 10, n° 8, 1957, p. 375), basée sur cette nouvelle nomenclature. Les chiffres indiqués pour la France sont différents de ceux publiés jusqu'ici par l'I. N. H. Ces différences sont dues à deux raisons :

a) L'étude de la mortalité par tuberculose et syphilis, concernant les sections de la tuberculose et des maladies vénériennes, les décès dus à ces affections ne figurent pas sur le tableau publié par la section d'épidémiologie.

b) Les décès dus à la grippe, indiqués sur le tableau ci-dessus, ne sont pas mentionnés dans l'étude de l'O. M. S. parce que la sixième révision de la nomenclature a transféré cette affection du chapitre des maladies infectieuses et parasitaires à celui des maladies de l'appareil respiratoire.

*Mortalité par maladies infectieuses
comparée à la mortalité générale.*

Nombre de décès : 526 038 en 1957; 494 907 en 1958; 503 620 en 1959.

Causes de décès	Nombre total de décès			Nombre pour 1 000 décès toutes causes		
	1957	1958	1959	1957	1958	1959
Infections typhoïdiques	81	43	58	0,15	0,09	0,12
Brucellose	13	20	14	0,02	0,04	0,03
Scarlatine	9	9	11	0,02	0,01	0,02
Diphtérie	40	41	41	0,10	0,08	0,08
Coqueluche	329	235	282	0,60	0,50	0,60
Méningite cérébro-spinale	116	128	104	0,20	0,30	0,20
Tétanos	476	373	426	0,90	0,70	0,80
Poliomyélite	291	139	216	0,55	0,30	0,40
Rougeole	346	180	237	0,70	0,40	0,50
Grippe	11 714	3 223	6 737	22,20	6,50	13,30
Autres maladies infectieuses et parasitaires	1 592	1 509	1 576	3	3,10	3,10
Total	15 007	5 900	9 702	28,50	11,90	19,30

TYPHOÏDE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	0	0	1	1	1	1	0	0	0,3	0,3	0,3	0,3
Aisne	1	3	1	0	0	0	0,2	0,6	0,2	0	0	0
Allier	2	1	0	0	1	0	0,5	0,3	0	0	0,3	0
Alpes (Basses-)	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1,2	0	0
Alpes (Hautes-)	1	0	0	0	0	0	1,1	0	0	0	0	0
Alpes-Maritimes	0	1	1	1	0	2	0	0,2	0,2	0,2	0	0,4
Ardèche	0	1	0	0	0	1	0	0,4	0	0	0	0,4
Ardennes	3	1	3	0	0	0	1,1	0,4	1	0	0	0
Ariège	0	0	0	1	1	0	0	0	0,7	0,7	0	0
Aube	0	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0
Aude	1	1	0	0	0	0	0,4	0,4	0	0	0	0
Aveyron	1	1	1	1	1	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0
Bouches-du-Rhône	4	5	8	5	0	3	0,4	0,5	0,8	0,5	0	0,3
Calvados	1	1	3	2	1	0	0,2	0,2	0,7	0,4	0,2	0
Cantal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charente	2	0	0	1	0	3	0,6	0	0	0,3	0	0,9
Charente-Maritime	0	2	1	0	0	0	0	0,4	0,2	0	0	0
Cher	3	0	0	1	0	0	1,1	0	0	0,3	0	0
Corrèze	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0	0
Corse	0	0	1	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0
Côte-d'Or	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0,6	0	0,3
Côtes-du-Nord	3	3	1	1	1	1	0,6	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2
Creuse	1	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0	0	0
Dordogne	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0
Doubs	0	1	2	0	0	0	0	0,3	0,6	0	0	0
Drôme	1	0	0	0	1	1	0,3	0	0	0	0,4	0,3
Eure	0	1	1	0	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0
Eure-et-Loir	0	2	0	2	1	0	0	0,7	0	0,8	0,4	0
Finistère	1	6	0	1	3	2	0,1	0,8	0	0,1	0,4	0,3
Gard	1	1	0	0	1	0	0,2	0,2	0	0	0,2	0
Garonne (Haute-)	0	1	0	1	1	3	0	0,2	0	0,2	0,2	0,5
Gers	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,5	0
Gironde	0	1	0	1	0	1	0	0,1	0	0,1	0	0,1
Hérault	1	3	1	2	0	1	0,2	0,6	0,2	0,4	0	0,2
Ille-et-Vilaine	4	2	0	3	1	0	0,7	0,3	0	0,5	0,2	0
Indre	0	3	1	0	0	1	0	1,2	0,4	0	0	0,4
Indre-et-Loire	1	2	0	0	0	0	0,3	0,5	0	0	0	0
Isère	1	3	1	1	1	0	0,2	0,5	0,2	0,2	0,2	0
Jura	1	1	1	1	1	2	0,4	0,4	0,5	0,45	0,45	0,9
Landes	0	1	0	1	0	0	0	0,4	0	0,4	0	0
Loir-et-Cher	0	0	1	0	1	0	0	0	0,4	0	0,4	0
Loire	3	1	4	1	0	0	0,4	0,1	0,6	0,15	0	0
Loire-Atlantique	3	1	4	2	1	2	0,4	0,1	0,5	0,3	0,1	0,3
Loire (Haute-)	0	0	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0
Loiret	0	1	1	1	0	0	0	0,3	0,3	0,25	0	0
Lot	1	0	0	0	0	1	0,6	0	0	0	0	0,7
Lot-et-Garonne	3	0	2	1	0	1	1,1	0	0,7	0,4	0	0,4
Lozère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maine-et-Loire	1	1	1	0	1	1	0,2	0,2	0,2	0	0,2	0,2
Manche	2	4	0	0	0	0	0,4	0,9	0	0	0	0
Marne	2	2	1	0	0	0	0,5	0,5	0,2	0	0	0
Marne (Haute-)	0	1	1	0	0	1	0	0,5	0,5	0	0	0,5
Mayenne	2	0	1	1	0	0	0,8	0	0,4	0,4	0	0
Meurthe-et-Moselle	3	2	1	1	2	0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,3	0
Meuse	1	0	0	—	0	0	0,5	0	0	0	0	0
Morbihan	1	3	3	—	1	1	0,2	0,6	0,6	0,4	0,2	0,2
Moselle	2	4	1	5	2	1	0,3	0,5	0,1	0,6	0,2	0,1

ET PARATYPHOÏDE

Départements	Nombre total des cas						Léthalité						Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	50	55	44	22	21	56	0	0	2,3	4,5	4,8	1,8	0	0	0,2	0,3	0,3	0,3
Aisne	18	16	8	18	10	3	5,6	18,7	12,5	0	0	0,2	0,5	0,2	0	0	0	0
Allier	46	31	48	34	21	12	4,4	3,2	0	4,8	0	0,4	0,2	0	0	0,2	0	0
Alpes (Basses-)	13	4	10	3	2	4	0	0	0	33,3	0	0	0	0	0,9	0	0	0
Alpes (Hautes-)	15	31	12	15	6	5	6,7	0	0	0	1,2	0	0	0	0	0	0	0
Alpes-Maritimes	25	31	38	19	18	26	0	3,2	2,6	5,3	0	7,7	0	0,2	0,1	0,15	0	0,3
Ardèche	27	22	19	27	21	33	0	4,5	0	0	3	0	0,3	0	0	0	0	0,3
Ardennes	25	38	8	10	2	4	12	2,6	37,5	0	0	0,9	0,3	0,9	0	0	0	0
Ariège	4	4	7	9	12	3	0	0	0	11,1	8,3	0	0	0	0,5	0,6	0	0
Aube	1	12	16	9	14	31	0	8,3	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0
Aude	29	15	15	22	27	15	3,4	6,7	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0	0	0
Aveyron	9	12	1	11	6	5	11,1	8,3	100	9,1	16,6	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0
Bouches-du-Rhône	115	64	139	54	57	74	3,5	7,8	5,8	9,3	0	4,1	0,3	0,4	0,6	0,4	0	0,2
Calvados	57	76	46	22	28	23	1,75	1,3	6,5	9,1	3,6	0	0,2	0,2	0,6	0,4	0,2	0
Cantal	5	3	9	5	6	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charente	11	13	4	7	4	6	18,1	0	0	14,3	0	50	0,5	0	0	0,2	0	0,8
Charente-Maritime	25	20	40	38	27	34	0	10	2,5	0	0	0	0,4	0,2	0	0	0	0
Cher	119	14	11	10	4	8	2,5	0	0	10	0	0,7	0	0	0,2	0	0	0
Corrèze	15	19	9	12	0	10	6,7	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0
Corse	43	42	31	38	34	43	0	0	3,2	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0
Côte-d'Or	26	21	13	17	15	12	0	0	0	11,8	0	8,3	0	0	0,4	0	0	0,2
Côtes-du-Nord	18	31	32	109	31	32	10,7	9,7	3,1	0,9	3,2	3,1	0,5	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2
Creuse	4	6	5	8	3	6	25	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0
Dordogne	10	30	16	9	12	4	0	3,3	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0
Doubs	7	111	59	126	68	16	0	0,9	3,4	0	0	0	0,3	0,6	0	0	0	0
Drôme	25	16	17	20	12	13	4	0	0	8,3	7,7	0,3	0	0	0,3	0,3	0,3	0,3
Eure	20	26	32	14	5	3	0	3,8	3,1	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0	0
Eure-et-Loir	28	56	67	17	34	17	0	3,6	0	11,8	2,9	0	0,6	0	0,6	0,3	0	0
Finistère	45	35	23	44	35	53	2,2	17,1	0	2,3	8,6	3,8	0,1	0,7	0	0,1	0,4	0,2
Gard	34	74	67	41	25	38	2,9	1,3	0	0	4	0	0,2	0,2	0	0	0,2	0
Garonne (Haute-)	18	22	19	9	11	13	0	4,5	0	11,1	9,1	23,1	0	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5
Gers	7	10	9	7	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0,5	0	0
Gironde	10	25	20	11	18	16	0	4	0	9,1	0	6,2	0	0,09	0	0,1	0	0,1
Hérault	74	44	73	27	25	29	1,3	6,8	1,4	7,4	0	3,4	0,2	0,5	0,2	0,3	0	0,2
Ille-et-Vilaine	87	83	72	92	67	50	4,6	2,4	0	3,3	1,5	0	0,5	0,3	0	0,4	0,2	0
Indre	18	11	56	8	3	16	0	27,3	1,8	0	0	6,2	0	0,9	0,3	0	0	0,3
Indre-et-Loire	22	18	1	9	5	10	4,5	11,1	0	0	0	0,2	0,5	0	0	0	0	0
Isère	79	68	111	66	73	60	1,3	4,4	0,9	1,5	1,3	0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1	0
Jura	19	68	78	67	37	10	5,2	1,5	1,3	1,5	2,7	20	0,4	0,4	0,3	0,35	0,4	0,8
Landes	7	8	2	1	2	1	0	12,5	0	100	0	0	0	0,3	0	0,3	0	0
Loir-et-Cher	6	12	13	14	11	13	0	0	7,7	0	9,1	0	0	0	0,3	0	0,3	0
Loire	137	77	141	47	76	53	2,2	1,3	2,8	2,1	0	0,4	0,1	0,5	0,1	0	0	0
Loire-Atlantique	137	95	100	35	28	26	2,2	1	4	5,7	3,6	7,7	0,3	0,1	0,4	0,2	0,1	0,2
Loire (Haute-)	8	24	12	16	10	5	0	0	8,3	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0
Loiret	17	25	21	7	14	10	0	4	4,8	14,2	0	0	0,2	0,2	0,2	0	0	0
Lot	2	5	2	1	1	2	50	0	0	0	50	0,6	0	0	0	0	0	0,1
Lot-et-Garonne	13	8	13	8	3	6	23,1	0	15	12,5	0	16,5	0,8	0	0,5	0,3	0	0,3

TYPHOÏDE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nièvre	0	2	0	0	0	1	0	0,8	0	0	0	0,4
Nord	3	3	6	3	2	2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Oise	0	1	0	1	0	1	0	0,2	0	0,2	0	0,2
Orne	0	2	1	1	1	0	0	0,7	0,4	0,4	0,4	0
Pas-de-Calais	4	2	2	0	0	2	0,3	0,2	0,1	0	0	0,1
Puy-de-Dôme	1	0	3	1	0	0	0,2	0	0,6	0,2	0	0,1
Pyrénées (Basses-)	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0,5	0	0
Pyrénées (Hautes-)	2	0	1	0	0	0	0,9	0	0,5	0	0	0,2
Pyrénées-Orientales	0	3	1	2	0	2	0	1,2	2,4	0,9	0	0,8
Rhin (Bas-)	4	0	2	2	2	3	0,6	0	0,3	0,3	0,3	0,4
Rhin (Haut-)	1	1	0	3	0	2	0,2	0,2	0	0,6	0	0,4
Rhône	9	3	2	0	1	0	0,9	0,3	0,2	0	0,1	0
Saône (Haute-)	0	2	1	0	1	0	0	0,9	0	0	0	0
Saône-et-Loire	0	0	1	3	0	0	0	0	0,2	0,6	0,5	0
Sarthe	0	1	0	1	0	0	0	0,2	0	0,2	0	0
Savoie	1	0	1	0	2	0	0,4	0	0,4	0	0,8	0
Savoie (Haute-)	1	1	2	1	1	0	0,3	0,3	0,7	0,3	0,3	0
Seine	2	12	1	5	2	6	0,04	0,2	0,02	0,09	0,04	0,1
Seine-Maritime	1	1	1	1	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1
Seine-et-Marne	0	1	0	1	0	0	0	0,2	0	0,2	0	0
Seine-et-Oise	4	2	2	4	1	1	0,3	0,2	0,1	2,1	0,05	0,05
Sèvres (Deux-)	2	0	3	0	0	0	0,6	0	1	0	0	0
Somme	1	1	3	1	1	1	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	0,2
Tarn	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0
Tarn-et-Garonne	1	0	0	0	1	0	0,6	0	0	0	0,6	0
Var	1	3	2	0	1	3	0,3	0,7	0,5	0	0,2	0,6
Vaucluse	1	2	1	0	1	0	0,4	0,7	0,4	0	0,4	0
Vendée	3	3	0	0	1	1	0,7	0,7	0	0	0,3	0,2
Vienne	0	1	0	2	0	0	0	0,3	0	0,6	0	0
Vienne (Haute-)	0	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0
Vosges	2	6	3	0	0	0	0,6	1,6	0,8	0	0	0
Yonne	1	0	0	1	0	1	0,4	0	0	0,4	0	0,4
Belfort (Terr. de)	0	0	1	1	0	0	0	1	0,95	0	0	0
Total pour la France.	104	124	91	80	43	58	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1

ET PARATYPHOÏDE (suite).

Départements	Nombre total des cas						Léthalité						Nombre de décès pour 1000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nièvre	15	29	23	26	15	11	0	6,9	0	0	0	9,1	0	0,6	0	0	0	0,3
Nord	58	96	75	49	44	42	5,2	3,1	8	6,1	4,5	4,8	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Oise	25	16	16	18	4	12	0	6,3	0	5,5	0	8,3	0	0,2	0	0,2	0	0,2
Orne	22	23	13	9	8	8	0	8,7	7,7	11,1	12,5	0	0	0,6	0,3	0,3	0,3	0
Pas-de-Calais	24	20	26	18	16	25	16,7	10	7,7	0	0	8	0,3	0,1	0,1	0	0	0,1
Puy-de-Dôme	19	18	38	24	12	12	5,3	0	7,9	4,2	0	0	0,2	0	0,4	0,1	0	0
Pyrénées (Basses-)	9	9	9	4	7	6	0	0	0	50	0	16,5	0	0	0	0,4	0	0,2
Pyrénées (Hautes-)	6	12	7	5	5	5	33,3	0	14,3	0	0	0	0,8	0	0,4	0	0	0
Pyrénées-Orientales	21	19	34	16	11	14	0	15,8	2,9	12,5	0	14,3	0	1	0,3	0,7	0	0,7
Rhin (Bas-)	200	225	91	64	70	69	2	0	2,2	31,2	2,8	4,3	0,5	0	0,2	0,2	0,2	0,3
Rhin (Haut-)	23	107	76	118	72	44	4,4	0,9	0	2,5	0	4,5	0,2	0,1	0	0,4	0	0,3
Rhône	302	133	136	62	62	49	3	2,7	1,5	0	1,6	0	0,8	0,3	0,2	0	0,1	0
Saône (Haute-)	12	30	6	14	10	4	0	6,7	17	0	10	0	0,7	0,4	0	0,4	0	0
Saône-et-Loire	41	70	40	25	12	16	0	0	2,5	12	0	0	0	0	0,1	0,4	0	0
Sarthe	31	20	8	19	5	14	0	5	0	5,3	0	0	0	0,2	0	0,2	0	0
Savoie	26	21	34	18	33	10	3,8	0	2,9	0	6	0	0,35	0	0,3	0	0,7	0
Savoie (Haute-)	37	72	35	37	33	19	2,7	1,4	5,7	2,7	3	0	0,3	0,3	0,6	0,3	0,3	0
Seine	343	544	349	339	335	280	0,6	2,2	0,3	1,5	0,6	2,2	0,03	0,2	0,01	0,1	0,04	0,1
Seine-Maritime	32	62	44	30	15	24	3,1	1,6	2,3	3,3	0	0	0,1	0,09	0,1	0,1	0	0
Seine-et-Marne	13	21	22	18	7	8	0	4,8	0	5,5	0	0	0	0,2	0	0,2	0	0
Seine-et-Oise	137	205	106	124	107	83	2,9	1	1,9	3,2	0,9	1,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,05	0,1
Sèvres (Deux-)	35	27	40	51	9	7	5,7	0	7,5	0	0	0	0,5	0	0,7	0	0	0
Somme	73	67	52	33	29	28	1,4	1,5	5,8	3	3,4	3,6	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2	0,2
Tarn	21	8	11	12	15	12	0	12,5	0	0	0	0	0	0,25	0	0	0	0
Tarn-et-Garonne	14	4	3	2	5	2	7,1	0	0	0	20	0	0,4	0	0	0	0,5	0
Var	53	50	45	30	31	36	1,9	6	4,5	0	3,2	8,3	0,2	0,6	0,6	0	0,2	0,6
Vaucluse	15	8	18	6	15	7	6,7	2,5	5,5	0	6,7	0	0,3	0,6	0,3	0	0,3	0
Vendée	79	60	78	46	29	36	3,8	5	0	0	3,4	2,8	0,6	0,6	0	0	0,2	0,2
Vienne	21	41	10	19	13	17	0	2,5	0	10,5	0	0	0	0,25	0	0,5	0	0
Vienne (Haute-)	5	17	26	21	19	9	0	0	3,8	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0
Vosges	41	162	57	63	26	24	4,9	3,7	5,3	0	0	0	0,4	1,3	0,7	0	0	0
Yonne	13	21	12	12	9	9	7,7	0	0	8,3	0	11,1	0,3	0	0	0,2	0	0,2
Belfort (Terr. de)	6	21	4	39	14	6	0	0	2,5	2,6	0	0	0	0,8	0,8	0	0	0
Total pour la France.	3 953	4 537	3 678	3 167	2 391	2 067	2,6	2,7	2,5	2,5	1,8	2,8	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1

DIPHTÉRIE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants						Nombre total des cas						Léthalité						Nombre de décès pour 1000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	0	1	0	1	0	0	0	0,3	0	0,3	0	0	7	12	8	7	3	4	0	8,3	0	14,3	0	0	0	0,2	0	0,3	0	0
Aisne	1	1	0	0	0	1	0,2	0,2	0	0	0	0,2	22	8	9	1	2	9	4,5	12,5	0	0	11,1	0,2	0,2	0	0	0	0,2	
Allier	1	0	1	0	1	1	0,3	0	0,3	0	0,3	0,3	20	21	10	14	21	9	5	0	10	0	4,8	0,2	0	0,2	0	0,2	0,2	
Alpes (Basses-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	4	2	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Alpes (Hautes-)	0	1	1	0	0	0	0	1,2	1,2	0	0	0	11	16	5	2	0	0	0	6,2	20	0	0	0	1	1	0	0	0	
Alpes-Maritimes	1	0	1	2	0	0	0,2	0	0,2	0,4	0	0	60	51	31	17	19	10	1,7	0	3,2	11,8	0	0,2	0	0,1	0	0,3	0	
Ardèche	0	0	1	0	1	0	0	0	0,4	0	0,4	0	30	19	12	13	23	4	0	8,3	0	4,3	0	0	0	0,3	0	0,3	0	
Ardennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	9	1	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ariège	1	0	0	0	0	0	0,7	0	0	0	0	0	1	3	1	1	4	2	100	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	
Aube	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	11	6	3	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aude	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	8	6	3	9	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aveyron	1	1	0	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0	0	4	7	1	5	3	0	25	14,2	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0	0	
Bouches-du-Rhône	3	0	3	3	3	2	0,3	1	0,3	0,3	0,3	0,2	63	168	111	83	89	91	4,8	0	2,7	3,6	3,3	2,2	0,3	0	0,2	0,2	0,3	
Calvados	0	1	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0	8	8	5	2	2	2	0	12,5	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0	
Cantal	0	0	1	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0	3	1	2	0	2	0	0	50	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	
Charente	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	3	9	4	2	6	1	0	0	0	16,6	0	0	0	0	0,3	0	0	
Charente-Maritime	1	0	1	0	0	0	0,2	0	0,2	0	0	0	5	8	9	11	4	7	20	0	11,1	0	0	0,2	0	0,2	0	0	0	
Cher	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	9	8	2	1	5	16	28	11,1	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0	
Corrèze	1	0	0	1	0	0	0,4	0	0	0,4	0	0	5	2	1	2	3	8	20	0	0	50	0	0,3	0	0	0,3	0	0	
Corse	0	0	2	0	0	1	0	0	1,2	0	0	0,6	7	3	4	5	3	6	0	0	50	0	16,6	0	0	0,9	0	0	0,5	
Côte-d'Or	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	5	7	8	11	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Côtes-du-Nord	0	1	0	1	1	0	0	0,2	0	0,2	0	0	5	12	9	8	5	5	0	8,3	0	12,5	20	0	0,1	0	0,2	0,2	0	
Creuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	3	6	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dordogne	0	1	0	0	0	1	0	0,3	0	0	0	0,3	3	14	13	7	13	14	0	7,1	0	0	0	0,2	0	0	0	0,2	0	
Doubs	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0,3	0	0	6	4	9	7	2	2	0	0	0	50	50	0	0	0	0,3	0,3	0	
Drôme	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,4	0	0	28	24	13	7	11	12	0	0	0	9	0	0	0	0	0,3	0	0	
Eure	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	11	4	8	8	7	7	0	0	12,5	0	0	0	0,2	0	0	0	0	
Eure-et-Loir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	7	4	7	2	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Finistère	6	5	1	1	1	2	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1	0,3	96	54	27	15	27	14	6,3	9,3	3,7	6,7	3,7	14,3	0,7	0,55	0,1	0,1	0,2	
Gard	0	1	0	0	0	1	0	0,2	0	0	0	0,2	11	20	18	19	6	6	0	5	0	0	16,6	0	0,2	0	0	0	0,2	
Garonne (Haute-)	1	1	0	0	0	1	0,2	0,2	0	0	0,2	0,2	22	22	11	2	8	11	4,5	4,5	0	0	9,1	0,2	0,2	0	0	0,2	0	
Gers	2	1	0	0	0	0	1,1	0,6	0	0	0	0	5	11	6	1	4	3	40	9,1	0	0	0	0,8	0	0	0	0,2	0	
Gironde	3	0	1	1	1	1	0,3	0	0,1	0,1	0,1	0,1	30	36	37	18	13	8	10	0	2,7	5,6	7,7	12,5	0,3	0	0,1	0,1	0,1	
Hérault	0	1	3	0	0	0	0	0,2	0,6	0	0	0	13	28	14	10	3	11	0	3,6	21,4	0	0	0	0,2	0,5	0	0	0	
Ille-et-Vilaine	5	3	1	3	1	0	0,9	0,5	0,2	0,5	0,2	0	183	57	42	55	44	40	2,7	5,3	2,4	5,4	2,3	0,7	0,4	0,1	0,4	0,2	0	
Indre	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0,8	14	6	1	4	10	20	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0,6	
Indre-et-Loire	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	13	5	7	0	1	4	0	20	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0	
Isère	3	1	0	1	0	0	0,5	0,2	0	0,2	0	0	37	27	14	16	27	10	8,1	3,7	0	6,2	0	0,4	0,1	0	0,1	0	0	
Jura	0	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0	2	14	10	2	5	8	0	7,1	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0	
Landes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	7	5	6	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Loir-et-Cher	3	0	0	0	0	3	1,2	0	0	0	0	1,2	18	8	7	5	8	23	16,7	0	0	0	17,4	0,95	0	0	0	0,1	0,1	
Loire	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0,2	0,2	0	29	32	17	17	12	12	0	0	0	8,3	8,3	0	0	0	0	0	0	
Loire-Atlantique	9	8	8	1	0	1	1,2	1,1	1,1	0,1	0,1	0,2	303	161	101	22	9	12	3	5	7,9	4,5	0	0,9	0,9	0,9	0,1	0	0,1	
Loire (Haute-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Loiret	1	0	1	0	0	0	0,3	0	0,3	0	0	0	11	8	2	8	3	4	9,1	0	50	0	0	0,2	0	0,2	0	0	0	
Lot	0	0	1	0	0	0	0	0	0,7	0	0	0	13	7	1	2	2	2	0	0	100	0	0	0	0,5	0	0	0	0	
Lot-et-Garonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	1	5	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lozère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maine-et-Loire	2	0	1	1	0	0	0,4	0	0,2	0,2	0	0	26	12	24	9	7	4	7,7	0	4,2	11,1	0	0,3	0	0,2	0,2	0	0	
Manche	1	2	0	0	0	0	0,2	0,4	0	0	0	0	13	20	5	4	6	2	7,7	10	0	0	0	0,2	0,4	0	0	0	0	
Marne	0	0	2	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	18	11	19	3	6	1	0	0	10,5	0	0	0	0	0,4	0	0	0	
Marne (Haute-)	1	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	7	11	4	2	7	6	14,3	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0	0	
Mayenne	1	1	0	0	0	0	0,4	0,4	0	0	0	0	9	9	9	9	3	3	11,1	11,1	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0	0	
Meurthe-et-Moselle	2	4	4	1	1	0	0,3	0,7	0,7	0,2	0,2	0	24	56	70	38	24	14	8,4	7,1	5,7	2,6	4,2	0,3	0,6	0,6	0,1	0,2	0	
Meuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	13	15	5	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Morbihan	1	1	1	0	0	0	0,2	0,2	0,2	0	0	0	10	29	12	5	2	6	10	3,4	8,3	0	0	0,2	0,1	0,1	0	0	0	
Moselle	0	1	1	4	8	1	0,0	0,1	0,1	0,5	1	0,1	21	8	12	14	21	27	0	12,5	8,3	28,6	38	3,7	0	0,1	0,1	0,5	1	0,1

DIPHTÉRIE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nièvre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	6	1	2	2	0	3	0,3	0,05	0,1	0,09	0	0,1
Oise	0	2	0	1	0	0	0	0,5	0	0,2	0	0
Orne	0	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0
Pas-de-Calais	3	0	3	4	5	1	0,2	0	0,2	0,3	0,4	0,1
Puy-de-Dôme	0	0	2	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0
Pyrénées (Basses-) ..	0	1	1	0	1	1	0	0,2	0,2	0	0,2	0,2
Pyrénées (Hautes-) ..	1	1	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0
Pyrénées-Orientales ..	1	0	1	0	0	0	0,4	0	0,4	0	0	0
Rhin (Bas-)	1	1	0	1	0	0	0,1	0,1	0	0,1	0	0
Rhin (Haut-)	2	11	6	2	2	0	0,4	2,1	1,1	0,4	0,4	0
Rhône	2	1	1	0	0	0	0,2	0,1	0,1	0	0	0
Saône (Haute-)	0	1	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0
Saône-et-Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sarthe	3	1	0	0	0	0	0,7	0,2	0	0	0	0
Savoie	0	2	0	0	0	0	0	0,8	0	0	0	0
Savoie (Haute-)	2	2	1	1	1	1	0,7	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3
Seine	3	4	2	5	5	9	0,1	0,07	0,04	0,09	0,1	0,2
Seine-Maritime	3	4	1	0	1	0	0,3	0,4	0,1	0	0,1	0
Seine-et-Marne	0	1	0	0	0	1	0	0,2	0	0	0,2	0
Seine-et-Oise	1	2	1	1	3	2	0,1	0,1	0,1	0,05	0,2	0,1
Sèvres (Deux-)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,3	0
Somme	4	0	1	0	0	0	0,8	0	0,2	0	0	0
Tarn	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tarn-et-Garonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Var	3	1	0	0	1	0	0,7	0,2	0	0	0,2	0
Vaucluse	0	1	1	1	0	0	0	0,4	0,4	0,4	0	0
Vendée	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,25	0	0
Vienne	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,3	0
Vienne (Haute-)	0	0	1	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0
Vosges	0	2	0	0	0	1	0	0,5	0	0	0,3	0
Yonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Belfort (Terr. de) ...	0	1	2	1	0	0	0	1	1,9	0,95	0	0
<i>Total pour la France.</i>	87	80	62	42	41	41	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,09

(suite).

	Nombre total des cas						Léthalité						Nombre de décès pour 1000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
8	5	4	24	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
99	44	30	33	20	31	6,1	2,3	6,7	6,1	0	9,7	0,2	0,04	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4	8	1	3	3	13	0	25	0	33,3	0	0	0	0,4	0	0,2	0	0	0
10	8	1	1	4	5	0	12,5	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0
38	25	42	19	27	14	7,9	0	7,1	21	18,5	7,1	0,2	0	0,2	0,3	0,4	0,1	
21	12	27	15	13	6	0	0	7,4	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	
12	15	22	7	11	5	0	6,7	4,5	0	9,1	20	0	0,2	0,2	0	0,2	0,2	
5	23	8	4	0	4	20	4,3	0	0	0	0	0,4	0,4	0	0	0	0	
31	6	5	6	2	1	3,2	0	20	0	0	0	0,4	0	0,3	0	0	0	
36	20	17	12	7	6	2,8	5	0	8,3	0	0	0,1	0,1	0	0,1	0	0	
50	83	92	73	71	20	4	13,2	6,5	2,7	2,8	0	0,3	1,6	0,9	0,3	0,3	0	
82	66	54	38	26	15	2,5	1,5	1,8	0	0	0	0,2	0,1	0,1	0	0	0	
7	3	0	1	0	10	0	33,3	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	
7	3	5	2	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
22	32	6	6	9	4	13,6	3,1	0	0	0	0	0,6	0,2	0	0	0	0	
11	19	20	10	31	14	0	10,5	0	0	0	0	0	0,7	0	0	0	0	
46	69	46	31	25	12	4,4	2,9	2,2	3,2	4	8,3	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	
145	305	154	147	105	287	2,1	1,3	1,3	3,4	4,7	3,1	0,06	0,08	0,04	0,1	0,1	0,2	
113	77	39	14	16	33	2,7	5,6	2,6	0	6,2	0	0,3	0,4	0,1	0,1	0	0	
10	7	6	5	3	4	0	14,3	0	0	25	0	0,2	0	0	0	0	0,2	
96	68	46	26	46	42	1	2,9	2,2	3,8	6,5	4,8	0,05	0,1	0,1	0,05	0,2	0,1	
2	3	6	4	6	7	0	0	0	0	14,3	0	0	0	0	0	0	0,3	
75	44	27	16	14	20	5,3	0	3,7	0	0	0	0,7	0	0,2	0	0	0	
7	9	2	3	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	8	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
57	22	19	15	17	4	5,3	4,5	0	0	5,9	0	0,7	0,2	0	0,2	0	0	
9	22	6	7	4	7	0	4,5	16,7	14,3	0	0	0,3	0,3	0,3	0	0	0	
13	6	9	7	1	7	0	0	0	14,3	0	0	0	0	0	0,2	0	0	
4	3	2	5	4	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0,3	
7	5	9	1	2	0	0	0	11,1	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0	
18	18	5	6	6	2	0	11,1	0	0	50	0	0,4	0	0	0	0	0,2	
2	2	4	3	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1	7	10	1	2	2	0	14,2	20	100	0	0	0,9	1,7	0,8	0	0	0	
<i>Total</i>	2 513	2 155	1 525	1 074	1 049	1 134	3,5	3,7	4,1	3,9	3,9	3,6	0,2	0,15	0,1	0,08	0,1	0,1

TÉTANOS

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants						Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	3	4	2	10	4	5	0,9	1,3	0,6	3,2	1,3	1,6	0,4	1	0,5	2,5	1,2	1,4
Aisne	9	14	8	11	3	2	1,8	2,9	1,6	2,2	0,6	0,4	1,5	2,2	1,3	1,8	0,5	0,4
Allier	13	10	10	4	6	6	3,5	2,7	2,6	1,1	1,6	1,6	2,4	1,9	1,8	0,75	1,2	1,2
Alpes (Basses-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alpes (Hautes-)	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2,3	0	0	0	0	0	0	0,2	0
Alpes-Maritimes	5	1	4	4	1	3	0,9	0,2	0,8	0,8	0,2	0,6	0,8	0,2	0,6	0,6	0,2	0,4
Ardèche	4	4	0	4	2	5	1,6	1,6	0	1,6	0,8	2	1,2	1,2	0	1,2	0,7	1,6
Ardennes	2	4	2	6	4	3	0,7	1,5	0,7	2,1	1,4	1	0,6	1,1	0,6	1,7	1,2	0,9
Ariège	2	3	1	1	1	1	1,5	2,2	0,7	0,7	0,7	0,7	1,1	1,4	0,5	0,5	0,6	0,5
Aube	4	6	3	2	1	2	1,6	2,5	1,2	0,8	0,4	0,8	1,4	2	1	0,7	0,3	0,7
Aude	4	3	0	2	1	0	1,5	1,1	0	0,7	0,4	0	1,2	0,8	0	0,6	0,3	0
Aveyron	1	2	1	1	1	0	0,3	0,7	0,3	0,3	0,3	0	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0
Bouches-du-Rhône	6	4	5	8	6	4	0,6	0,4	0,5	0,7	0,6	0,4	0,5	0,3	0,4	0,6	0,5	0,3
Calvados	7	4	7	6	10	9	1,4	0,8	1,5	1,3	2,2	1,9	1,4	0,8	1,4	1,1	2,1	1,8
Cantal	3	2	0	1	1	1	1,7	1,1	0	0,6	0,6	0,6	1,4	0,9	0	0,4	0,5	0,5
Charente	6	3	7	3	4	5	1,9	1	2,2	0,9	1,3	1,6	1,4	0,7	1,6	0,7	1	1,3
Charente-Maritime	8	11	11	9	8	2	1,8	2,4	1,5	1,9	1,7	0,4	1,4	2	2	1,7	1,5	0,4
Cher	6	3	4	3	2	1	2,1	1	1,4	1	0,7	0,4	1,4	0,7	1	0,7	0,5	0,3
Corrèze	2	1	3	2	4	0	0,8	0,4	1,2	0,8	1,7	0	0,6	0,3	0,9	0,6	1,4	0
Corse	0	1	1	0	0	1	0	0,5	0,6	0	0	0,6	0	0,4	0,5	0	0	0,5
Côte-d'Or	7	5	5	10	10	5	1,8	1,4	1,4	2,7	2,6	1,3	1,6	1,1	1,2	2,2	2,5	1,2
Côtes-du-Nord	8	6	7	7	4	3	1,5	1,2	1,4	1,4	0,8	0,6	1,2	0,9	1	1,1	0,7	0,5
Creuse	2	4	1	4	1	3	1,1	2,3	0,6	2,4	0,6	1,8	0,7	1,4	0,3	1,5	0,4	1,1
Dordogne	2	2	3	3	2	5	0,5	0,5	0,8	0,8	0,5	1,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,4	1,1
Doubs	3	0	3	4	3	5	0,9	0	0,9	1,2	0,9	1,4	0,9	0	0,9	1,1	1	1,4
Drôme	1	0	3	3	4	4	0,3	0	1,1	1,1	1,5	1,4	0,3	0	0,8	0,9	1,4	1,2
Eure	7	4	4	2	1	1	2,1	1,2	1,2	0,6	0,3	0,3	1,8	1	1	0,5	0,3	0,3
Eure-et-Loir	8	5	1	5	2	3	3,1	1,9	0,4	1,9	0,8	1,1	2,5	1,6	0,3	1,4	0,6	1
Finistère	7	5	7	10	4	5	0,9	0,7	0,9	1,4	0,6	0,7	0,8	0,55	0,8	1,1	0,5	0,6
Gard	3	5	2	3	4	3	0,7	1,2	0,5	0,7	1	0,7	0,6	1	0,4	0,6	0,9	0,6
Garonne (Haute-)	4	6	5	10	1	9	0,7	1,1	1	1,9	0,2	1,6	0,6	0,9	0,7	1,5	0,2	1,4
Gers	1	2	2	0	2	2	0,5	1,1	1,1	0	1,1	1,1	0,4	0,8	0,8	0	0,9	0,8
Gironde	14	9	12	9	7	10	1,5	1,1	1,3	1	0,8	1,1	1,3	0,8	1,1	0,8	0,7	1
Hérault	6	4	3	2	3	4	1,3	0,8	0,6	0,4	0,6	0,8	1,1	0,7	0,5	0,3	0,5	0,7
Ille-et-Vilaine	13	1	9	12	7	9	2,2	0,2	1,5	2,1	1,2	1,5	1,7	0,1	1,2	1,7	1,1	1,3
Indre	5	2	2	3	1	4	2,2	0,8	0,8	1,2	0,4	1,6	1,6	0,6	0,6	0,9	0,3	1,2
Indre-et-Loire	3	8	4	8	9	8	0,8	2,2	1,1	2,1	2,4	2,1	0,7	1,8	0,9	1,8	2,1	1,9
Isère	11	11	5	2	7	4	1,7	1,8	0,8	0,3	1,1	0,6	1,6	1,5	0,7	0,3	1	0,6
Jura	2	3	1	4	5	2	0,9	1,2	0,5	1,8	2,3	0,9	0,7	1,1	0,3	1,4	1,9	0,8
Landes	2	1	0	1	—	3	0,8	0,4	0	0,4	0	1,2	0,6	0,3	0	0,3	0	0,9
Loir-et-Cher	2	4	6	5	5	6	0,8	1,7	2,5	2,1	2,1	2,5	0,6	1,3	1,8	1,6	1,6	1,9
Loire	6	0	6	2	5	2	0,9	0	0,9	0,3	0,7	2,3	0,7	0	0,7	0,2	0,7	0,3

ÉPIDÉMIOLOGIE

Loire-Atlantique	0	0	2	3	2	15	0	0	0,9	1,4	0,3	1,9	0	0	0,6	0,95	0,2	1,8
Loire (Haute-)	13	11	16	11	1	6	1,8	1,5	2,1	1,4	0,5	2,8	1,4	1,2	1,7	1,2	0,4	2
Loiret	7	4	7	8	2	13	1,9	1,1	1,9	2,2	0,5	3,5	1,6	0,9	1,5	1,7	0,5	2,9
Lot	3	2	0	0	0	1	1,9	1,4	0	0	0	0,7	1,7	0,9	0	0	0	0,4
Lot-et-Garonne	4	3	6	3	2	3	1,4	1,2	2,2	1,1	0,7	1,1	1,1	0,8	1,7	0,9	0,6	0,9
Lozère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maine-et-Loire	8	7	5	12	5	17	1,6	1,3	0,9	2,3	0,9	3,2	1,2	1,1	0,8	1,9	0,9	2,9
Manche	5	4	7	4	3	4	1,1	0,9	1,6	0,9	0,7	0,8	1	0,8	1,5	0,8	0,7	0,8
Marne	7	7	6	7	6	3	1,6	1,7	1,4	1,6	1,4	0,7	1,4	1,5	1,3	1,4	1,3	0,6
Marne (Haute-)	6	8	3	2	4	6	3,1	4,1	1,5	1	2	2,9	2,5	3,2	1,2	0,8	0,2	2,5
Mayenne	4	5	6	8	4	2	1,6	2	2,4	3,2	1,6	0,8	1,2	1,5	1,9	3	1,5	0,7
Meurthe-et-Moselle	21	8	17	17	13	16	3,5	1,3	2,8	2,7	2	2,4	3,2	1,2	2,5	2,5	2	2,4
Meuse	5	8	5	3	2	6	2,4	3,8	2,4	1,4	0,9	2,8	2	3	2	1,2	0,9	2,5
Morbihan	7	4	4	4	5	3	1,4	0,8	0,8	0,8	1	0,5	1,1	0,6	0,6	0,6	0,9	0,5
Moselle	5	15	3	10	11	4	0,6	1,9	0,4	1,2	1,3	0,5	0,7	1,8	0,4	1,2	1,4	0,5
Nièvre	3	4	7	2	2	2	1,2	1,6	2,9	0,8	0,8	0,8	0,9	1,2	2	0,5	0,6	0,6
Nord	20	21	13	12	11	15	0,95	1	0,6	0,6	0,5	0,7	0,75	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6
Oise	4	9	2	4	1	1	0,9	2	0,4	0,9	0,2	0,2	0,8	1,7	0,4	0,7	0,2	0,2
Orne	8	5	7	8	5	5	2,9	1,8	2,5	2,9	1,8	1,8	2,4	1,5	2,1	2,3	1,6	1,5
Pas-de-Calais	10	7	5	7	6	5	0,7	0,6	0,4	0,5	0,5	0,4	0,7	0,5	0,3	0,5	0,4	0,4
Puy-de-Dôme	6	5	4	1	9	7	1,2	1	0,8	0,2	1,8	1,4	0,9	0,8	0,6	0,2	1,5	1,1
Pyrénées (Basses-)	1	4	4	4	3	1	0,2	0,9	0,9	0,9	0,7	0,2	0,2	0,8	0,7	0,8	0,6	0,2
Pyrénées (Hautes-)	1	0	3	0	4	3	0,5	0	1,5	0	1,9	1,4	0,4	0	1,1	0	1,7	1,1
Pyrénées-Orientales	5	2	1	2	2	2	2,1	0,9	0,4	0,9	0,9	0,8	1,8	0,7	0,3	0,7	0,7	0,7
Rhin (Bas-)	15	9	11	12	6	10	2,1	1,2	1,6	1,7	0,8	1,4	1,7	1	1,2	1,3	0,7	1,1
Rhin (Haute-)	5	6	2	5	4	3	0,9	1,2	0,4	0,95	0,8	0,6	0,8	0,9	0,3	0,7	0,6	0,5
Rhône	13	7	6	14	11	18	1,3	0,7	0,6	1,4	1,1	1,8	1,1	0,6	0,5	1,1	1	1,5
Saône (Haute-)	6	4	5	4	4	1	2,8	1,8	2,3	1,9	1,9	0,5	2,3	1,4	1,8	1,4	1,7	0,4
Saône-et-Loire	16	9	9	4	7	9	3,1	1,7	1,7	0,8	1,3	1,7	2,4	1,3	1,3	0,6	1,1	1,3
Sarthe	7	9	10	5	3	5	1,6	2,1	2,3	1,2	0,7	1,1	1,3	1,8	1,9	1	0,6	1,1
Savoie	4	3	4	4	1	2	1,6	1,2	1,6	1,5	0,4	0,7	1,4	1	1,3	1,3	0,4	0,7
Savoie (Haute-)	2	5	3	5	1	1	0,7	1,7	1	1,7	0,3	0,3	0,6	1,5	0,9	1,5	0,3	0,3
Seine	26	7	16	28	30	24	0,5	0,2	0,3	0,5	0,6	0,4	0,5	0,1	0,3	0,5	0,5	0,5
Seine-Maritime	11	10	6	4	7	8	1,1	1	0,6	0,4	0,7	0,3	1	0,95	0,6	0,4	0,7	0,8
Seine-et-Marne	5	8	4	4	0	3	1,1	1,7	0,8	0,8	0	0,4	0,9	1,4	0,7	0,7	0	0,5
Seine-et-Oise	13	14	10	5	4	3	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1	0,75	0,8	0,5	0,3	0,2	0,2
Sèvres (Deux-)	3	3	4	8	5	7	0,9	0,9	1,3	2,5	1,6	2,2	0,8	0,8	1	2,1	1,4	2
Somme	3	5	4	6	4	4	0,6	1	0,8	1,3	0,8	0,8	0,5	0,8	0,7	1	0,8	0,7
Tarn	3	1	3	5	3	5	0,9	0,3	0,9	1,6	1	1,6	0,8	0,25	0,7	1,3	0,8	1,3
Tarn-et-Garonne	5	2	0	1	0	2	2,9	1	0	0,6	0	1,1	2,2	0,8	0	0,5	0	0,9
Var	0	5	5	3	2	1	0	1,2	1,2	0,7	0,5	0,2	0	1	1	0,6	0,4	0,2
Vaucluse	3	0	3	3	1	1	1,1	0	1,1	1,1	0,4	0,4	0,9	0	0,			

ROUGEOLE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants						Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	5	2	1	1	0	3	1,6	0,6	0,3	0,3	0	0,9	1,3	0,5	0,2	0,3	0	0,8
Aisne	4	0	7	6	1	3	0,8	0	1,4	1,2	0,2	0,6	0,7	0	1,2	1	0,2	0,5
Allier	0	2	2	3	0	2	0	0,5	0,5	0,8	0	0,5	0	0,4	0,4	0,6	0	0,4
Alpes (Basses-)	1	0	1	1	0	0	1,2	0	1,2	1,2	0	0	1	0	1	0,9	0	0
Alpes (Hautes-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alpes-Maritimes	1	2	1	1	0	0	0,2	0,4	0,2	0,2	0	0	0,2	0,5	0,1	0,15	0	0
Ardèche	2	2	0	1	0	0	0,8	0,8	0	0,4	0	0	0,6	0,6	0	0,3	0	0
Ardennes	9	4	3	2	2	2	3,2	1,5	1	0,7	0,7	0,6	2,6	1,1	0,9	0,6	0,6	0,6
Ariège	0	0	1	2	0	0	0	0	0,7	1,4	0	0	0	0	0,5	0,95	0	0
Aube	3	0	4	1	1	1	1,3	0	1,6	0,4	0,4	0,4	1,1	0	1,4	0,3	0,3	0,4
Aude	2	0	0	1	0	0	0,7	0	0,4	0	0	0	0,6	0	0	0,3	0	0
Aveyron	1	0	0	2	0	1	0,3	0	0,7	0	0	0,3	0,3	0	0	0,55	0	0,3
Bouches-du-Rhône	2	12	8	12	4	10	0,2	1,2	0,8	1,1	0,4	0,9	0,2	1	0,6	1	0,3	0,8
Calvados	4	2	5	0	2	4	0,8	0,4	1,1	0	0,4	0,8	0,8	0,4	1	0	0,4	0,8
Cantal	0	0	1	2	1	0	0	0	0,6	1,1	0,6	0	0	0	0,4	0,9	0,5	0
Charente	5	0	2	4	0	2	1,6	0	0,6	1,2	0	0,6	1,2	0	0,4	1	0	0,5
Charente-Maritime	2	0	4	3	1	3	0,4	0	0,9	0,7	0,2	0,6	0,4	0	0,7	0,6	0,2	0,6
Cher	2	1	0	2	3	3	0,7	0,3	0	0,7	1	1	0,5	0,2	0	0,5	0,8	0,8
Corrèze	1	0	0	2	1	0	0,4	0	0	0,8	0,4	0	0,3	0	0	0,6	0,3	0
Corse	0	1	1	0	0	0	0	0,5	0,6	0	0	0	0	0,4	0,5	0	0	0
Côte-d'Or	3	2	0	3	0	2	0,8	0,6	0	0,8	0	0,5	0,7	0,5	0	0,7	0	0,5
Côtes-du-Nord	6	0	0	7	1	4	1,1	0	0	1,4	0,2	0,8	0,9	0	0	1,1	0,2	0,6
Creuse	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1,2	0	0	0	0	0	0,7
Dordogne	7	4	0	3	1	2	1,9	1	0	0,8	0,3	0,5	1,4	0,7	0	0,6	0,2	0,4
Doubs	2	1	1	7	1	3	0,6	0,3	0,3	2	0,3	0,8	0,6	0,3	0,3	1,9	0,3	0,8
Drôme	4	0	0	0	0	1	1,4	0	0	0	0	0,3	1,2	0	0	0	0	0,3
Eure	4	1	2	3	0	3	1,2	0,3	0,6	0,9	0	0,8	1	0,3	0,5	0,7	0	0,8
Eure-et-Loir	2	1	0	3	1	1	0,7	0,4	0	1,1	0,4	0,4	0,6	0,3	0	0,9	0,3	0,3
Finistère	0	16	0	1	7	0	0	2,2	0	0,1	1	0	1,8	0	0,1	0,9	0	0
Gard	0	4	1	6	0	2	0	1	0,2	1,5	0	0,4	0	0,8	0,2	1,2	0	0,4
Garonne (Haute-)	4	2	2	6	2	1	0,7	0,4	0,4	1,1	0,4	0,2	0,6	0,3	0,3	0,9	0,3	0,2
Gers	1	0	0	0	1	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0,4	0	0	0,5	0	0
Gironde	9	0	10	2	1	11	1	0	1,1	0,2	0,1	1,2	0,85	0	0,9	0,2	0,1	1
Hérault	3	3	2	4	0	2	0,6	0,6	0,4	0,8	0	0,4	0,5	0,5	0,3	0,7	0	0,3
Ille-et-Vilaine	6	0	9	3	3	5	1	0	1,5	0,5	0,5	0,8	0	1,2	0,4	0,5	0,7	0
Indre	5	0	1	1	0	0	2,2	0	0,4	0,4	0	0	1,6	0	0,3	0,3	0	0
Indre-et-Loire	6	0	0	2	2	3	1,6	0	0	0,5	0,5	0,8	1,4	0	0	0,1	0,5	0,7
Isère	3	4	0	5	0	4	0,5	0,6	0	0,8	0	0,6	0,4	0,5	0	0,7	0	0,6
Jura	2	3	1	1	0	0	0,9	1,2	0,5	0,4	0	0	0,7	1,1	0,3	0,35	0	0
Landes	0	0	1	1	1	1	0	0	0,4	0,4	0,4	0,4	0	0	0,3	0,3	0,3	0,3
Loir-et-Cher	2	0	1	3	1	1	0,8	0	0,4	1,2	0,4	0,4	0,6	0	0,3	0,95	0,3	0,3
Loire	2	2	1	4	0	3	0,3	0,3	0,2	0,6	0	0,5	0,2	0,2	0,1	0,5	0	0,4
Loire-Atlantique	0	7	0	3	4	3	0	0,9	0	0,4	0,5	0,4	0	0,75	0	0,3	0,5	0,4
Loire (Haute-)	0	1	0	1	0	1	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,3	0	0,3	0	0,3
Loiret	4	0	1	4	0	1	1,3	0	0,3	1,1	0	0,3	0,9	0	0,2	0,9	0	0,2
Lot	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,7	0	0	0,3	0	0	0,6	0	0
Lot-et-Garonne	1	1	5	3	0	1	0,3	0,4	1,9	1,1	0	0,4	0	0,3	1,4	0,9	0	0,3
Lozère	0	1	0	0	0	0	0	1,1	0	0	0	0	0	0,9	0	0	0	0
Maine-et-Loire	1	3	0	0	7	2	0,2	0,6	0	0	1,3	0,3	0,2	0,5	0	1,2	0,3	0,3
Manche	2	2	1	3	1	2	0,4	0,4	0,2	0,7	0,2	0,4	0,4	0,2	0,6	0,2	0,4	0,4
Marne	5	5	3	2	1	0	1	1,2	0,7	0,5	0,2	0	1	1	0,6	0,4	0,2	0
Marne (Haute-)	1	1	1	1	6	1	0,5	0,5	0,5	0,5	2,9	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Mayenne	0	1	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0
Meurthe-et-Moselle	7	6	7	5	7	3	1,2	0,9	1,1	0,8	1,1	0,5	1	0,9	1	0,7	1,1	0,4
Meuse	2	2	2	0	0	0	0,9	0,9	0	0	0	0	0,8	0,7	0,8	0	0	0
Morbihan	3	5	3	5	5	6	0,6	1	0,6	0,95	0,95	1,1	0,5	0,7	0,4	0,8	0,9	1
Moselle	4	6	12	4	14	10	0,5	0,8	1,5	0,5	1,7	1,2	0,5	0,7	1,6	0,5	1,8	1,3
Nièvre	3	0	2	1	2	3	1,2	0	0,8	0,4	0,8	1,2	0,9	0	0,6	0,3	0,6	0,9
Nord	36	9	63	44	23	31	1,7	0,4	2,9	2	1	1,4	1,4	0,3	2,3	1,6	0,9	1,1
Oise	2	1	2	12	0	5	0,4	0,2	0,4	2,6	0	1,1	0,4	0,2	0,4	2,1	0	0,9
Orne	4	0	0	1	2	2	1,4	0	0	0,4	0,7	0,7	1,2	0	0	0,3	0,7	0,6
Pas-de-Calais	29	2	34	14	9	16	2,3	0,2	2,6	1,1	0,7	1,2	2	0,1	2,3	0,95	0,7	1,2
Puy-de-Dôme	2	3	1	9	1	3	0,4	0,6	0,2	1,8	0,2	0,6	0,3	0,5	0,1	1,3	0,2	0,5
Pyénées (Basses-)	1	2	0	1	1	5	0,2	0,5	0	2,1	0,2	1,1	0,2	0,4	0	1,7	0,2	0,9
Pyénées (Hautes-)	3	0	2	0	2	0	1,4	0	0,9	0	1	0	1,2	0	0,7	0	0,9	0
Pyénées Orientales	3	0	0	3	0	0	1,3	0	0	1,3	0	0	1,1	0	0	1	0	0
Rhin (Bas-)	3	3	3	4	0	5	0,4	0,4	0,4	0,6	0	0,6	0,3	0,3	0,3	0,4	0	0,6
Rhin (Haut-)	3	2	0	10	0	2	0,6	0,4	0	1,9	0	0,4	0,5	0,3	0	1,5	0	0,3
Rhône	5	3	3	3	9	7	0,5	0,3	0,3	0,9	0,1	0,7	0,4	0,3	0,2	0,7	0,1	0,6
Saône (Haute-)	1	1	0	0	3	3	0,5	0,5	0	0	1,4	1,4	0,4	0,3	0	1,3	1,2	1,2
Saône-et-Loire	3	14	3	5	5	1	0,6	2,8	0,6	0,9	0,95	0,2	0,5	2	0,4	0,7	0,8	0,2
Sarthe	12	2	3	3	6	3	2,8	0,5	0,7	0,7	1,4	0,7	2,4	0,4	0,6	0,6	1,3	0,6
Savoie	6	3	1	2	1	1	2,3	1,2	0,4	0,8	0,4	0,4	2,1	1	0,3	0,6	0,4	0,3
Savoie (Haute-)	2	1	1	2	3	0	0,7	0,3	0,3	0,7	1	0	0,6	0,3	0,3	0,6	1	0
Seine	24	36	43	24	11	7	0,5	0,7	0,8	0,4	0,2	0,1	0,5	0,7	0,8	0,4	0,2	0,1
Seine-Maritime	8	4	11	5	5	2	0,8	0,4	1,1	0,5	0,5	0,2	0,8	0,4	1,1	0,5	0,5	0,2
Seine-et-Marne	3	1	1	5	0	0	0,7	0,2	0,2	1	0	0	0,6	0,2	0,2	0,85	0	0
Seine-et-Oise	11	5	11	9	11	9	0,6	0,3	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,3	0,6	0,5	0,6	0,5
Sèvres (Deux-)	6	0	0	1	1	1	1,9	0	0	0,3	0,3	0,3	1,6	0	0	0,3	0,3	0,3
Somme	11	0	6	3	5	1	2,3	0	1,2	0,6	1,1	0,2	1,9	0	1	0,5	0,9	0,2
Tarn	3	0	0	1	1	1	0,9	0	0	0,3	0,3	0,3	0,8	0	0	0,3	0,3	0,3
Tarn-et-Garonne	2	0	1	1	1	1	1,2	0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	0	0,4	0,5	0,5	0,5
Var	0	0	1	3	0	0	0	0	0,2	0,7	0	0	0	0	0,2	0,6	0	0
Vaucluse	1	4	0	0	1	2	0,4	1,4	0	0	0,4	0,7	0,3	1,2	0	0	0,3	0,6
Vendée	1	1	1	6	1	2	0,2	0,2	1,5	0,3	0,5	2	0,2	0,2	1,3	0,2	0,4	0,4
Vienne	10	0	0	3	0	2	3,1	0	0	0,9	0	0,6	2,5	0	0	0,8	0	0,5
Vienne (Haute-)	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0,3	0	0,3	0	0	0	0,2	0	0,2
Vosges	2	3	1	11	0	3	0,6	0,										

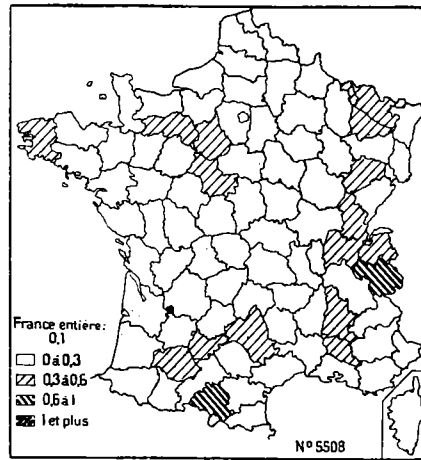
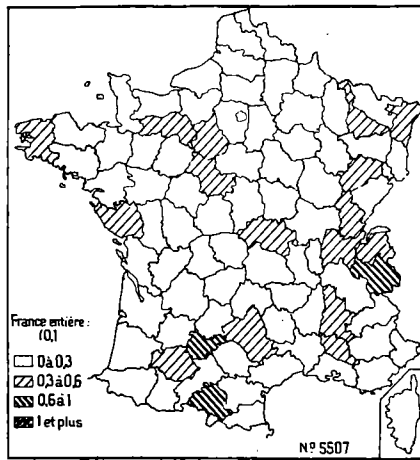
COQUELUCHE

Départements	Nombre total des décès						Nombre de décès pour 100 000 habitants						Nombre de décès pour 1000 décès toutes causes					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ain	2	5	1	3	1	3	0,6	1,6	0,3	0,9	0,3	0,9	0,5	1,2	0,2	0,8	0,3	0,8
Aisne	6	9	3	9	5	7	1,2	1,8	0,6	1,8	1	1,4	1,1	1,4	0,5	1,4	0,9	1,2
Allier	2	2	0	4	2	3	0,5	0,5	0	1,1	0,5	0,8	0,4	0,4	0	0,75	0,4	0,6
Alpes (Basses-)	0	0	0	0	0	0	0	1,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alpes (Hautes-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alpes-Maritimes	0	2	2	2	1	2	0	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4	0	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3
Ardèche	4	1	2	0	1	0	1,6	0,4	0,8	0	0,4	0	1,2	0,3	0,6	0	0,3	0
Ardennes	1	2	2	5	0	2	0,3	0,7	0,7	1,7	0	0,6	0,3	0,6	0,6	1,4	0	0,6
Ariège	0	1	2	1	2	0	0	0,7	1,4	0,7	1,4	0	0	0,5	1	0,5	1,2	0
Aube	2	0	0	1	0	1	0,8	0	0	0,4	0	0,4	0,7	0	0	0,3	0	0,4
Aude	0	1	2	2	0	1	0	0,4	0,8	0,7	0	0,4	0	0,3	0,6	0,6	0	0,3
Aveyron	0	1	1	1	1	1	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Bouches-du-Rhône	6	7	15	5	3	6	0,6	0,7	1,4	0,5	0,3	0,5	0,5	0,6	1,2	0,4	0,3	0,5
Calvados	1	8	5	9	5	2	0,2	1,6	1,1	2	1,1	0,4	0,2	1,6	1	1,7	1,1	0,4
Cantal	3	2	5	1	0	4	0,7	1,1	2,8	0,6	0	2,3	1,4	0,9	2,1	0,4	0	1,8
Charente	2	2	3	3	1	3	0,6	0,6	0,9	0,9	0,3	0,9	0,5	0,5	0,6	0,7	0,3	0,8
Charente-Maritime	1	3	4	4	4		0,2	0,7	0,9	0,9	0,9	0	0,2	0,5	0,7	0,75	0,8	0
Cher	3	2	2	3	4	1	1,1	0,7	0,7	1	1,4	0,4	0,7	0,5	0,7	1,2	0,3	0
Corrèze	3	1	5	1	2	4	1,2	0,4	2	0,4	0,8	1,7	0,9	0,3	1,5	0,3	0,7	1,3
Corse	0	0	1	1	0	1	0	0	0,6	0,6	0	0,6	0	0	0,5	0	0	0,5
Côte-d'Or	1	2	3	2	0	2	0,3	0,6	0,8	0,6	0	0,5	0,2	0,5	0,7	0,4	0	0,5
Côtes-du-Nord	2	6	6	10	2	3	0,4	1,2	1,2	2	0,4	0,6	0,3	0,9	0,9	1,5	0,3	0,5
Creuse	0	2	0	0	0	1	0	1,1	0	0	0	0,6	0	0,7	0	0	0	0,4
Dordogne	3	3	3	3	4	0	0,8	0,8	0,8	0,8	1,1	0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	0
Doubs	1	4	0	4	0	1	0,3	1,2	0	1,2	0	0,3	0,3	1,1	0	1,1	0	0,3
Drôme	1	5	4	0	1	2	0,3	1,8	1,4	0	0,4	0,7	0,3	1,4	1,1	0	0,3	0,6
Eure	4	4	5	5	0	3	1,2	1,2	1,5	1,5	0	0,8	1	1	1,3	1,2	0	0,8
Eure-et-Loir	2	1	6	2	1	0	0,7	0,4	2,2	0,8	0,4	0	0,6	0,3	1,7	0,6	0,3	0
Finistère	3	5	8	2	5	6	0,4	0,7	1,1	0,3	0,7	0,8	0,4	0,55	0,9	0,2	0,6	0,9
Gard	4	1	3	7	2	1	1,1	0,2	0,7	1,7	0,5	0,2	0,9	0,2	0,6	1,4	0,4	0,2
Garonne (Haute-)	0	11	0	3	2	1	0	2,1	0	0,6	0,4	0,2	0	1,7	0	0,45	0,3	0,2
Gers	1	0	1	0	0	1	0,5	0	0,5	0	0	0,5	0,4	0	0,4	0	0	0,4
Gironde	6	13	8	7	1	5	0,6	1,4	0,9	0,8	0,1	0,5	0,6	1,1	0,7	0,6	0,1	0,5
Hérault	0	2	2	3	3	2	0	0,4	0,4	0,6	0,6	0,4	0	0,3	0,3	0,5	0,5	0,3
Ille-et-Vilaine	10	3	2	2	1	5	1,7	0,5	0,3	0,3	0,2	0,8	1,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,7
Indre	1	1	1	1	3	0	0,4	0,4	0,4	0,4	1,3	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,9	0
Indre-et-Loire	3	9	1	0	0	1	0,8	2,5	0,3	0	0	0,3	0,7	2,1	0,2	0	0	0,2
Isère	6	3	8	3	5	5	0,9	0,5	1,3	0,5	0,8	0,7	0,85	0,4	1,1	0,4	0,7	0,7
Jura	1	1	4	0	0	3	0,4	0,4	1,8	0	0	1,3	0,4	0,4	1,4	0	0	1,1
Landes	1	1	3	1	0	3	0,4	0,4	1,2	0,4	0	1,2	0,3	0,3	0,9	0,3	0	0,9
Loir-et-Cher	0	1	4	1	2	5	0	0,4	1,7	0,4	0,8	2,1	0	0,3	1,2	0,3	0,7	1,6
Loire	4	14	5	3	0	6	0,6	2,1	0,7	0,45	0	0,9	0,5	1,7	0,6	0,4	0	0,8
Loire-Atlantique	5	3	3	4	3	4	0,7	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5
Loire (Haute-)	1	2	2	0	0	0	0,5	0,9	0,9	0	0	0	0,3	0,6	0	0	0	0
Loiret	5	1	1	2	2	3	1,4	0,3	0,3	0,5	0	0,5	0,8	1,1	0,2	0,2	0,4	0,5
Lot	1	1	1	0	0	1	0,6	0,7	0,7	0	0	0,7	0,6	0,4	0,5	0	0	0,4
Lot-et-Garonne	2	3	0	0	0	0	0,7	1,2	0	0	0	0	0,6	0,8	0	0	0	0
Lozère	0	1	1	0	0	0	0	1,1	1,2	0	0	0	0	0,9	1,1	0	0	0
Maine-et-Loire	3	18	3	0	3	6	0,6	3,5	0,6	0	0,6	1,1	0,5	2,8	0,5	0	0,5	1
Manche	3	2	3	3	5	1	0,7	0,4	0,7	0,7	1,1	0,2	0,6	0,4	0,6	0,6	1,1	0,2
Marne	5	4	3	7	0	3	1	0,9	0,7	1,6	0	0,7	1	0,8	0,6	1,4	0	0,6
Marne (Haute-)	1	1	2	1	5	1	0,5	0,5	1	0,5	2,4	0,5	0,4	0,4	0,8	0,4	0,2	0,4
Mayenne	1	1	4	4	0	4	0,4	0,4	1,6	1,6	0	1,6	0,3	0,3	1,2	1,3	0	1,5
Meurthe-et-Moselle	13	11	9	3	10	2	2,1	1,8	1,5	0,5	1,5	0,3	1,9	1,7	1,3	0,4	1,6	0,3
Meuse	1	1	3	1	0	7	0,5	0,5	1,4	0,5	0	0	0,4	0,4	1,2	0,4	0	0
Morbihan	6	7	7	4	2	7	1,2	1,3	1,3	0,8	0,4	1,3	0,9	1	1	0,6	0,3	1,2
Moselle	9	16	9	8	8	6	1,2	2,1	1,1	1	0,95	0,7	1,2	1,9	1,2	1	1	0,8
Nièvre	2	2	1	1	0	4	0,8	0,8	0,4	0,4	0	1,7	0,3	0,6	0,3	0,3	0	1,2
Nord	32	29	45	44	36	27	1,5	1,4	2,1	2	1,7	1,2	1,2	1,1	1,6	1,6	1,4	1
Oise	4	3	2	5	3	2	0,9	0,7	0,4	1,1	0,7	0,4	0,8	0,6	0,4	0,9	0,6	0,4
Orne	2	6	4	6	3	2	0,7	2,2	1,4	2,1	1,1	0,7	0,6	1,7	1,2	1,7	1	0,6
Pas-de-Calais	15	17	20	11	7	15	1,7	1,3	1,5	0,8	0,5	1,1	1	1,1	1,3	0,7	0,5	1,1
Puy-de-Dôme	4	8	5	3	2	1	0,8	1,7	1	0,6	0,4	0,2	0,6	1,2	0,7	0,4	0,3	0,2
Pyrénées (Basses-)	0	3	1	0	1	0	0	0,7	0,2	0,2	0	0	0,2	0	0,6	0,2	0	0,2
Pyrénées (Hautes-)	3	2	1	0	0	0	1,4	1	0,5	0	5	0	1,2	0,8	0,4	0	0	0
Pyrénées-Orientales	0	0	2	0	0	0	0	0	0,9	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0
Rhin (Bas-)	2	2	3	5	0	3	0,3	0,3	0,4	0,7	0	0,4	0,2	0,2	0,3	0,5	0	0,3
Rhin (Haut-)	4	3	2	3	2	2	0,7	0,6	0,4	0,6	0,4	0,4	0,6	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Rhône	7	3	2	5	8	6	0,7	0,3	0,2	0,5	0,8	0,6	0,6	0,3	0,2	0,4	0,7	0,5
Saône (Haute-)	0	3	5	0	5	4	0	1,4	2,3	0	2,3	1,9	0	1	1,8	0	2,1	1,5
Saône-et-Loire	3	5	1	6	5	5	0,6	1	0,2	1,2	0,95	0,9	0,5	0,7	0,1	0,9	0,8	0,8
Sarthe	6	0	5	5	2	8	1,4	0	1,2	1,2	0,5	1,8	1,2	0	0,9	1	0,4	1,7
Savoie	4	1	2	1	4	5	1,6	0,4	0,8	0,4	1,4	1,9	1,4	0,3	0,6	0,3	1,5	1,6
Savoie (Haute-)	0	4	2	1	2	4	0	1,4	0,7	0,3	0,6	1,3	0	1,2	0	0,3	0,7	1,3
Seine	26	22	25	18	11	15	0,5	0,4	0,5	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4	0,5	0,3	0,2	0,3
Seine-Inférieure	8	15	4	13	4	8	0,8	1,5	0,4	1,3	0,4	0,8	0,8	1,4	0,4	1,2	0,4	0,8
Seine-et-Marne	3	6	5	5	4	4	0,7	1,3	1,1	1	0,8	0,8	0,6	1,1	0,9	0,85	0,7	0,7
Seine-et-Oise	10	8	3	15	7	12	0,6	0,5	0,2	0,8	0,4	0,6	0,6	0,4	0,2	0,8	0,4	0,6
Sèvres (Deux-)	2	0	2	1	0	1	0,6	0	0,6	0,3	0	0,3	0,5	0	0,5	0,3	0	0,3
Somme	4	0	2	6	7	5	0,8	0	0,4	1,3	1,5	1	0,7	0	0,4	1	1,3	0,9
Tarn	2	2	0	5	1	1	0,6	0,7	0	1,6	0,3	0,3	0,5	0,5	0	1,3	0,3	0,3
Tarn-et-Garonne	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	1,7	1,1	0	0	0	1,4	0,9	0
Var	3	2	0	2	1	4	0,7	0,5	0	0,5	0,2	0,9	0,7	0,4	0	0,4	0,2	0,7
Vaucluse	2	6	0	2	0	0	0,7	2,2	0	0,7	0	0	0,6	1,8	0	0,6	0	0
Vendée	2	4	2	1	0	1	0,5	1	0,5	0,25	0	0,2	0,4	0,8	0,4	0,2	0	0,2
Vienne	3	3	1	5	2	0	0,9	0,9	0,3	1,5	0,6	0	0,8	0,75	0,2	1,3	0,6	0
Vienne (Haute-)	1																	

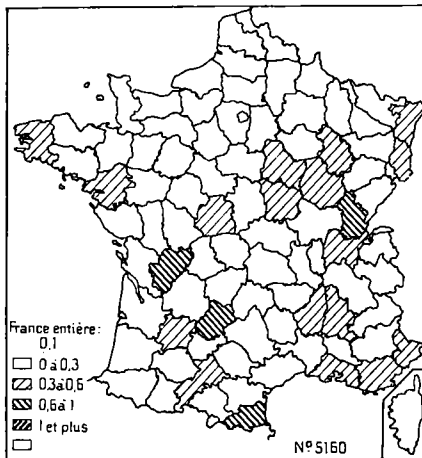
Typhoïde.

MORTALITÉ

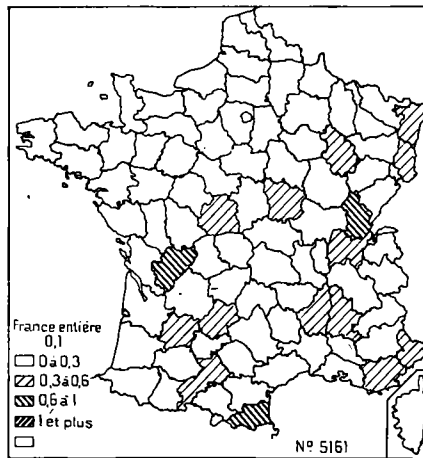
1958.



1959.



Taux pour 100 000 habitants.

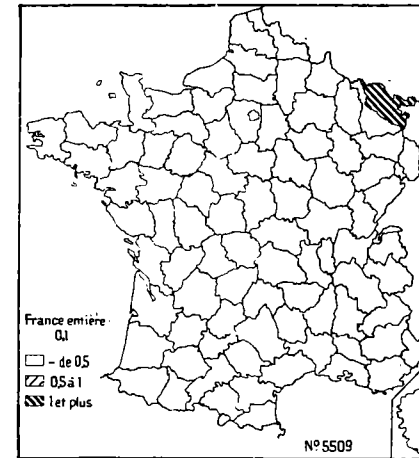


Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes.

Diphthérie.

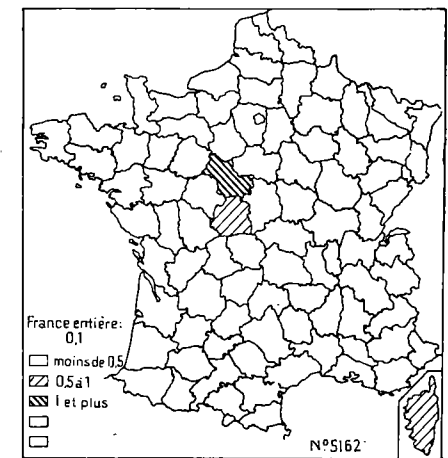
MORTALITÉ

1958.



Taux pour 100 000 habitants.

1959.

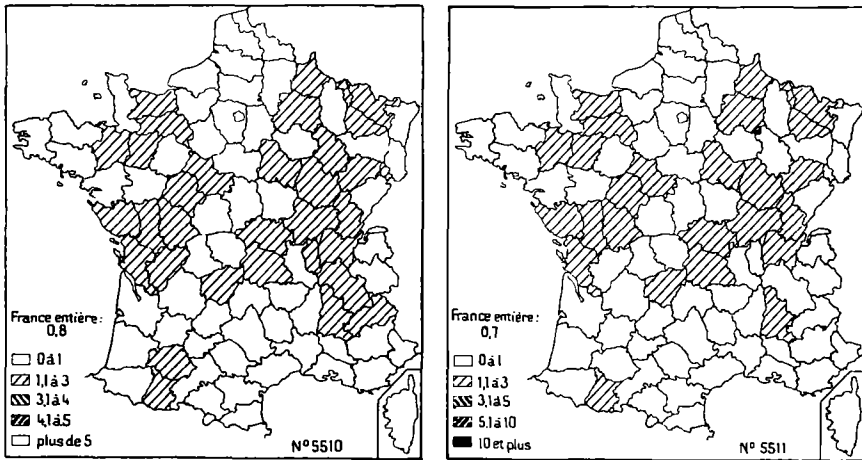


Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes.

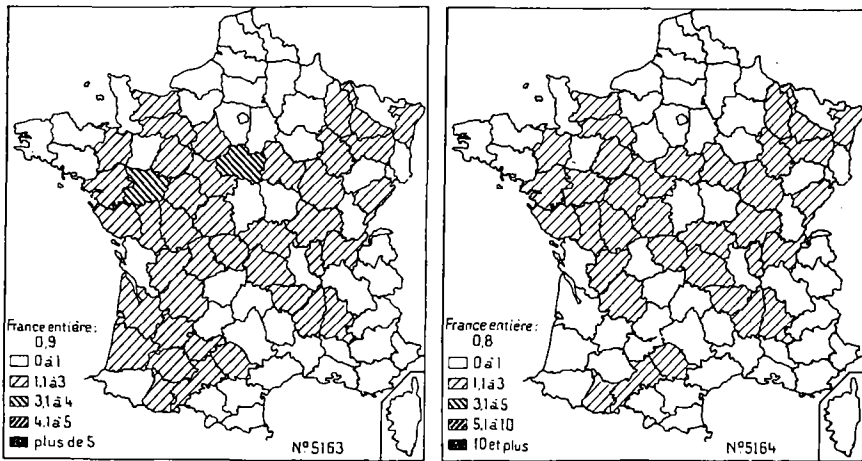
Tétanos non puerpéral.

MORTALITÉ

1958.



1959.



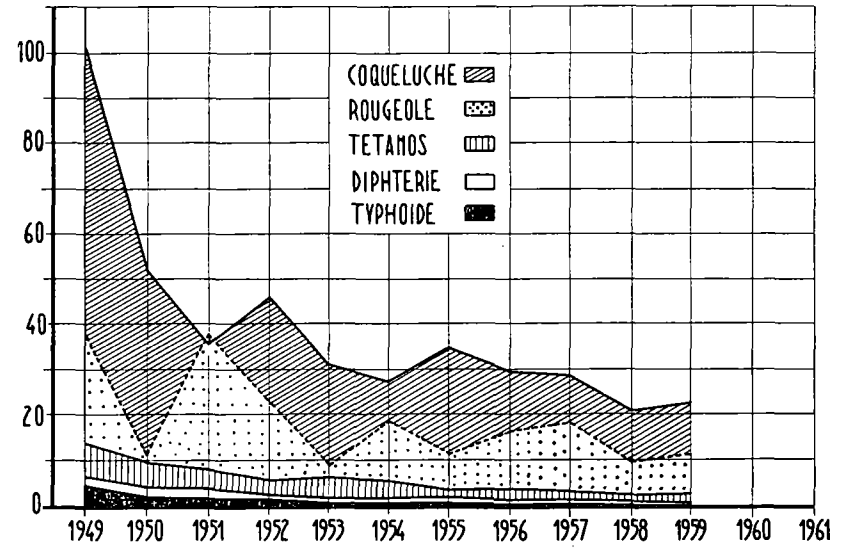
Taux pour 100 000 habitants.

Nombre de décès pour 1 000 décès toutes causes.

Mortalité infantile.

ENFANTS DE 0 A 1 AN

Taux pour 100 000 habitants.



N° 5165

STATISTIQUES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

(INFECTIONS TYPHOÏDIQUES, DIPHTÉRIE, ROUGEOLE, SCARLATINE, POLIOMYÉLITE,
MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE, COQUELUCHE, BRUCELLOSE, TÉTANOS)

JANVIER-FÉVRIER-MARS-AVRIL 1959-1960

	Nombre de cas		Indice de morbidité	
	1959	1960	1959	1960
<i>Infections typhoïdiques.</i>				
Janvier	129	176	3,4	4,5
Février	142	177	4,1	4,9
Mars	124	266	3,2	6,9
Avril	168	247	4,5	6,6
<i>Diphthérie.</i>				
Janvier	130	118	3,4	3
Février	95	113	2,7	3,1
Mars	77	118	2	3
Avril	79	53	2,1	1,4
<i>Rougeole.</i>				
Janvier	1 541	980	40,6	25,6
Février	2 439	1 349	71,2	37,6
Mars	2 932	1 893	77,3	49,4
Avril	2 706	1 399	73,7	37,7
<i>Scarlatine.</i>				
Janvier	913	1 503	24	39,2
Février	968	1 419	28,2	39,6
Mars	839	1 423	22,1	37,1
Avril	674	716	18,3	19,3
<i>Méningite cérébro-spinale.</i>				
Janvier	64	68	1,6	1,7
Février	103	100	3	2,7
Mars	107	85	2,8	2,2
Avril	103	58	2,8	1,5

	Nombre de cas		Indice de morbidité	
	1959	1960	1959	1960
<i>Poliomyélite.</i>				
Janvier	78	166	2	4,3
Février	66	108	1,9	3
Mars	61	92	1,6	2,4
Avril	56	89	1,5	2,4
<i>Brucellose.</i>				
Janvier	26	38	0,6	0,9
Février	51	57	1,4	1,5
Mars	56	130	1,4	3,3
Avril	99	120	2,6	3,2
<i>Coqueluche.</i>				
Janvier	608	314	16	8,2
Février	1 088	294	31,7	8,2
Mars	734	262	19,3	6,8
Avril	650	183	17,7	4,9
<i>Tétanos.</i>				
Janvier	33	25	0,8	0,6
Février	27	26	0,7	0,7
Mars	27	29	0,7	0,7
Avril	37	36	1	0,9

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Janvier-Février-Mars-Avril 1959-1960.

	1959	1960
Typhoïde	563	866
Diphthérie	381	401
Rougeole	9 618	5 621
Scarlatine	3 394	5 061
Méningite cérébro-spinale	377	311
Poliomyélite	261	455
Brucellose	232	345
Coqueluche	3 080	1 053
Tétanos	124	116
Toxicose du nourrisson	127	68
Tularémie	5	17
Leptospirose	1	4
Dysenterie amibienne	30	40
Trachome	4	6

Evolution générale de la morbidité.

I. POLIOMYÉLITE. — La persistance d'une endémie automno-hivernale assez accentuée explique que le nombre des cas déclarés en janvier et février ait été très supérieur à celui des mêmes mois de 1959, respectivement 166 et 103 contre 78 et 66. Au mois de mars, le nombre des cas a diminué (92) mais était encore supérieur à celui de 1959 (61). En avril, 89 cas étaient encore déclarés. Il s'agit de cas disséminés sans épidémie véritable.

II. SCARLATINE. — Cette affection a présenté une brusque recrudescence endémique avec 1 503 cas en janvier, 1 400 en février et mars. A partir du mois d'avril, la morbidité a diminué de moitié, mais reste supérieure à celle correspondante de 1959.

III. ROUGEOLE. — La poussée endémique saisonnière a été surtout importante en mars. Elle tend à s'atténuer en avril, le nombre des cas étant nettement inférieur à celui de 1959 (respectivement 1 399 et 2 706).

IV. AUTRES INFECTIONS. — La morbidité typhoïdique a présenté une légère recrudescence en mars et avril. Par contre, le nombre des cas de diphtérie qui était resté relativement élevé en janvier, février et mars, a brusquement diminué en avril, et le nombre de 52 cas déclarés est inférieur à celui de 1959. On a signalé quelques cas groupés dans la Nièvre. Signalons encore une épidémie de rubéole dans la Haute-Loire et la réapparition de la tularémie, maladie qui semblait avoir complètement disparu. Onze cas ont été signalés dans l'Indre, les neuf derniers dans la deuxième quinzaine de février. Au cours des mois de janvier et février, l'Aube, la Manche, la Nièvre et la Somme ont signalé la persistance de cas de grippe avec quelques formes graves chez les sujets âgés.

Scarlatine.

STATISTIQUES MENSUELLES DÉPARTEMENTALES
Janvier-Février-Mars-Avril 1960.

R. M. = Nombre de cas indiqué sur le relevé mensuel.
I. M. = Indice de morbidité calculé sur la base annuelle, rapporté à 100 000 habitants.

Départements	Janvier		Février		Mars		Avril	
	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.
Ain	12	44,3	19	75,1	26	96,1	5	19,1
Aisne	10	23	16	39,4	9	20,7	2	4,7
Allier	3	9,4	2	6,7	3	9,4	2	6,4
Alpes (Basses-)	1	13,8	0	0	2	27,7	3	4,3
Alpes (Hautes-)	3	39,7	6	85	0	0	3	41,1
Alpes-Maritimes	23	49,9	29	66,4	30	64,2	10	22,1
Ardèche	0	0	1	5	3	14,2	1	4,8
Ardennes	18	70	9	37,4	3	11,6	3	12
Ariège	0	0	1	8,9	0	0	1	8,6
Aube	33	156	9	45,6	10	47,3	4	19,5
Aude	8	34,9	13	60,7	10	43,7	3	13,5
Aveyron	0	0	2	8,6	1	4	0	0
Bouches-du-Rhône	15	15,6	26	29	33	34,5	7	7,5
Calvados	15	37,1	19	50,2	4	9,8	12	30,6
Cantal	0	0	0	0	3	19,8	2	13,7
Charente	1	3,6	1	3,8	2	7,2	0	0
Charente-Maritime	6	14,9	3	7,9	4	9,9	1	2,5
Cher	7	28,8	6	26,4	11	45,3	9	38,3
Corrèze	0	0	1	5,2	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-d'Or	25	78,2	6	20	12	37,5	10	32,3
Côtes-du-Nord	13	30,7	4	10,1	1	2,3	3	7,3
Creuse	2	14,4	12	92,8	14	101	1	7,4
Dordogne	0	0	1	3,3	3	9,3	1	3,2
Doubs	4	13,2	3	10,6	4	13,2	9	30,9
Drôme	2	8,1	6	26,1	4	16,2	1	4,2
Eure	6	20,2	6	21,6	2	6,7	0	0
Eure-et-Loir	26	114	11	51,7	63	277	13	59,1
Finistère	8	12,7	4	6,8	6	9,5	4	6,5
Gard	9	25,5	12	36,4	19	53,8	4	11,7
Garonne (Haute-)	15	31,6	10	22,5	9	18,9	8	17,4
Gers	9	56,7	2	13,4	1	6,3	0	0
Gironde	3	3,7	3	4	8	10	3	3,9
Hérault	11	26,7	5	12,9	11	26,7	2	5
Ille-et-Vilaine	9	17,7	4	8,4	10	19,7	4	8,1
Indre	5	23,6	5	25,3	8	37,9	5	24,4
Indre-et-Loire	2	6,1	4	13,1	3	9,2	1	3,1
Isère	17	29,7	12	22,4	19	33,2	14	25,3
Jura	3	15,6	3	16,7	6	31,3	5	26,9
Landes	0	0	0	0	1	4,5	0	0
Loir-et-Cher	9	44	4	20,9	4	19,5	1	5
Loire	17	29,4	20	37	14	24,2	17	30,4
Loire-Atlantique	15	22,4	13	20,7	8	11,9	6	9,2
Loire (Haute-)	17	95	0	0	3	16,7	0	0
Loiret	16	49,9	25	83,4	29	90,5	21	67,7
Lot	0	0	0	0	0	0	0	0
Lot-et-Garonne	2	8,6	12	55,6	2	8,6	1	4,4
Lozère	0	0	0	0	0	0	1	15,2
Maine-et-Loire	14	30,3	17	39,4	2	4,3	3	6,7
Manche	12	30,1	17	45,7	12	30,1	8	20,8

STATISTIQUES CONCERNANT LA SCARLATINE (suite).

Départements	Janvier		Février		Mars		Avril	
	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.
Marne	16	43,4	18	52,2	9	24,4	9	25,2
Marne (Haute-)	4	22,6	1	6	2	11,3	4	23,4
Mayenne	8	37,4	5	25	8	37,4	1	4,8
Meurthe-et-Moselle	29	51,3	10	18,9	22	38,9	7	12,8
Meuse	13	70	16	92,2	11	59,2	9	50,1
Morbihan	14	30,9	8	18,9	9	19,9	0	0
Moselle	17	22,8	18	25,9	18	24,2	12	16,7
Nièvre	2	9,7	7	36,5	8	39	4	20,1
Nord	49	26	61	34,6	45	23,9	20	10,9
Oise	12	29,5	11	28,9	22	54	12	30,5
Orne	3	12,4	3	13,2	4	16,5	2	8,5
Pas-de-Calais	4	3,4	22	20,4	15	13	5	4,4
Puy-de-Dôme	7	16,7	5	12,7	11	26,2	6	14,7
Pyrénées (Basses-)	2	5,3	21	60,2	4	10,7	0	0
Pyrénées (Hautes-)	0	0	0	0	0	0	0	0
Pyrénées Orientales	1	4,9	3	15,9	3	14,8	1	5,1
Rhin (Bas-)	20	31,9	27	46,1	13	20,7	10	16,5
Rhin (Haut-)	28	61	25	58,3	18	39,2	13	29,3
Rhône	91	104	60	73,5	123	141	53	62,8
Saône (Haute-)	6	32,7	0	0	2	10,9	3	16,9
Saône-et-Loire	6	13,4	6	14,3	4	8,9	6	13,8
Sarthe	21	55,9	17	48,4	16	42,6	2	5,5
Savoie	3	13,1	14	65,4	6	26,2	0	0
Savoie (Haute-)	16	60,5	8	32,3	10	37,8	5	19,5
Seine	452	94,9	439	98,6	418	87,8	213	46,2
Seine-Maritime	20	22,9	19	23,3	7	8	5	5,9
Seine-et-Marne	10	23,2	15	37,2	12	27,8	7	16,8
Seine-et-Oise	183	108	155	97,6	135	79,4	62	37,7
Sèvres (Deux-)	2	7,3	4	15,7	1	3,6	2	7,6
Somme	4	9,7	8	20,8	2	4,8	1	2,5
Tarn	12	44,8	1	4	2	7,4	4	15,4
Tarn-et-Garonne	1	6,6	2	14,1	1	6,6	1	6,8
Var	8	21	4	11,2	8	21	1	2,7
Vaucluse	8	32,7	12	52,5	3	12,2	8	33,8
Vendée	2	5,8	0	0	4	11,7	3	9,1
Vienne	0	0	1	3,8	2	7,1	3	11
Vienne (Haute-)	0	0	1	3,9	4	14,7	5	19,1
Vosges	2	6	2	6,4	4	12	2	6,2
Yonne	1	4,3	2	9,3	5	21,8	4	18
Territoire de Belfort	0	0	4	46,7	0	0	0	0

Rougeole.

STATISTIQUES MENSUELLES DÉPARTEMENTALES
Janvier-Février-Mars-Avril 1960.

R. M. = Nombre de cas indiqué sur le relevé mensuel.
I. M. = Indice de morbidité calculé sur la base annuelle, rapporté à 100 000 habitants.

Départements	Janvier		Février		Mars		Avril	
	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.
Ain	80	296	82	324	102	377	24	91,4
Aisne	50	115	42	103	1	2,3	29	69,1
Allier	0	0	1	3,3	2	6,2	2	6,4
Alpes (Basses-)	27	374	10	148	76	1055	3	43
Alpes (Hautes-)	2	26,5	9	128	18	239	4	54,8
Alpes-Maritimes	5	10,7	78	179	51	109	28	61,9
Ardèche	0	0	0	0	1	4,7	1	4,8
Ardennes	42	163	31	129	42	163	8	32,2
Ariège	0	0	0	0	0	0	0	0
Aube	17	80,5	16	81	0	0	8	39,1
Aude	23	100	2	9,3	8	34,9	3	13,5
Aveyron	5	20,2	18	78	11	44,6	2	8,3
Bouches-du-Rhône	1	1	0	0	10	10,4	12	12,9
Calvados	0	0	0	0	0	0	1	2,5
Cantal	0	0	1	7	0	0	0	0
Charente	0	0	2	7,7	36	131	1	3,7
Charente-Maritime	16	39,8	1	2,6	52	129	4	10,2
Cher	0	0	0	0	1	4,1	4	17
Corrèze	2	9,8	1	5,2	0	0	0	0
Corse	0	0	4	30,4	3	21,3	8	58,7
Côte-d'Or	1	3,1	1	3,3	4	12,5	1	3
Côtes-du-Nord	1	2,3	0	0	0	0	2	4,8
Creuse	0	0	0	0	12	86,8	6	44,9
Dordogne	0	0	100	332	1	3,1	0	0
Doubs	15	49,8	3	10,6	57	189	40	137
Drôme	0	0	0	0	0	0	1	4,2
Eure	1	3,3	2	7,2	9	30,3	0	0
Eure-et-Loir	1	4,4	2	9,4	43	189	25	114
Finistère	0	0	0	0	0	0	1	1,6
Gard	58	164	46	139	188	533	20	58,6
Garonne (Haute-)	5	10,5	8	18	4	8,4	0	0
Gers	0	0	0	0	0	0	0	0
Gironde	0	0	0	0	0	0	0	0
Hérault	64	155	14	36,3	17	41,2	9	22,5
Ile-et-Vilaine	2	3,9	7	14,7	10	19,7	0	0
Indre	1	4,7	0	0	0	0	3	14,6
Indre-et-Loire	0	0	1	3,2	0	0	4	12,7
Isère	30	52,5	21	39,3	28	49	10	18,1
Jura	1	5,2	8	44,6	7	36,5	1	5,3
Landes	23	106	10	49,1	18	82,6	0	0
Loir-et-Cher	1	4,8	1	5,2	0	0	3	15,1
Loire	23	39,7	46	85,1	62	107	61	109
Loire-Atlantique	0	0	3	4,7	1	1,4	0	0
Loire (Haute-)	0	0	0	0	2	11,1	9	52
Loiret	1	3,1	5	16,6	16	49,9	16	51,6
Lot	0	0	0	0	0	0	0	0
Lot-et-Garonne	1	4,3	0	0	0	0	0	0
Lozère	0	0	0	0	0	0	0	0
Maine-et-Loire	2	4,3	1	2,3	2	4,3	3	6,7
Manche	5	12,5	6	16,1	3	7,5	1	2,6

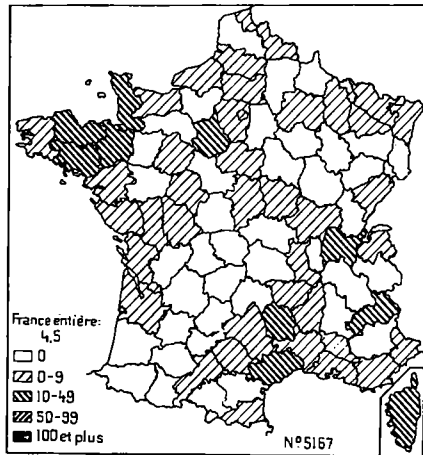
STATISTIQUES CONCERNANT LA ROUGEOLE (suite).

Départements	Janvier		Février		Mars		Avril	
	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.	R. M.	I. M.
Marne	3	8,1	9	26,1	15	40,6	25	70,1
Marne (Haute-)	0	0	2	12,1	1	5,6	1	5,8
Mayenne	9	42,1	39	195	2	9,3	4	19,3
Meurthe-et-Moselle	14	24,8	22	41,6	44	77,9	33	60,4
Meuse	1	5,3	1	5,7	5	26,9	6	33,4
Morbihan	0	0	0	0	0	0	0	0
Moselle	9	12,1	15	21,6	61	82,1	55	76,5
Nièvre	0	0	0	0	1	4,8	1	5
Nord	57	30,2	140	79,5	83	44	63	34,6
Oise	0	0	1	2,6	7	17,2	6	15,2
Orne	0	0	1	4,4	14	57,9	1	4,2
Pas-de-Calais	9	7,8	19	17,6	20	17,3	1	0,8
Puy-de-Dôme	7	16,6	10	25,4	25	59,5	46	113
Pyrénées (Basses-)	0	0	0	0	1	2,6	0	0
Pyrénées (Hautes-)	0	0	0	0	0	0	1	5,8
Pyrénées Orientales	1	4,9	0	0	0	0	1	5,1
Rhin (Bas-)	7	11,1	1	1,7	2	3,1	6	9,9
Rhin (Haut-)	3	6,5	22	51,3	19	41,4	86	194
Rhône	27	30,9	62	76	86	98,6	100	118
Saône (Haute-)	0	0	1	5,8	1	5,4	1	5,6
Saône-et-Loire	63	141	27	64,5	14	31,2	6	13,8
Sarthe	1	2,6	0	0	0	0	0	0
Savoie	9	39,3	0	14	6	26,2	3	13,5
Savoie (Haute-)	28	106	40	162	27	102	16	62,5
Seine	118	24,7	243	54,6	389	81,7	425	92,3
Seine-Maritime	25	28,6	16	19,6	9	10,3	11	13
Seine-et-Marne	0	0	0	0	1	2,3	2	4,8
Seine-et-Oise	6	3,5	15	9,4	25	14,7	25	15,2
Sèvres (Deux-)	2	7,3	8	31,4	64	235	7	26,6
Somme	2	4,8	5	13	19	46,3	0	0
Tarn	4	14,9	5	20	10	37,4	10	38,7
Tarn-et-Garonne	0	0	0	0	0	0	0	0
Var	7	18,3	44	124	14	36,7	24	65,2
Vaucluse	0	0	7	30,6	10	40,9	16	67,7
Vendée	24	70,6	4	12,5	3	8,8	56	170
Vienne	5	17,8	0	0	0	0	1	3,6
Vienne (Haute-)	0	0	2	7,9	0	0	0	0
Vosges	1	3	1	3,2	2	6	0	0
Yonne	2	8,7	0	0	0	0	4	18
Territoire de Belfort	30	328	1	11,6	15	164	0	0

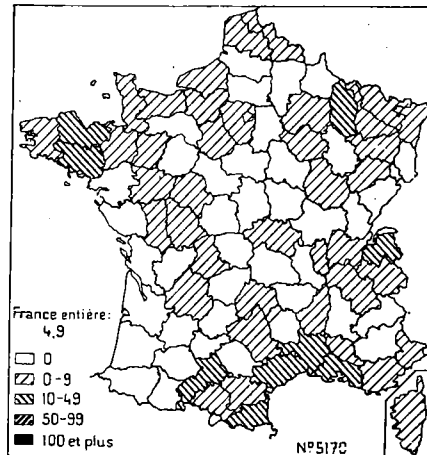
Typhoïde.

MORBIDITÉ

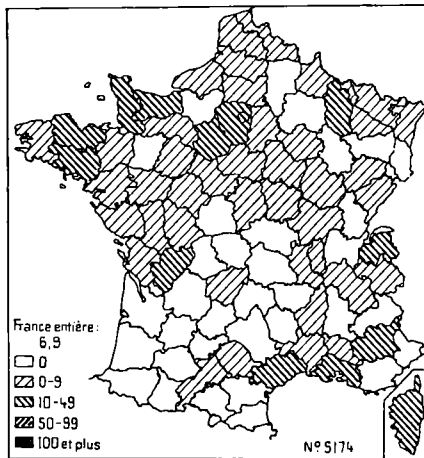
INDICE CALCULÉ POUR 100 000 HABITANTS ET RAPPORTÉ A LA BASE ANNUELLE.



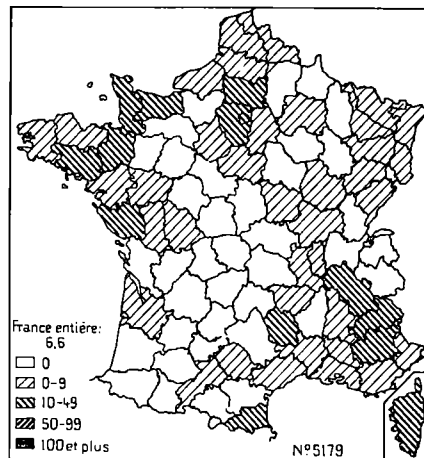
Janvier 1960.



Février 1960.



Mars 1960.

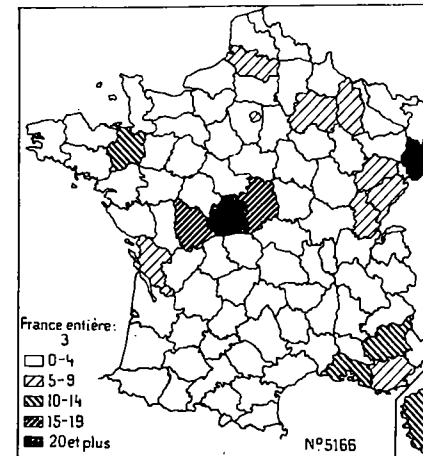


Avril 1960.

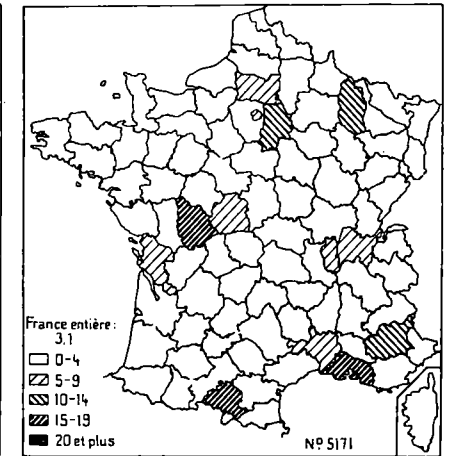
Diphthérie.

MORBIDITÉ

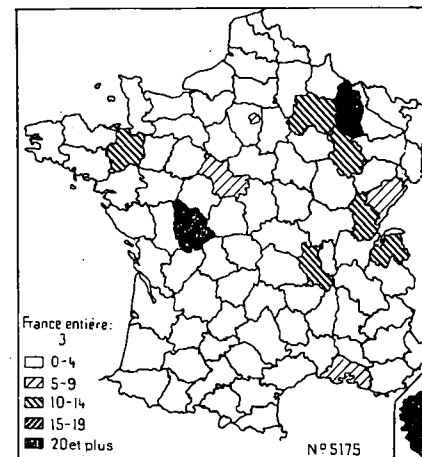
INDICE CALCULÉ POUR 100 000 HABITANTS ET RAPPORTÉ A LA BASE ANNUELLE.



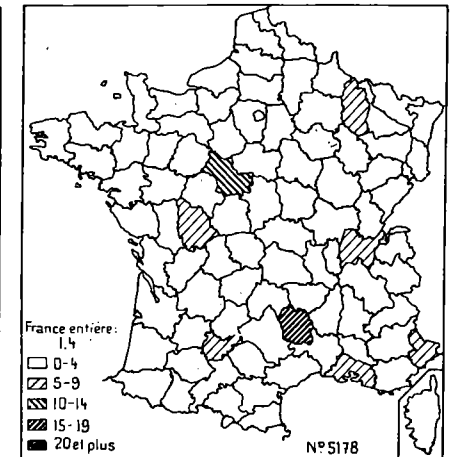
Janvier 1960.



Février 1960.



Mars 1960.

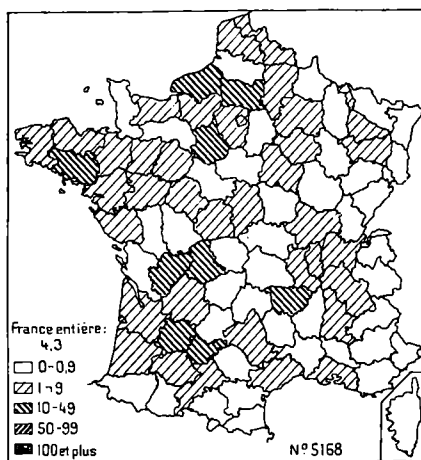


Avril 1960.

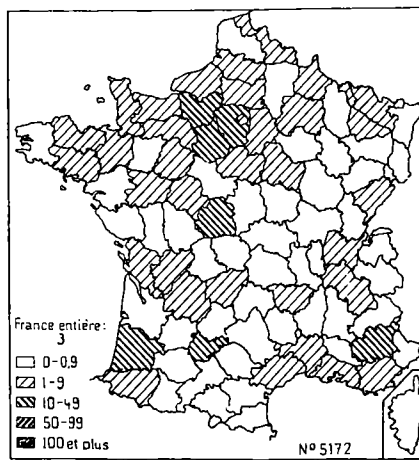
Poliomyélite.

MORBIDITÉ

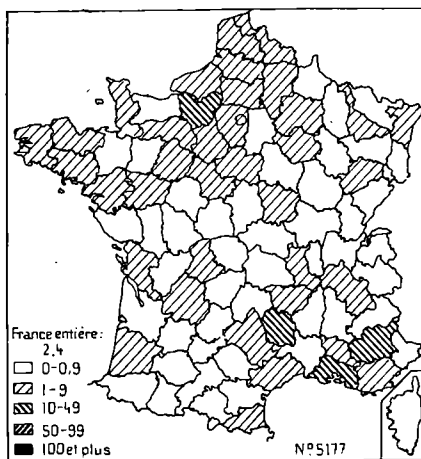
INDICE CALCULÉ POUR 100 000 HABITANTS ET RAPPORTÉ A LA BASE ANNUELLE.



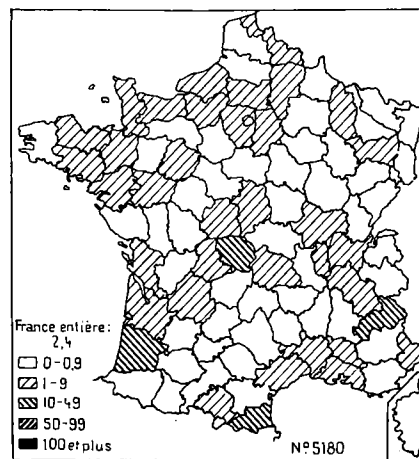
Janvier 1960.



Février 1960.



Mars 1960.

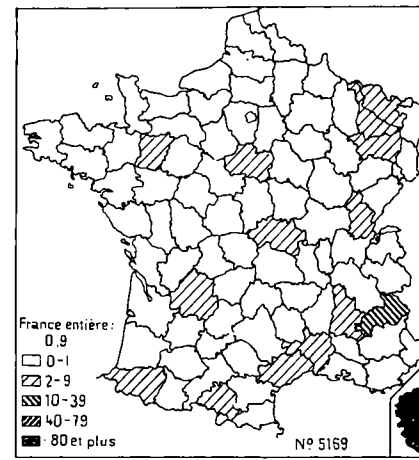


Avril 1960.

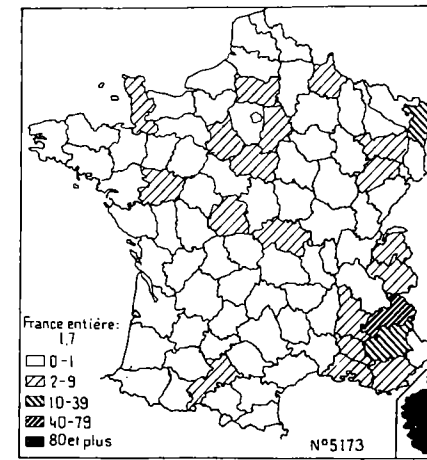
Brucellose.

MORBIDITÉ

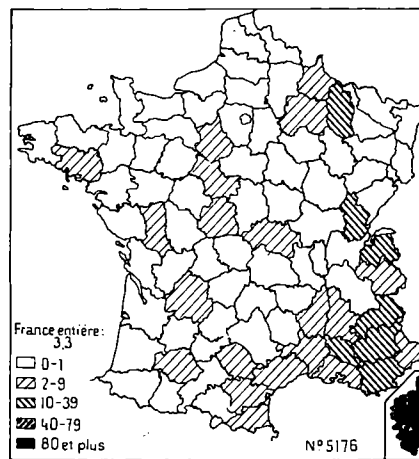
INDICE CALCULÉ POUR 100 000 HABITANTS ET RAPPORTÉ A LA BASE ANNUELLE.



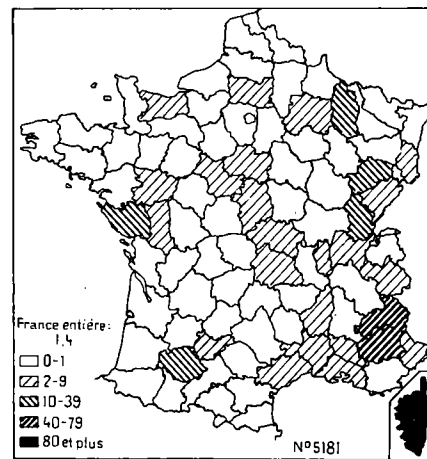
Janvier 1960.



Février 1960.



Mars 1960.



Avril 1960.

(Erratum: lire « France entière: 3,2 », au lieu de: « France entière: 1,4 ».)

HYGIÈNE GÉNÉRALE

ENQUÊTE SANITAIRE RURALE

Département de l'Aisne.

Cette enquête continue, par celle de l'Aisne, les études concernant l'hygiène rurale de chaque département métropolitain. Ce département est très important au point de vue agricole; car il est le deuxième d'après le nombre des communes, quoique la Somme qui est le premier ne le dépasse que d'une unité. L'hydrogéologie devant faire l'objet d'une notice prochaine, et la répartition en eau potable ayant déjà paru, l'enquête a surtout porté : 1° sur les mouvements de la population et sur son taux; 2° sur l'équipement sanitaire et médico-social. Dans ce dernier cadre, il est à remarquer que pour 487 068 habitants ruraux et urbains, le département ne dispose que de 63 assistantes sociales. Néanmoins, ce département possède un équipement sanitaire rural en bonne voie de développement, grâce à l'excellence de sa terre et à l'activité de la population, en dépit des retards désastreux subis trois fois en moins d'un siècle du fait des trois dernières guerres. Dans ce département, l'industrie tend depuis quelques années à implanter des usines en plein centres agricoles; leur nombre est encore restreint, et leur dispersion suffisante n'affecte pas les conditions hygiéniques naturelles propres au village où elles sont bâties.

*
**

Le département de l'Aisne est situé entre les 48°51' et 50°4' de latitude Nord et entre les 0°37' et 1°55' de longitude à l'est du méridien de Paris. Sa configuration générale est un triangle irrégulier. Dans sa plus grande longueur il mesure 136 km. Sa plus grande largeur est de 84,5 km. Sa superficie est de 742 835 hectares, ce qui le place à ce titre au 13° rang des départements métropolitains. Parmi ses traits singuliers, on peut noter

qu'au Nord, la commune d'Escaufourt reste complètement enclavée dans le département du Nord; à l'Ouest, des parcelles détachées de plusieurs communes de l'Oise sont comprises dans la partie de la forêt du Retz située sur le terroir de Pisseleux.

Ce département se situe presque entièrement dans l'espace géologique du bassin parisien; son relief, son hydrographie et son climat font la transition entre l'Île-de-France et les départements de l'Est.

La partie occidentale présente une série de croupes arrondies couvertes de bois, coupées de gorges étroites. Elle est drainée par l'Oise, venant de Belgique et le Gland dont les cours antérieurs sont parallèles. L'altitude varie de 174 m à 284 m qui est le point culminant du département dans le bois de Watigny près de la forêt de Saint-Michel.

En Haute Picardie, à l'est de Saint-Quentin, se situe la ligne de partage des eaux entre le bassin de la mer du Nord et celui de la Manche. La Somme et l'Escaut se dirigent vers la mer du Nord, tandis que la Somme se dirige vers la Manche. La plaine Picarde rejoint la plaine Champenoise, formant un pays plat mollement ondulé dont l'altitude varie entre 50 m et 150 m. Dominant d'une centaine de mètres la plaine de la craie, la falaise de l'Île-de-France constitue une barrière. Vers le Sud, le relief devient plus tourmenté et l'on rencontre en allant du Nord au Sud, les vallées de l'Ailette, de l'Aisne, de la Vesle, de l'Oucreq et de la Marne. Toutes les eaux de ces rivières se dirigent vers la Seine. Le département de l'Aisne appartient au climat atlantique, humide et frais; l'angle N.-O. du département n'est qu'à 120 km à vol d'oiseau de la baie de la Somme et les vents dominants soufflent de l'Ouest. Cette situation entraîne une fréquente nébulosité et un ciel souvent couvert. Elle place l'Aisne dans la zone de plus faible insolation de toute la France. La hauteur d'eau moyenne annuelle des pluies approche de 700 mm.

Les régions naturelles sont : 1° la Thiérache; 2° la région de Saint-Quentin-Laon; 3° la Champagne; 4° le Soissonnais; 5° le Valois, le Multien et l'Orchois; 6° le Tardenois et la Brie.

La Thiérache est caractérisée par ses herbages convenant à l'élevage des vaches laitières qui se complète par celui des porcs. Les autres régions sont moins spécialisées et la polyculture est dominante surtout en ce qui concerne la betterave, le blé et les autres céréales, les pommes de terre et les endives.

Le département de l'Aisne se classe dans les tout premiers rangs des départements français pour sa production agricole. La superficie cultivée est de 668 000 hectares dont 375 000 hectares en terres labourables. La production annuelle du blé dépasse 5 millions de quintaux; celle des betteraves industrielles 19 millions de quintaux; celle des pommes de terre 2,8 millions de quintaux. Les rendements obtenus sont parmi les plus importants : 38 quintaux de blé à l'hectare, 34 tonnes de betteraves, 19,4 tonnes de pommes de terre. Le cheptel compte 260 000 bovins, 89 000 moutons et 63 000 porcs. La production annuelle de lait n'est pas

éloignée de 3 millions d'hectolitres. Si le département possède des terres fertiles, le facteur n'est pas absolument primordial et sa situation n'est pas tellement privilégiée à ce point de vue. Le facteur humain a été tout aussi déterminant, notamment par la mise en œuvre d'un capital d'exploitation aussi important que le capital foncier, dans le cadre d'exploitations rassemblées en grandes unités et par les connaissances techniques des agriculteurs. Faute de pouvoir s'appuyer sur des ressources énergétiques et minières locales, l'industrie de l'Aisne est essentiellement une industrie diversifiée se consacrant à la transformation de produits semi-finis, à la fabrication des objets de qualité, ou au traitement de produits alimentaires. L'absence d'industrie lourde se traduit par une concentration relativement faible des entreprises et une dispersion assez grande des usines. Les principales activités sont les industries métallurgiques, textiles (coton, laine, fibres artificielles), chimiques (verrerie, caoutchouc, produits chimiques), alimentaires (sucreries, minoteries, laiteries, conserveries, etc.), les bois et les matériaux de carrière.

La population du département de l'Aisne (1), au recensement de 1954, comptait 487 000 habitants avec une densité de 65,6 habitants par km². La natalité est régulièrement supérieure à celle de la France; l'excédent des naissances a été souvent assez élevé mais le département est traditionnellement exportateur de main-d'œuvre. L'Aisne ne possède pas de très grandes villes; et si on définit comme commune urbaine la commune ayant plus de 2 000 habitants, l'Aisne n'en compte que 26 groupant 36 % de la population. Encore, parmi ces communes dites urbaines, certaines présentent toutefois un caractère rural; 64 % de la population réside donc dans des communes rurales. Cette situation provient semble-t-il, pour une part, du très grand nombre de communes (834), et, d'autre part, d'une certaine dispersion de l'industrie au sein des régions rurales.

Cinq villes ont plus de 10 000 habitants : Saint-Quentin, Laon, Soissons, Chauny, Hirson. Six communes ont moins de 50 habitants.

Les cantons se classent dans l'ordre suivant :

Plus de 60 habitants au km² :

La Fère	133	Hirson	73
Soissons	106	Chauny	68
Bohain	80		

De 45 à 60 habitants au km² :

Saint-Simon	65	Ribemont	51
Le Catelet	59	La Capelle	51
Saint-Quentin	59	Coucy-le-Château	51
Wassigny	59	Guise	48
Moy-de-l'Aisne	54	Vailly-sur-Aisne	47
Le Nouvion	53		

(1) Les chiffres concernant la population de l'Aisne ont été donnés par l'Ingénieur en Chef du Génie Rural.

De 30 à 45 habitants au km² :

Anizy	45	Rozoy-sur-Serre	39
Charly	45	Crécy	37
Laon	45	Sains-Richaumont	37
Vermand	44	Braine	36
Vervins	43	Neuilly-Saint-Front	35
Château-Thierry	42	Sissonne	33
Marle	41	Aubenton	32
Vic-sur-Aisne	40		

De 15 à 30 habitants au km² :

Condé-en-Brie	29	Craonne	28
Fère-en-Tardenois	29	Oulchy-le-Château	28
Neufchâtel	29	Villers-Cotterêts	25

Les densités les plus élevées sont enregistrées pour les cantons où se trouvent les communes urbaines (Saint-Quentin, Bohain, Hirson, Chauny, La Fère, Saint-Simon, Soissons). Cette situation s'explique par le fait que bien des personnes, dont l'activité s'exerce dans les communes urbaines, résident dans les communes rurales voisines.

La densité la plus faible est celle du canton de Villers-Cotterêts (25 habitants au km²). Elle s'explique par la présence de l'importante forêt du Retz. Les cantons où la densité est la moins forte (28-29 habitants au km²) sont les cantons de la Champagne, du Tardenois et de la Brie. Pratiquement, la densité de la population varie de 30 à 60 habitants au km², laissant apparaître une répartition relativement homogène entre toutes les régions du département. L'habitat est ordinairement groupé dans la Picardie, la Champagne, le Soissonnais, la vallée de la Marne. On rencontre des villages plus ou moins éloignés les uns des autres; en dehors de ceux-ci les écarts sont constitués par des fermes importantes. Par contre, en Thiérache, dans le Tardenois et la Brie, si on rencontre encore des villages bien groupés, on trouve aussi des hameaux et des fermes isolées, la population se trouvant ainsi beaucoup plus dispersée. En 1906, l'Aisne comptait 534 500 habitants, 484 600 en 1936, 453 400 en 1946. Il est intéressant de donner une vue d'ensemble de l'évolution de la population des cantons de 1906 à 1954, la population du département étant tombée dans cet intervalle de temps de 534 000 à 487 000 habitants.

Ont perdu :

Plus de 40 % de leur population les cantons de :

Le Catelet, Vermand, Craonne.

De 20 à 40 % les cantons de :

Sains-Richaumont, Wassigny, Aubenton, Saint-Simon, Omoy, Ribemont, Bohain, Le Nouvion, La Capelle, Vervins, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois.

Moins de 20 % les cantons de :

Chauny, Oulchy-le-Château, Neuilly-Saint-Front, Neufchâtel, Sissonne, Charly, Villers-Cotterêts, Vic-sur-Aisne, Coucy-le-Château, Anizy, Braine, Vailly, Crécy, Marle, Rozoy, Guise.

Ont gagné moins de 20 % les cantons de :

Saint-Quentin, Hirson, Château-Thierry.

Ont gagné de 20 à 40 % les cantons de :

Laon, La Fère.

A gagné plus de 40 % le canton de :

Soissons.

On se rend compte du mouvement de la population des campagnes vers les villes. Ce sont en effet les six cantons qui ont actuellement la densité de population rurale la plus élevée que l'on retrouve comme ayant gagné de la population pendant ce demi-siècle.

La variation de la population, entre 1936 et 1954, est intéressante du fait qu'elle correspond à une population sensiblement identique du département.

On perdu plus de 8 % de leur population les cantons de :

Condé-en-Brie	8 %	Sains-Richaumont	10 %
Hirson	8 %		

Ont perdu de 2 à 8 % de leur population les cantons de :

Aubenton	6 %	Bohain	5 %
La Capelle	6 %	Le Catelet	7 %
Vervins	7 %	Sissonne	3 %
Wassigny	5 %	Charly	6 %
Craonne	3 %	Fère-en-Tardenois	3 %
Neufchâtel	4 %	Braine	3 %
Rozoy	5 %	Vic-sur-Aisne	3 %

Ont perdu moins de 2 % ou gagné moins de 1 % de leur population les cantons de :

Guise	1,5 %	Oulchy-le-Château	0 %
Le Nouvion	0 %	Villers-Cotterêts	2 %
Château-Thierry	0 %	Ribemont	0 %

Ont gagné de 1 à 4 % de leur population les cantons de :

Coucy-le-Château	3 %	Vailly-sur-Aisne	4 %
Crécy-sur-Serre	4 %	Vermand	3,3 %
Marle	2,5 %		

Ont gagné plus de 4 % de leur population les cantons de :

Anizy	12 %	Soissons	8 %
Chauny	9 %	Moy-de-l'Aisne	6 %
La Fère	7 %	Saint-Quentin	10 %
Laon	8 %	Saint-Simon	7 %
Neuilly-Saint-Front	4 %		

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Population : 487 068 habitants.

Chefs-lieux de cantons	Communes	Nombre d'habitants
<i>Arrondissement de Château-Thierry :</i>		
5 cantons, 125 communes, 50 699 habitants.		
Charly	19	9 753
Château-Thierry	21	17 006
Condé-en-Brie	27	7 111
Fère-en-Tardenois	24	7 654
Neuilly-Saint-Front	34	9 175
<i>Arrondissement de Laon :</i>		
11 cantons, 284 communes, 155 589 habitants.		
Anizy-le-Château	22	6 334
Chauny	20	20 542
Coucy-le-Château-Auffrique	32	12 911
Craonne	34	5 584
Crécy-sur-Serre	20	8 502
Fère (La)	27	30 795
Laon	28	31 462
Marle	23	9 766
Neufchâtel-sur-Aisne	28	8 235
Rozoy-sur-Serre	30	10 217
Sissonne	20	11 241
<i>Arrondissement de Saint-Quentin :</i>		
7 cantons, 128 communes, 122 035 habitants.		
Bohain-en-Vermandois	14	15 736
Catelet (Le)	18	8 271
Moy-de-l'Aisne	18	6 924
Ribemont	15	10 341
Saint-Quentin	16	63 344
Saint-Simon	23	10 062
Vermand	24	7 357
<i>Arrondissement de Soissons :</i>		
6 cantons, 164 communes, 74 904 habitants.		
Braine	42	9 406
Oulchy-le-Château	28	6 490
Soissons	21	33 085
Vailly-sur-Aisne	27	7 746
Vic-sur-Aisne	25	8 837
Villers-Cotterêts	21	9 340
<i>Arrondissement de Vervins :</i>		
8 cantons, 133 communes, 83 841 habitants.		
Aubenton	13	5 051
Capelle (La)	18	9 840
Guise	21	14 853
Hirson	13	22 732
Nouvion-en-Thiérache (Le)	10	7 478
Sains-Richaumont	19	6 446
Vervins	24	10 078
Wassigny	15	7 363

Superficie communale (ha).

214 communes	ont moins de 500 ha de superficie.
368 »	ont de 500 à 1 000 ha de superficie.
140 »	ont de 1 001 à 1 500 ha de superficie.
53 »	ont de 1 501 à 2 000 ha de superficie.
22 »	ont de 2 001 à 2 500 ha de superficie.
8 »	ont de 2 501 à 3 000 ha de superficie.
4 »	ont de 3 001 à 3 500 ha de superficie.
3 »	ont de 3 501 à 4 000 ha de superficie.
4 »	ont 4 001 ha de superficie et +.
6 »	n'ont pas donné de renseignement.

Superficie bâtie (ha).

4 communes	ont moins de 1 ha de superficie bâtie.
365 »	ont de 1 à 5 ha de superficie bâtie.
249 »	ont de 6 à 10 ha de superficie bâtie.
103 »	ont de 11 à 15 ha de superficie bâtie.
30 »	ont de 16 à 20 ha de superficie bâtie.
24 »	ont de 21 à 25 ha de superficie bâtie.
11 »	ont de 26 à 30 ha de superficie bâtie.
4 »	ont de 31 à 35 ha de superficie bâtie.
18 »	ont 36 ha de superficie bâtie et +.
14 »	n'ont pas donné de renseignement.

Altitude des communes.

15 communes	sont situées à une altitude comprise entre 36 et 50 m.
182 »	sont situées à une altitude comprise entre 51 et 75 m.
196 »	sont situées à une altitude comprise entre 76 et 100 m.
414 »	sont situées à une altitude comprise entre 101 et 250 m.
1 »	est située à une altitude comprise entre 251 et 300 m.
14 »	n'ont pas donné de renseignement.

Cours d'eau.

273 communes	ont un rû ou cours d'eau.
119 »	ont une rivière.
19 »	ont un fleuve.
91 »	ont un rû et une rivière.
132 »	ont plusieurs cours d'eau.
188 »	n'ont pas donné de renseignement. ou n'ont pas de cours d'eau.

Puits.

113 communes	ont de 1 à 5 puits.
116 »	ont de 6 à 10 puits.
110 »	ont de 11 à 15 puits.
80 »	ont de 16 à 20 puits.
60 »	ont de 21 à 25 puits.
28 »	ont de 26 à 30 puits.
45 »	ont de 31 à 35 puits.
27 »	ont de 36 à 40 puits.
191 »	ont 41 puits et +.

Sources.

417 communes	ont de 1 à 5 sources.
88 »	ont de 6 à 10 sources.
25 »	ont de 11 à 15 sources.
6 »	ont de 16 à 20 sources.
2 »	ont de 26 à 30 sources.
1 »	a de 36 à 40 sources.

Citernes.

160 communes	ont de 1 à 5 citernes.
45 »	ont de 6 à 10 citernes.
26 »	ont de 11 à 15 citernes.
12 »	ont de 16 à 20 citernes.
11 »	ont de 21 à 25 citernes.
13 »	ont de 26 à 30 citernes.
6 »	ont de 31 à 35 citernes.
10 »	ont de 36 à 40 citernes.
70 »	ont plus de 40 citernes.

Lavoirs.

226 communes	ont 1 lavoir.
144 »	ont 2 lavoirs.
59 »	ont 3 lavoirs.
46 »	ont 4 lavoirs.
11 »	ont 5 lavoirs.
8 »	ont 6 lavoirs.
5 »	ont 7 lavoirs.
4 »	ont 8 lavoirs.
3 »	ont 9 lavoirs ou +.

Mares.

346 communes	ont de 1 à 5 mares.
15 »	ont de 6 à 10 mares.
3 »	ont de 11 à 15 mares.
7 »	ont de 16 à 20 mares.
2 »	ont de 21 à 25 mares.
1 »	a 26 mares ou +.

Etangs.

158 communes	ont 1 étang.
54 »	ont de 2 à 5 étangs.
4 »	ont de 6 à 10 étangs.
2 »	ont plus de 10 étangs.

Marécages (superficie en ha).

44 communes	ont moins de 1 ha de marécages.
118 »	ont de 1 à 50 ha de marécages.
12 »	ont de 51 à 100 ha de marécages.
7 »	ont de 101 à 250 ha de marécages.
1 »	a de 251 à 500 ha de marécages.

ACTIVITÉS COMMUNALES

Nombre de commerçants.

270 communes	ont 1 ou 2 commerçants.
152 »	ont 3 ou 4 commerçants.
91 »	ont 5 ou 6 commerçants.
76 »	ont 7 ou 8 commerçants.
35 »	ont 9 ou 10 commerçants.
33 »	ont 11 ou 12 commerçants.
26 »	ont 13 ou 14 commerçants.
10 »	ont 15 ou 16 commerçants.
74 »	ont 17 commerçants et +.
767 »	ont des commerçants.

Nombre d'artisans.

276 communes	ont 1 ou 2 artisans.
151 »	ont 3 ou 4 artisans.
80 »	ont 5 ou 6 artisans.
48 »	ont 7 ou 8 artisans.
20 »	ont 9 ou 10 artisans.
21 »	ont 11 ou 12 artisans.
6 »	ont 13 ou 14 artisans.
8 »	ont 15 ou 16 artisans.
40 »	ont 17 artisans et +.
650 »	ont des artisans.

Débîts de boisson.

696 communes	ont de 1 à 9 débîts de boisson.
34 »	ont de 10 à 19 débîts de boisson.
8 »	ont de 20 à 29 débîts de boisson.
5 »	ont de 30 à 39 débîts de boisson.
3 »	ont de 40 à 49 débîts de boisson.
3 »	ont de 50 à 59 débîts de boisson.
2 »	ont de 60 à 69 débîts de boisson.
1 »	a 99 débîts de boisson ou +.
752 »	ont des débîts de boisson.

ÉQUIPEMENT

Équipement communal.

821 communes	ont une distribution d'électricité.
545 »	ont une défense contre l'incendie.
29 »	ont une distribution de gaz.
15 »	ont des bains-douches.
19 »	ont des abattoirs.
213 »	ont des tueries particulières.

Terrains de jeux, foires et marchés, halles.

142 communes	ont des terrains de jeux.
46 »	ont des foires et marchés.
22 »	ont des halles et emplacements couverts.

INSALUBRITÉ

Éléments d'insalubrité.

204 communes	n'ont pas d'éléments d'insalubrité.
240 »	ont des eaux stagnantes.
19 »	ont des dépôts permanents d'ordures.
63 »	ont des dépôts permanents de fumier.
35 »	ont des eaux stagnantes et des dépôts d'ordures.
176 »	ont des eaux stagnantes et des dépôts permanents de fumier.
20 »	ont des dépôts permanents d'ordures et de fumier.
65 »	ont des eaux stagnantes, des dépôts permanents d'ordures et dépôts permanents de fumier.
516 »	ont des eaux stagnantes.
139 »	ont des dépôts permanents d'ordures.
324 »	ont des dépôts permanents de fumier.

Évacuation des nuisances.

5 communes	évacuent leurs eaux usées par égout.
784 »	évacuent leurs eaux usées directement sur la voie publique.
13 »	évacuent leurs eaux usées par égout et évacuent leurs ordures par transport.
19 »	évacuent les ordures par transport et leurs eaux usées directement sur la voie publique.
1 »	n'a pas donné de renseignement.

Habitations malsaines.

11 communes	ont 1 habitation malsaine.
7 »	ont 2 habitations malsaines.
2 »	ont 3 habitations malsaines.
3 »	ont 4 habitations malsaines.
3 »	ont 5 habitations malsaines.
7 »	ont 6 habitations malsaines.
1 »	a 7 habitations malsaines.
2 »	ont 8 habitations malsaines.
60 »	ont 9 habitations malsaines et +.
96 »	ont des habitations malsaines.

Cimetières.

733 communes	ont 1 cimetière.
69 »	ont 2 cimetières.
10 »	ont 3 cimetières.
1 »	a 4 cimetières.
813 »	ont des cimetières.

Emplacement des cimetières.

380 communes	ont leur cimetière dans l'agglomération.
323 »	ont leur cimetière à moins de 400 m de l'agglomération.
59 »	ont leur cimetière à plus de 400 m de l'agglomération.
31 »	ont leurs cimetières dans l'agglomération et à moins de 400 m de l'agglomération.
9 »	ont leurs cimetières dans l'agglomération et à plus de 400 m de l'agglomération.
6 »	ont leurs cimetières à moins de 400 m de l'agglomération et à plus de 400 m de l'agglomération.

ÉVACUATION DES EXCRETA

Fosses fixes.

286 communes	ont 10 % de fosses fixes.
120 »	ont 20 % de fosses fixes.
34 »	ont 30 % de fosses fixes.
26 »	ont 40 % de fosses fixes.
30 »	ont 50 % de fosses fixes.
23 »	ont 60 % de fosses fixes.
15 »	ont 70 % de fosses fixes.
16 »	ont 80 % de fosses fixes.
12 »	ont 90 % de fosses fixes et +.
562 »	ont des fosses fixes.

Fosses septiques.

135 communes	ont 10 % de fosses septiques.
10 »	ont 20 % de fosses septiques.
5 »	ont 30 % de fosses septiques.
3 »	ont 40 % de fosses septiques.
153 »	ont des fosses septiques.

W.-C. à chasse d'eau.

149 communes	ont 10 % de W.-C. à chasse d'eau.
14 »	ont 20 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 30 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 40 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 50 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 70 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 80 % de W.-C. à chasse d'eau.
1 »	a 90 % de W.-C. à chasse d'eau.
169 »	ont des W.-C. à chasse d'eau.

Tinettes mobiles.

61 communes	ont 10 % de tinettes mobiles.
83 »	ont 20 % de tinettes mobiles.
100 »	ont 30 % de tinettes mobiles.
141 »	ont 40 % de tinettes mobiles.
83 »	ont 50 % de tinettes mobiles.
40 »	ont 60 % de tinettes mobiles.
21 »	ont 70 % de tinettes mobiles.
52 »	ont 80 % de tinettes mobiles.
77 »	ont 90 % de tinettes mobiles.
658 »	ont des tinettes mobiles.

Puits perdus.

101 communes	ont 10 % de puits perdus.
69 »	ont 20 % de puits perdus.
60 »	ont 30 % de puits perdus.
96 »	ont 40 % de puits perdus.
153 »	ont 50 % de puits perdus.
49 »	ont 60 % de puits perdus.
34 »	ont 70 % de puits perdus.
40 »	ont 80 % de puits perdus.
103 »	ont 90 % de puits perdus et +.
705 »	ont des puits perdus.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
(incommodes, dangereux ou insalubres).

Première catégorie.

27 communes	ont 1 établissement classé.
7 »	ont 2 établissements classés.
2 »	ont 3 établissements classés.
1 »	a 7 établissements classés.
37 »	ont des établissements classés dans cette catégorie.

Deuxième catégorie.

149 communes	ont 1 établissement classé.
37 »	ont 2 établissements classés.
22 »	ont 3 établissements classés.
6 »	ont 4 établissements classés.
3 »	ont 5 établissements classés.
3 »	ont 6 établissements classés.
1 »	a 7 établissements classés.
221 »	ont des établissements classés dans cette catégorie.

Troisième catégorie.

16 communes	ont 1 établissement classé.
7 »	ont 2 établissements classés.
4 »	ont 3 établissements classés.
5 »	ont 4 établissements classés.
2 »	ont 5 établissements classés.
1 »	a 8 établissements classés.
2 »	ont 9 établissements classés ou +.
37 »	ont des établissements classés dans cette catégorie.

RÉSULTATS EN POURCENTAGE

Qualité de l'eau	41,1 : satisfaisante. 0,8 : assez satisfaisante. 1,6 : médiocre. 56,5 : polluée.
Typhoïde (1958)	morbidité : 1,9 par 100 000 habitants. mortalité : néant.
Distribution d'eau	5,5 : avec adduction d'eau potable par branchements particuliers. 9,9 : avec adduction d'eau potable par branchements particuliers + bornes-fontaines. 49,6 : sans adduction d'eau potable.
Provenance des eaux	65,5 : sources. 93,7 : puits. 43 : citerne.
Hygiène et sport	1,8 : bains-douches. 61,5 : lavoirs. 17,3 : terrains de jeux.
Débites de boisson	91,5 : débits de boisson.
Équipement ménager	100 : électricité. 3,4 : gaz de ville. 66,4 : défense contre l'incendie. 2,3 : des abattoirs. 25,8 : tueries particulières. 5,6 : foires et marchés. 2,7 : halles et emplacements couverts.
Équipement communal	98 : évacuation des eaux usées sur la voie publique. 2,1 : égout. 3,1 : évacuation des ordures ménagères.
Insalubrité du milieu	11,7 : habitations malsaines. 62,8 : eaux stagnantes. 16,8 : dépôts permanents d'ordures. 39,5 : dépôts permanents de fumier. 46,5 : mares. 26,6 : étangs. 22,2 : marécages.
Évacuation des excréta	20,8 : W.-C. à chasse d'eau. 18,7 : fosses septiques. 69,1 : fosses fixes. 81 : tinettes mobiles. 86,8 : puits perdus.
Établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres	4,4 : 1 ^{re} catégorie. 26,7 : 2 ^e catégorie. 4,5 : 3 ^e catégorie.
Cimetières	51,1 : dans l'agglomération. 43,6 : moins de 400 m de l'agglomération. 8,9 : plus de 400 m de l'agglomération.

LISTE COMMUNALE DES MÉDECINS, PHARMACIENS, DENTISTES ET SAGES-FEMMES

	Médecins	Pharmaciens	Dentistes	Sages-femmes
Laon	32	8	8	8
Amblémy	1	1		
Anizy-le-Château	2	2		
Aubenton	1	1		1
Beaurevoir	1			1
Beaurieux	1	1	1	
Beautor	1	1		
Beauvois				1
Belleu		1		
Blérancourt	3	1		
Bohain	6	3	3	2
Boué	1	1		
Bourg-et-Comin	1	1		
Braine	3	1		
Brunchamel	1	1		
Bruyères-et-Montbérault	3	1		
Buironfosse	1	1		
Capelle (La)	2	2	1	1
Catelet (Le)		1		
Charly-sur-Marne	2	1	1	1
Charmes		1		
Château-Thierry	14	5	5	3
Chauny	15	4	5	4
Chézy-sur-Marne	1			
Cœuvres-et-Valsery	1			
Coincy	1			
Condé-en-Brie	1	1		
Coucy-le-Château	1	1		1
Crécy-sur-Serre	2	2	1	1
Crépy-en-Laonnois	2	1		
Crouy	1	1		1
Dizy-le-Gros	1	1		
Epagny	1			
Etreapont	1			
Etreillers	1	1		
Etreux	1	1		1
Fargniers	1	1		
Fère (La)	5	2	4	3
Fère-en-Tardenois	4	2	2	
Ferté-Milon (La)	3	1	1	1
Flavy-le-Martel	2	1	1	1
Folembray	1	1		
Fontenoy				1
Fresnoy-le-Grand	2	1	1	
Gandelu	2			
Gauchy	1	1		
Gouy-par-le-Catelet	1			
Guignicourt	1	1	1	1
Guise	8	3	3	1
Hargicourt	1			
Harly		1		
Hartennes	1			
Hirson	13	4	5	3
Homblières				1
Jaulgonne	1	1		
Jussy	1			
Lesquielles-Saint-Germain	1			
Liesse	2	1		
Longfont	1			
Macquigny				1
Marle-sur-Serre	3		2	
Marly-Gomont		1		

	Médecins	Pharmaciens	Dentistes	Sages-femmes
Mons-en-Laonnois	1			
Montbrehain	1	1		
Montcornet	3	2	1	
Montescourt-Lizerolles	1	1		1
Montigny-Lengrain				1
Montgobert	1			
Montreuil-aux-Lions	1			
Moy-de-l'Aisne	2	1		
Neufchâtel-sur-Aisne	1	1	1	
Neuilly-Saint-Front	2	1	1	
Nogent-l'Artaud	1	1		
Nouvion-et-Catillon	2			
Nouvion-en-Thiérache (Le)	3	2	1	1
Origny-en-Thiérache	1	1		
Origny-Sainte-Benoite	2	1	1	1
Oulchy-le-Château	1	1		
Paissy-par-Beaurieux	1			
Pinon	1			
Plomion	1			
Prémontré	4			
Proisy	1			
Quessy		1		
Ribemont	1	1	1	1
Rozoy-sur-Serre	1	1	1	
Sains-Richaumont	1	1		
Saint-Erme	3	1	1	
Saint-Gobain	4	1		
Saint-Michel-Souglan	2	2	1	
Saint-Quentin	72	17	23	10
Saulchery	1			
Seboncourt	1	1		
Sinceny	1	1		
Sissonne	2	1		1
Soissons	34	10	11	6
Tavaux-Pontséricourt	1		1	
Tergnier	7	3	3	
Urcel	1			
Vailly-sur-Aisne	3	1	1	
Vendeuil	1			
Vendhuile				1
Vermand	1	1		
Vervins	4	2	2	4
Vic-sur-Aisne	2	1		
Viels-Maisons	1		1	
Villers-Colleterêts	4	2	3	1
Villiers-sur-Marne	10			
Vassigny	1	1		

SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

Médecins.	
56 communes	ont 1 médecin.
16 »	ont 2 médecins.
9 »	ont 3 médecins.
5 »	ont 4 médecins.
1 »	a 5 médecins.
1 »	a 6 médecins.
1 »	a 7 médecins.
1 »	a 8 médecins.
1 »	a 10 médecins.
1 »	a 13 médecins.
1 »	a 14 médecins.

1	commune	a	15	médecins.
1	»	a	32	médecins.
1	»	a	34	médecins.
1	»	a	72	médecins.

Pharmaciens.

55	communes	ont	1	pharmacien.
11	»	ont	2	pharmaciens.
3	»	ont	3	pharmaciens.
2	»	ont	4	pharmaciens.
1	»	a	5	pharmaciens.
1	»	a	8	pharmaciens.
1	»	a	10	pharmaciens.
1	»	a	17	pharmaciens.

Dentistes.

20	communes	ont	1	dentiste.
3	»	ont	2	dentistes.
4	»	ont	3	dentistes.
1	»	a	4	dentistes.
3	»	ont	5	dentistes.
1	»	a	8	dentistes.
1	»	a	11	dentistes.
1	»	a	23	dentistes.

Sages-femmes.

24	communes	ont	1	sage-femme.
1	»	a	2	sages-femmes.
3	»	ont	3	sages-femmes.
2	»	ont	4	sages-femmes.
1	»	a	6	sages-femmes.
1	»	a	8	sages-femmes.
1	»	a	10	sages-femmes.

Assistantes sociales.

1°	Mutualité agricole (chiffre de 1959)	18
2°	Direction départementale de la Santé (chiffre de 1959, comprenant les assistantes urbaines et rurales) :	
	— En titre	36
	— Privées	9

Nombre et taux pour 10 000 habitants des :
médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes et assistantes sociales
(population urbaine et rurale).

	Nombre	Taux pour 10 000 habitants
Médecins	351	7,2
Pharmaciens	134	2,7
Dentistes	99	2
Sages-femmes	67	1,4
Assistantes sociales	63	1,3

HÔPITAUX. HOSPICES

Château-Thierry	194 lits hôp.
Chauny	134 lits hosp.
	282 lits hôp.
La Fère	115 lits hosp.
	80 lits hôp.
Guise	115 lits hosp.
	90 lits hôp.
Hirson (Hôpital Brisset)	100 lits hosp.
	115 lits hôp.
Le Nouvion	60 lits hosp.
	30 lits hôp.
	51 lits hosp.
Laon { (Hôpital civil)	295 lits hôp.
{ (Hôtel-Dieu)	240 lits hosp.
Saint-Quentin	406 lits hôp.
	494 lits hosp.
Soissons	334 lits hôp.
	477 lits hosp.
Vervins	62 lits hôp.
	52 lits hosp.
Villers-Cotterêts	46 lits hosp.

HOSPICES DE VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

Bohain	60 lits.
Biuronfosse (fondation Edouard-Lemaire)	32 lits.
La Capelle	44 lits.
Charly-sur-Marne (maison de retraite)	32 lits.
Chevresis-Monceau	50 lits.
Coucy-le-Château	35 lits.
Crécy-sur-Serre	60 lits.
Crépy-en-Laonnois (hospice Malezieux-Briquet)	20 lits.
Etreillers (hospice Euphémie-Derche)	25 lits.
Oulchy-le-Château (Hôtel-Dieu)	14 lits.
La Ferté-Millon (hospice civil)	28 lits.
Flavy-le-Martel (hospice Charles-Lefèvre)	17 lits.
Saint-Gobain (maison de retraite Etienne-Louis-Lecler)	13 lits.
Seboncourt	10 lits.
La Vallée-aux-Bleds (hospice Maradauid)	45 lits.
Vandeuil	20 lits.

HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Prémontré (hôpital psychiatrique de l'Aisne)	1 200 lits.
--	-------------

CLINIQUES OPHTHALMOLOGIQUES

Laon	5 lits.
Saint-Quentin	3 lits.

CLINIQUES O.-R.-L.

Laon	5 lits.
------	---------

CLINIQUES CHIRURGICALES

Saint-Quentin	3
Soissons	2
Hirson	1
Villers-Cotterêts	1
Laon	1
Château-Thierry	1

CLINIQUES MÉDICALES

Saint-Quentin	2
---------------------	---

MATERNITÉS

Saint-Quentin	1
Soissons (Sécurité sociale)	1
Soissons	1

MAISON MATERNELLE

Mondrepuis	32 lits.
------------------	----------

PROTECTION MATEHNELLE ET INFANTILE

Consultations fixes dans 270 communes.
Consultations itinérantes sur 90 points.

HOSPICES D'ENFANTS

Blérancourt (orphelinat Bernard-Potier, garçons)	44 lits.
Notre-Dame-de-Liesse (orphelinat pour filles)	120 lits.

MAISONS D'ENFANTS A CARACTÈRES SANITAIRES

Crécy-sur-Serre (organisme privé)	1
---	---

CRÈCHES

Saint-Quentin et Château-Thierry.

LUTTE ANTITUBERCULEUSE

Aérium.

Soissons	65 lits pour enfants de 6 à 14 ans.
----------------	-------------------------------------

Préventorium.

Proizy	110 lits pour enfants de 0 à 6 ans.
--------------	-------------------------------------

Sanatoriums.

Saint-Gobain	260 lits.
Villiers-sur-Marne	715 lits (sanatorium Calmette).
Hôpital de Chauny	144 lits (centre interdépartemental).

DISPENSAIRES DÉPARTEMENTAUX

Ces dispensaires sont polyvalents et comprennent les services des luttés antivénéérienne, antituberculeuse, et de prophylaxie mentale. Un camion radiophoto prospecte le secteur rural.

Laon	1
Château-Thierry	1
Chauny	1 (à l'hôpital).
Guise	1
Hirson	1
Saint-Quentin	1
Soissons	1
La Fère	1 (à l'hôpital).

CENTRES ANTICANCÉREUX

Soissons et Saint-Quentin.

REMARQUES SUR QUELQUES RÉSULTATS

I. — GÉOGRAPHIE COMMUNALE

a) *Superficie communale.* — Les communes du département de l'Aisne possèdent généralement une superficie moyenne. Une bonne moitié oscille de 500 à 1 500 ha de superficie.

b) *Superficie bâtie.* — La plus grande partie des communes (75 %) ont de 1 à 10 ha de superficie bâtie, ce qui est la moyenne dans le milieu rural.

c) *Altitude des communes.* — Le relief étant peu accusé, l'altitude est basse, le point culminant n'est qu'à 284 m. Cependant, la moitié des communes sont situées entre 101 et 250 m, ce qui s'explique par le fait que ce département est un des paliers menant au massif des Ardennes et à celui des Vosges.

d) *Cours d'eau.* — Les cours d'eau sont nombreux et se dirigent soit vers la Manche, soit vers la mer du Nord. Certains sont navigables : l'Oise sur 21 km, l'Aisne sur 93 km, et la Marne sur 28 km. En outre, 6 canaux traversent le département.

II. — HYDROLOGIE DOMESTIQUE

a) *Puits.* — Ils sont très nombreux puisque 770 communes sur 822 en possèdent. Ces puits fournissent le plus souvent une eau de mauvaise qualité sinon polluée.

b) *Sources.* — Plus de la moitié des communes possèdent des sources.

c) *Citernes.* — 350 communes ont des citernes.

d) *Lavoirs.* — Les lavoirs sont nombreux et plus de la moitié des communes en possèdent.

e) Les *mares*, les *étangs* et les *marécages* sont nombreux. On les trouve surtout aux abords des forêts, sur ces parties de terre peu ou pas utilisée par l'agriculture et qui sont les refuges de la flore et de la faune non encore domestiquées par l'homme et ses machines. Ces étendues d'eau, lorsqu'elles sont entretenues, forment des zones de calme où la vie se développe librement et où les populations citadines viennent avec prédilection se détendre et se reposer.

III. — EAU POTABLE

Cette importante partie de l'enquête sanitaire rurale a été traitée en détail dans le Bulletin précédent.

IV. — ACTIVITÉS COMMUNALES

a) *Commerçants.* — Presque toutes les communes rurales de l'Aisne ont des commerçants puisqu'il n'y en a que 55 qui en sont dépourvues sur 822.

b) *Artisans.* — 650 communes ont des artisans, mais en plusieurs endroits du département des usines se sont installées.

c) *Débîts de boisson.* — Les débîts de boisson sont nombreux, il en existe dans 752 communes.

V. — EQUIPEMENT COMMUNAL

L'équipement communal paraît être suffisant sauf en ce qui concerne les abattoirs, car seulement 19 communes ont des abattoirs alors que 213 ont des tueries particulières.

VI. — INSALUBRITÉ

Habitations malsaines. — 412 communes ont des habitations malsaines. Ce chiffre semble bien refléter la réalité, car à nos jours, les maisons rurales sont souvent fort vétustes et malheureusement mal entretenues. Dans ce département qui a souffert de deux guerres en moins de cinquante ans, il y a de nombreuses constructions neuves, faisant contraste avec les habitations anciennes.

Evacuation des nuisances. — Les eaux usées sont évacuées sur la voie publique dans presque toutes les communes (98 %) puisqu'il n'y a que 2,1 % d'égout, et les excréta sont évacués dans 705 communes, soit 86,8 %, par des puits perdus. C'est là un point faible qui atteint la salubrité rurale, car on ne compte que 169 communes ayant des W.-C. à chasse d'eau.

VII. — SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

Les chiffres suivants comprennent la totalité départementale, c'est-à-dire : les 834 communes urbaines et rurales.

Médecins. — Le nombre des médecins s'élève à 351, soit 72 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à la moyenne générale de la France qui est de 96,5.

Pharmaciens. — On compte 134 pharmaciens, soit 27 pour 100 000 habitants, ce chiffre est inférieur à la moyenne en France qui est de 32,3.

Dentistes. — On compte 99 dentistes, soit 20 pour 100 000 habitants. Le taux moyen de la France est de 31,2.

Sages-Femmes. — Leur nombre s'élève à 67, soit 14 pour 100 000 habitants. Le taux moyen en France est de 21,5.

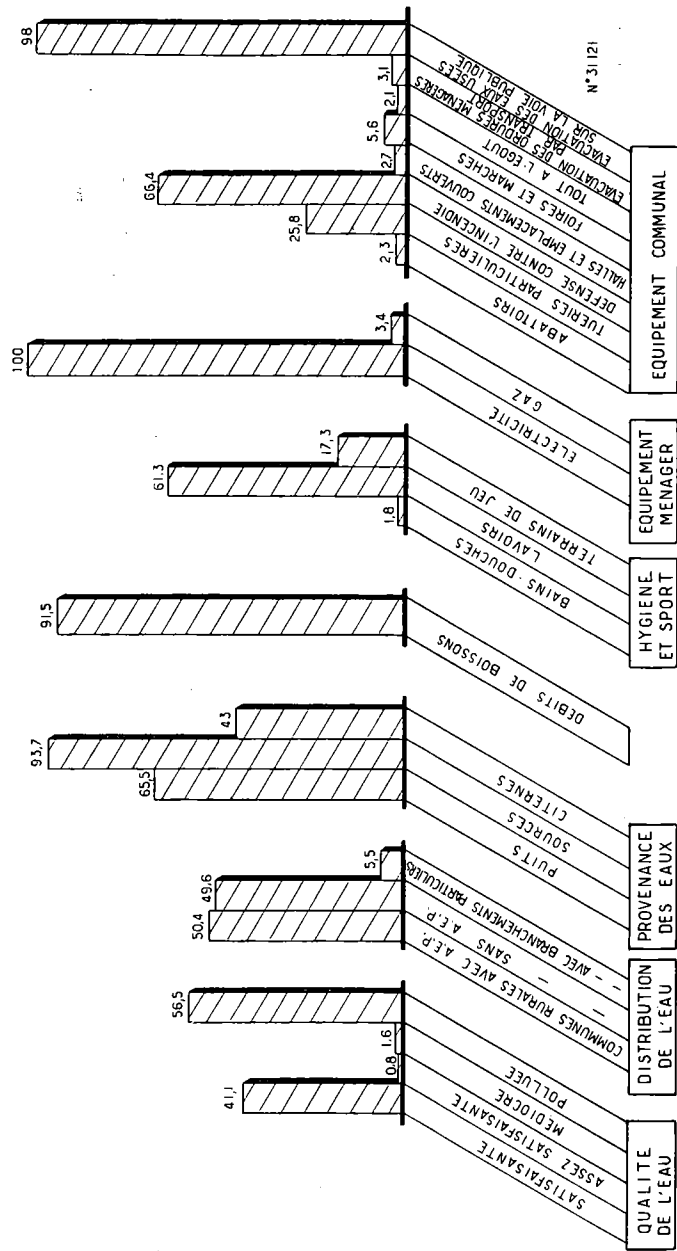
Assistances sociales. — Leur nombre, 63, est infime par rapport à la population et à la multiplicité de leurs tâches, car elles s'occupent des cas sociaux que peuvent présenter 487 068 habitants, depuis le nouveau-né jusqu'au vieillard expirant. La mutualité agricole en a 18 pour une population rurale de 333 959 habitants.

Prévention maternelle et infantile (P. M. I.). — Le département dispose de :

- 3 consultations prénatales.
- 270 consultations de nourrissons, situées en un lieu fixe.
- 90 consultations itinérantes disposant d'un camion radiophoto.
- 2 crèches (Saint-Quentin et Château-Thierry).

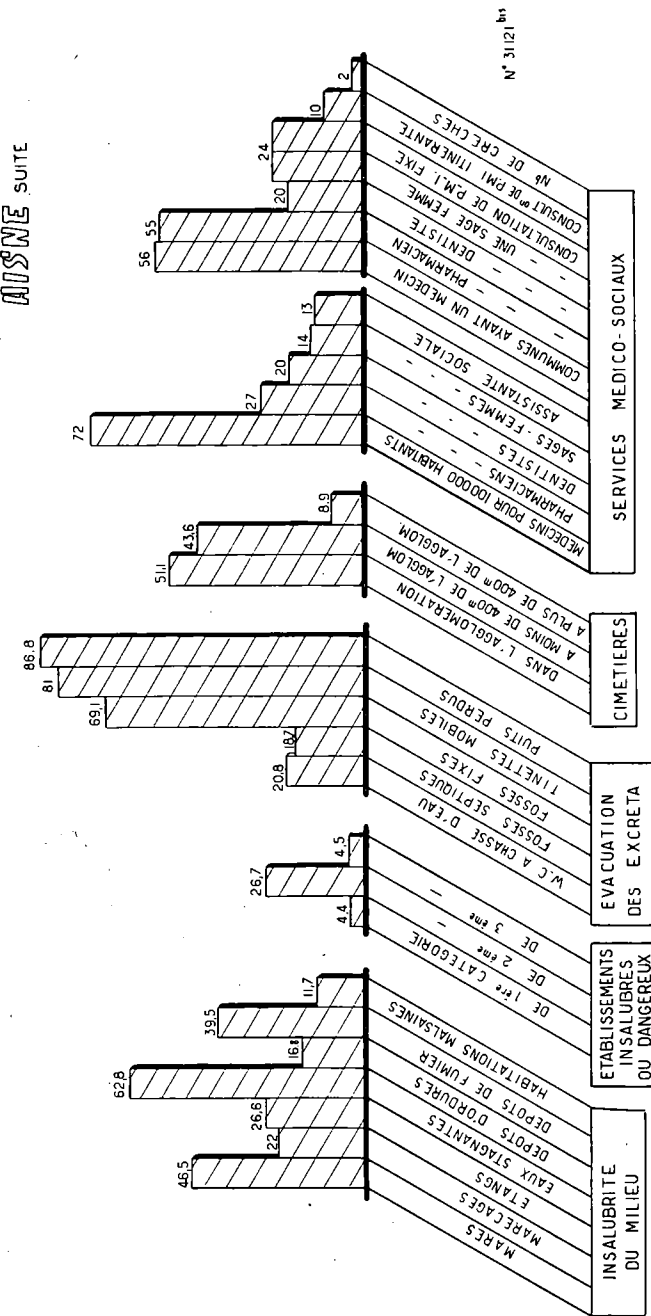
Caractéristiques sanitaires et sociales du département de l'Aisne.

AISNE



GRAPHIQUE 1. — Premier tableau.

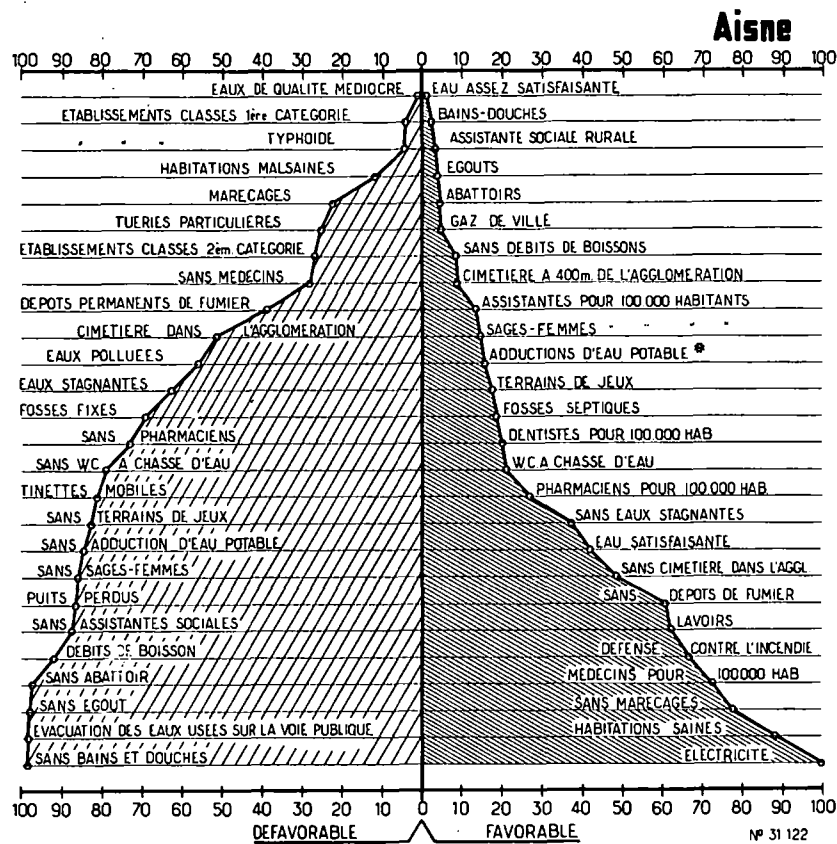
AISNE SUITE



GRAPHIQUE 1. — Deuxième tableau.

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE COMPARATIF DES ÉLÉMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX
DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE



GRAPHIQUE 2.

Graphique 1 : analytique. — Ce graphique en 2 tableaux a été établi pour présenter sous un aspect analytique les éléments sociaux et sanitaires les plus importants du département.

Graphique 2 : synthétique. — Ce graphique est basé sur les pourcentages et reconstitue l'aspect global des points particuliers de cette enquête.

Le département de l'Aisne est le deuxième de la France par le nombre de ses communes rurales : 834, et n'est dépassé que d'une par celui de la Somme : 835. Il est essentiellement agricole en possédant toutefois quelques villes industrielles très actives. Plusieurs usines actuellement s'implantent dans des villages. Il est à souhaiter que cette interpénétration soit harmonieuse et amène une amélioration dans l'équipement sanitaire rural, sans destruction de la partie agricole et agreste.

Travail de la Section d'Hygiène générale présenté par
S. ROULE et L. MAUJOL.

* A côté de « Adductions d'eau potable », lire : « Avec branchements particuliers ».

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

MORTALITÉ GÉNÉRALE DANS UN CERTAIN NOMBRE DE VILLES DE FRANCE (PREMIER TRIMESTRE 1960)

Nous publions les renseignements sur la Mortalité générale dans un certain nombre de villes de France. Ces renseignements nous sont adressés directement par les bureaux d'hygiène de ces différentes villes à l'exception de Paris. Ce tableau ne contient que les villes qui font la discrimination nécessaire entre les domiciliés et les non-domiciliés; seule une statistique ne comprenant que les domiciliés a une valeur réelle.

TABLEAU I

PREMIER TRIMESTRE 1960

N. = Nombre de décès de personnes domiciliées dans la ville.
T. = Taux pour 10 000 habitants calculés sur la base annuelle.

Villes	Population	Nb. de décès	Taux
Paris	2 850 189	7 950	111
Marseille	661 492	2 586	156
Lyon	471 270	1 726	147
Toulouse	268 863	1 036	155
Bordeaux	257 946	961	150
Nice	254 360	1 044	164
Nantes	222 790	650	117
Strasbourg	200 921	741	148
Lille	194 616	684	141
Saint-Etienne	181 730	627	138
Toulon	141 117	484	137
Nancy	124 797	470	151
Rennes	124 122	324	104
Reims	121 145	365	121
Rouen	116 540	412	142
Grenoble	116 440	378	130
Clermont-Ferrand	113 390	378	134
Dijon	112 844	346	122
Le Mans	111 891	346	124
Brest	110 713	342	124
Roubaix	110 067	414	151
Limoges	105 990	417	157
Angers	102 142	381	149
Mulhouse	99 070	382	154
Montpellier	97 501		

TABLEAU I (suite).

Villes	Population	Nb. de décès	Taux
Amiens	92 506	388	168
Nîmes	89 130	369	166
Metz	85 701	251	117
Versailles	84 445	196	92,8
Orléans	76 439	260	136
Besançon	73 445	237	129
Perpignan	70 051	307	176
Argenteuil	63 316	178	113
Avignon	62 768	—	—
Troyes	58 819	179	133
La Rochelle	58 799	193	132
Poitiers	55 129	162	117
Aix-en-Provence	54 217	215	158
Bourges	53 879	210	156
Saint-Quentin	53 866	183	136
Pau	48 320	183	152
Colmar	47 305	202	170
Lorient	47 095	157	133
Belfort	43 434	111	102
Valence	41 470	111	107
Lens	40 753	128	126
Tarbes	40 242	—	—
Montauban	38 321	137	143
Cherbourg	38 262	107	112
Chalon-sur-Saône	37 399	134	143
Brive-la-Gaillarde	36 088	135	150
Saint-Brieuc	34 808	—	—
Albi	34 693	—	—
Niort	33 167	102	123
Anancy	33 114	88	106
Bayonne	32 575	120	148
Rueil-Malmaison	32 212	79	98,2
Chambéry	32 139	91	114
Narbonne	32 060	145	181
Châlons-sur-Marne	31 798	96	121
Saint-Germain	29 429	—	—
Chartres	28 750	123	171
Vannes	28 403	93	131
Auxerre	26 583	121	183
Dieppe	26 427	107	162
Moulins	24 437	93	152
Bourg-en-Bresse	23 527	65	110
Lunéville	22 690	83	146
Laon	21 931	54	99
Alençon	21 893	91	167
La Roche-sur-Yon	19 576	64	131
Chamont	19 346	43	89
Evreux	17 684	69	156
Gap	17 317	37	86
Bar-le-Duc	16 609	71	170
Auch	16 382	74	221
Lons-le-Saunier	15 030	50	133
Vesoul	12 038	29	97
Foix	7 621	28	147
Privas	7 558	26	138

LES MONOGRAPHIES

DE

L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE

Le Directeur de l'Institut National d'Hygiène avise les lecteurs du Bulletin qu'il a décidé, à partir de 1952, la suppression du RECUEIL DES TRAVAUX et son remplacement par une nouvelle publication intitulée MONOGRAPHIE DE L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE.

MONOGRAPHIES DÉJÀ PARUES

Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 1.

Documents statistiques sur la morbidité par cancer dans le monde, par P. F. Denoix, 1953..... *Epuisée.*

Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 2.

L'économie de l'alcoolisme, par L. Dérobert, 1953. *Epuisée.*

Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 3.

Mortalité urbaine et rurale en France en 1928, 1933 et 1947, par Ch. Candiotti et M. Moine, 1953 **900 fr.**

Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 4.

Contribution à l'étude de l'anophélie en Corse, par C. Toumanoff, 1954 **1 200 fr.**

Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 5.

De la diversité de certains cancers, par P. F. Denoix, 1954 *Epuisée.*

(Suite au verso.)

Le Gérant : G. MASSON.

Imprimé par Soullisse et Cassegrain, à Niort (France), 1960.

Dépôt légal : 3^e trim. 1960. N° d'ordre : 472.

Masson et C^{ie}, Edit., Paris, Dépôt légal : 3^e trim. 1960. N° d'ordre : 3429.

LES MONOGRAPHIES
DE
L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE

- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 6.*
La lutte préventive contre les maladies infectieuses de l'homme et des animaux domestiques au moyen des vaccins, par G. Ramon, 1955. 1 200 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 7.*
Etudes de Sociopsychiatrie, par H. Duchène, 1955. 900 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 8.*
Rapport sur la fréquence et la sensibilité aux insecticides de « Pediculus Humanus Humanus, K. Linnaeus », 1758 (« Anoplura ») dans le Sud-Est de la France, par R. M. Nicoli, 1955. 500 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 9.*
Etude sur la maladie de Bouillaud et son traitement, par J. Chevallier, 1956 1 100 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 10.*
Rapport d'enquête sur la réadaptation fonctionnelle des adultes en France, par H. G. Poulizac. 1 000 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 11.*
Etude du comportement alimentaire du tuberculeux en sanatorium, par F. Vinit et J. Trémolières 1 250 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 12.*
Le Cancer chez le Noir en Afrique française, par P. F. Denoix et coll. 1 500 fr.

LES MONOGRAPHIES
DE
L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE

- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 13.*
Broncho-pneumopathies à virus et à Rickettsies chez l'enfant, par R. Sohier et coll. 1 300 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 14.*
L'assistance psychiatrique aux malades mentaux d'origine nord-africaine musulmane, en métropole, par G. Daumezon, Y. Champion et coll. . . . 1 200 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 15.*
Documents statistiques sur l'épidémiologie des infections typho-paratyphoïdiques de la poliomyélite et des brucelloses en France en 1954 et 1955, par P. Chassagne et Y. Gaignoux 1 100 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 16.*
I. Pathologie régionale de la France, par R. Marot. 3 500 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 17.*
II. Pathologie régionale de la France, par R. Marot. 3 400 fr.
- Monographie de l'Institut National d'Hygiène, n° 18.*
De la destruction des bactéries par la chaleur. Etude de l'efficacité de la pasteurisation du lait, par A. Nevot et coll. 1 400 fr.

Vente des Monographies
à **L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE**
3, RUE LÉON-BONNAT, PARIS (16^e) — AUTEUIL 32-84
N° de chèque postal : Institut National d'Hygiène, 9062-38 Paris

BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE

CONDITIONS DE PUBLICATION

(6 numéros par an)

Prix de l'abonnement (1960) :

France et Communauté française 33 NF
Règlement par Mandat, Chèques postaux (Compte 599, Paris)
ou Chèque bancaire.

ÉTRANGER :

Belgique et Luxembourg Fr. B. 437,50
Autres pays \$ U. S. A. 8,75

Prix également payables dans les autres monnaies, au cours
des règlements commerciaux, le jour du paiement. Règle-
ment par Banque Nationale.

Changement d'adresse : 0,50 NF.

MASSON & C^{ie}, ÉDITEURS
120, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VI^e)
— Téléphone : DANTON 56-11 (lignes groupées) —

Ce *Bulletin* assure la publication des informations sanitaires
recueillies par l'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE dans le semestre
ou le trimestre précédent.

Les lecteurs qui voudraient obtenir des documents peuvent
s'adresser à

L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE
3, RUE LÉON-BONNAT, PARIS (XVI^e)

*

**

Le *Recueil des Travaux de l'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE*
a été remplacé, depuis 1953, par la collection *Monographie de*
l'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE (voir pages 709, 710 et 711).



PRINTED IN FRANCE